



**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 5 295 764 EUROS
1 RUE DE L'EUROPE – 67520 MARLENHEIM
RCS SAVERNE 390 625 382**

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 08 JUIN 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège de la société EPI SA, sur le site internet de la société [epi.fr](http://www.epi.fr) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>)

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES
 - 1.1. Responsable du document de référence
 - 1.2. Attestation du responsable du document de référence
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES
 - 2.1. Commissaires aux comptes titulaires
 - 2.2. Commissaires aux comptes suppléants
 - 2.3. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 2.4. Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES
4. FACTEURS DE RISQUE
 - 4.1. Risques propres au Groupe et à son organisation
 - 4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe
 - 4.3. Risques financiers
 - 4.3.1. Risque de liquidité
 - 4.3.2. Risque actions
 - 4.3.3. Risque de taux
 - 4.3.4. Risque de change
 - 4.4. Risques juridiques
 - 4.5. Risque d'approvisionnement
 - 4.6. Risques clients/distributeurs
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR
 - 5.1. Histoire et évolution de la société
 - 5.1.1. Dénomination sociale
 - 5.1.2. Registre du Commerce et des Sociétés
 - 5.1.3. Date de constitution et durée de la Société
 - 5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable
 - 5.1.5. Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur
 - 5.1.6. Exercice social
 - 5.2. Investissements
 - 5.2.1. Investissements historiques
 - 5.2.2. Investissements en cours
 - 5.2.3. Investissements prévus
6. APERÇU DES ACTIVITES
 - 6.1. Principales activités
 - 6.2. Principaux marchés
 - 6.2.1. Description des marchés et de l'environnement concurrentiel
 - 6.2.2. La concurrence
 - 6.2.3. La ventilation par secteur d'activité
 - 6.2.4. La répartition géographique des ventes
 - 6.3. Evènements ou situations susceptibles d'influencer les ventes
 - 6.4. Dépendance du Groupe EPI à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication
7. ORGANIGRAMME
 - 7.1. Organigramme du Groupe
 - 7.2. Filiales importantes de l'émetteur
 - 7.3. Rôle de la Société dans le Groupe
 - 7.4. Activités des filiales du Groupe
 - 7.5. Soldes intermédiaires de gestion des filiales du Groupe
 - 7.6. Relation entre la société-mère et les filiales détenues directement par la société-mère

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

- 8.1. Immobilisations corporelles du Groupe
- 8.2. Conséquences environnementales de l'activité
 - 8.2.1. Ressources
 - 8.2.2. Dans le cadre de l'amélioration du bilan carbone
 - 8.2.3. Equilibre biologique, milieux naturels, espèces animales et végétales protégées
 - 8.2.4. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement
 - 8.2.5. Dispositions législatives et réglementaires
 - 8.2.6. Dépenses engagées
 - 8.2.7. Gestion de l'environnement
 - 8.2.8. Provisions et garanties
 - 8.2.9. Indemnités versées suite à une décision judiciaire

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

- 9.1. Situation financière
- 9.2. Résultat d'exploitation
- 9.3. Rapport d'activité pour l'exercice 2011

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

- 10.1. Capitaux de l'émetteur
- 10.2. Flux de trésorerie
- 10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement
- 10.4. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements de la société
- 10.5. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

- 12.1. Etat actuel du marché
- 12.2. Tendances du marché

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 14.1. Administrateurs et membres de la direction
- 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

- 15.1. Conseil de Surveillance
- 15.2. Directoire

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- 16.1. Direction de la Société
- 16.2. Contrats entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la Société et la Société
- 16.3. Comité des comptes et comité des nominations et des rémunérations
- 16.4. Gouvernement d'entreprise

17. SALARIES

- 17.1. Ressources humaines
- 17.2. Participations et options de souscription ou d'achats d'actions
- 17.3. Accords de participation des salariés du Groupe au capital de la Société

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

- 18.1. Répartition du capital de EPI
- 18.2. Droit de vote des actionnaires
- 18.3. Contrôle de la Société
- 18.4. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

- 19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – exercice 2011

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

- 20.1. Informations financières historiques
- 20.2. Vérification des informations financières historiques annuelles
- 20.3. Etats financiers
 - 20.3.1. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2011
 - 20.3.2. Notes annexes aux états financiers consolidés
- 20.4. Date des dernières informations financières
- 20.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011
- 20.6. Politique de distribution des dividendes
- 20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage
- 20.8. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 21.1. Capital social / Actionnaires
- 21.2. Acte constitutif et statuts

22. CONTRATS IMPORTANTS

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

26. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2011

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés du groupe et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport financier semestriels au 30 juin 2010, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15/10/2010 sous le numéro D.10-0783.

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés du groupe et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14/06/2011 sous le numéro D.11-0576.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Gérard VOIRIN
Président du Directoire

Téléphone : +33 (0)3 88 59 29 89

Télécopie : +33 (0)3 88 59 28 47

www.epi.fr

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et des comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation. Néanmoins les informations financières historiques présentées dans le document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux et contiennent les observations suivantes :

Dans le document de référence déposé à l'AMF le 15/10/2010 sous le numéro D.10-0783 incorporé par référence :

le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009 figurant page 129 contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3.4 « Nouvelles normes et interprétations » et la note 2.3.5 « Changement de méthode ».

Dans le document de référence déposé à l'AMF le 14/06/2011 sous le numéro D.11-0576 incorporé par référence :

le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010 figurant page 117 contient les observations suivantes : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9 « Autres actifs financiers » et 14 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » relatives à la présentation des actifs, et la note 8 « Test de valeur des actifs » relative à la valeur nette comptable, après dépréciation, des actifs détenus par la filiale russe EPI Vostok qui s'élève à 1.700 K€ »

Dans le présent document de référence :

le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011 figurant page 112 contient les observations suivantes : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants : la note 32.1 « Engagements sur emprunts » et la note 35.4. « Risque de liquidité » développent la situation du groupe au regard des ratios financiers aux-

quels il est actuellement soumis ; la note 2.3.4 « Nouvelles normes et interprétations » détaille l'incidence des nouvelles normes et interprétations ; la note 8.2 « Suivi de la valeur des immobilisations » précise les modalités de détermination de la valeur nette comptable de 1 700 K€ retenue pour les actifs immobilisés détenus par la filiale russe EPI Vostok ; la note 19 « Passifs d'impôts différés » expose le traitement retenu au titre de la neutralisation de la dépréciation de la créance de la filiale russe EPI Vostok qui se traduit dans les comptes consolidés par une économie d'impôt de 1 979 K€ et la note 34 « Secteurs opérationnels » précise les modifications intervenues en matière de découpage sectoriel des entités qui composent le groupe.

Fait à Marlenheim, le 8 juin 2012

Gérard VOIRIN - Président du Directoire

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit S.A.
63, rue de Villiers
92900 Neuilly sur Seine Cedex

MAZARS SA
Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Date de nomination et d'expiration des mandats :

Nommés le 08/06/2011, PricewaterhouseCoopers, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Nommés le 24/06/2008, MAZARS, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Yves NICOLAS
63, rue de Villiers
92900 Neuilly sur Seine Cedex

Valentin WITTMAN
20 avenue de la Paix
67000 Strasbourg
Membre de la compagnie régionale de Colmar

Date de nomination et d'expiration des mandats :

Nommé le 08/06/2011, M. Yves NICOLAS, 63, rue de Villiers 92900 Neuilly sur Seine Cedex jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Nommé le 24/06/2008, M. Valentin WITTMAN, 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

2.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	P.W.C.		SEGEC		MAZARS		Cabinet 2R		Y.W. TAI & Co	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Emetteur	25.000	0	0	56.000	25.000	56.000	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	50.500	59.000	32.364	31.750	89.500	89.500	4.000	4.240
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	25.000	0	50.500	115.000	57.364	87.750	89.500	89.500	4.000	4.240
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	25.000	0	50.500	115.000	57.364	87.750	89.500	89.500	4.000	4.240

2.4. Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes

ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA
1 rue de l'Europe
67521 MARLENHEIM

LETTRÉ DE FIN DE TRAVAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
exercice clos le 31.12.2011

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **société Espace Production International S.A.**, nous vous informons que nous avons mis en oeuvre, sur le document de référence de la **société Espace Production International S.A.** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

- notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant, avec les comptes historiques correspondants, au paragraphe 20.5 du document de référence, est celui que nous avons émis le 29 mai 2012,
- le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant au paragraphe 20.5 du document de référence n° D.11-0576 déposé auprès de l'AMF le 14 juin 2011,
- le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant au paragraphe 20.5 du document de référence n° D.10-0783 déposé auprès de l'AMF le 15 octobre 2010, émis respectivement le 29 avril 2011 pour l'exercice 2010 et le 29 avril 2010 pour l'exercice 2009, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé au paragraphe 20.2 du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 6 juin 2012

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Etienne HENRY
Associé

Jean-Brice de TURCKHEIM
Associé

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

K€	31/12/2011	31/12/2010	Compte proforma 2010	31/12/2009	Compte proforma 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES					
HOLDING	3.516		2.401		1.757
MEUBLE	136.095	117.608	117.608	115.371	123.182
RDS	79.745	72.028	70.472	75.653	73.995
NEGOCE				9.273	
Intercompagnies	- 5.744	- 3.183	- 4.028	- 3.866	- 2.503
C.A. Net	213.612	186.453	186.453	196.431	196.431
France	126.077	110.332	111.177	125.588	124.225
Export	93.279	79.304	79.304	74.709	74.709
Intercompagnies	- 5.744	- 3.183	- 4.028	- 3.866	- 2.503
C.A. Net	213.612	186.453	186.453	196.431	196.431
Total Produits	213.961	188.943	188.943	197.276	197.276
Résultat Opérationnel Courant	- 1.352	6.523	6.523	12.003	12.003
Résultat Net Part de Groupe	1.943	3.034	3.034	5.754	5.754
Résultat Net Part Hors Groupe	0	0	0	0	0
RESULTAT NET	1.943	3.034	3.034	5.754	5.754
Résultat Net Part de Groupe /action €	0,73	0,93	0,93	1,77	1,77
Dividende attribué par action €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Actifs Non Courants	52.557	56.706	56.706	118.901	118.901
Total Actifs Courants	103.990	131.420	131.420	77.084	77.084
TOTAL ACTIFS	156.547	188.126	188.126	195.985	195.985
Capitaux Propres Part de Groupe	51.524	81.028	81.028	77.652	77.652
Intérêts Minoritaires	- 2	0	0	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	51.522	81.028	81.028	77.652	77.652

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risques ci-dessous. Ceux-ci ne peuvent être exhaustifs mais constituent les risques connus et identifiés à ce jour. Les aléas et événements commerciaux et économiques affectant ou pouvant affecter une société ou un groupe de sociétés ne peuvent faire l'objet d'une « liste », c'est le propre de la vie d'une entreprise. La survenance d'un risque peut affecter son activité, ses opérations commerciales et économiques ainsi que le cours de bourse.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques présentée ci-dessous. Lors de cette revue, il n'a pas été détecté d'autres risques significatifs en date d'enregistrement du présent document. Les risques font aussi l'objet d'une Note n° 35 page 106 et suivantes.

Bien qu'ils ne soient pas tous repris en détail dans les paragraphes ci-dessous, le lecteur se reportera aux données des années antérieures s'il veut avoir une connaissance plus exhaustive des facteurs de risques. En effet dans les lignes qui suivent il a été pris le parti d'identifier principalement l'évolution notable sans reprendre systématiquement les éléments déjà identifiés.

4.1. Risques propres au groupe et à son organisation

Le Groupe ne présente pas, en tant que structure, de risque particulier. Néanmoins, le décès de Jean-Jacques STRUB, en avril 2010, Président du Directoire, a des conséquences sur l'avenir de l'entreprise. Avec sa sœur Madame LANOUX, présidente du Conseil de Surveillance, il contrôlait le capital et les sociétés du Groupe directement ou indirectement. Madame LANOUX représente les intérêts de la succession de Jean-Jacques STRUB (son épouse et sa fille) à travers STRUB SA. Gérard VOIRIN a été nommé Président du Directoire et Antonio CLEMENTE Directeur Général. L'équipe dirigeante composée de 4 personnes ci-dessus citées n'est plus que de 3 et il est évident que cette situation ne peut être que transitoire. Les autres actionnaires de référence représentés par Monsieur ZIEROLD et Monsieur LA COUR apportent tout leur soutien et ont souscrit à l'engagement de sortir de bourse décidé par le Conseil de Surveillance. Depuis l'origine les dirigeants des principales sociétés contrôlent aussi le capital des sociétés du Groupe directement ou indirectement ; leur rôle prépondérant tant opérationnel que d'actionnaires de référence rend le Groupe dépendant de ces personnes. Afin d'atténuer ce facteur de risque, certaines dispositions renforçant l'implication de l'encadrement ont été mises en place. Des solutions ont ainsi été étudiées pour atteindre cet objectif. Le Directeur Administratif et Financier Groupe a quitté le groupe en Août 2011. Le Groupe envisage de renforcer son équipe de direction en 2012. En juin 2011, une OPAS complétée par une OPRA a été proposée aux actionnaires et une OPAS aux détenteurs de Bsaar. Ces opérations ont pris fin en juillet 2011 (voir note n° 15 'capitaux propres').

4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe

a) Risques matières premières – voir aussi § 4.5 page 16

Les secteurs du revêtement de sol et de la fabrication de meubles sont parvenus ces dernières années à maturité. La crise économique qui a débuté au dernier trimestre 2008 est particulièrement ressentie par ces deux secteurs d'activité. La concurrence sur tous les marchés est plus forte et le Groupe doit faire face à une mondialisation des acteurs. De plus, certains concurrents sont aussi des producteurs de panneaux ce qui leur octroie une plus grande maîtrise des approvisionnements et de leurs coûts de production, ce qui n'est pas le cas du Groupe. D'autant que la tendance est à la concentration des producteurs de panneaux. En 2010 le client majeur du Groupe est devenu fournisseur à travers une de ses filiales fournisseurs de matière première consommée dans ses fabrications.

A ce jour seulement 3 fournisseurs peuvent livrer les panneaux nécessaires au revêtement de sol et parmi ces 3, un seul est en capacité de fournir un type bien précis de matière première.

Les prix des panneaux comme ceux des papiers techniques et décoratifs sont aussi impactés par la fermeture d'usines de production (1 pour les panneaux en 2010 et une autre en 2011, 2 pour les papiers fin 2010).

En Russie, l'usine de Noginsk ne peut travailler qu'à 25% de sa capacité car elle n'a pas de sources de matières premières suffisantes. Cette situation s'est encore aggravée en 2011.

Le principal client d'ALSAPAN a acquis le principal fournisseur de panneaux.

Comme pour les panneaux utilisés par le RDS, les panneaux utilisés pour le meuble subissent les tensions du marché des matières qui servent à les fabriquer. Il y a une pénurie de bois au niveau européen ; le bois énergie est en concurrence directe avec le bois utilisé pour la fabrication de panneaux. Cette situation est considérée comme durable.

La maîtrise des approvisionnements reste une condition sine qua non de la compétitivité du Groupe et de ses activités.

b) Risques concurrence

Alors que le Groupe a augmenté son chiffre d'affaires en 2011, pour le revêtement de sol il n'existe quasiment plus de concurrents européens ayant le même modèle économique qu'EPI FLOORING. Quasiment tous les opérateurs sont intégrés (ils produisent leur propre matière première) et ceux qui ne le sont pas ont des produits de niches.

Pour le meuble, le Groupe a perdu toute l'avance qu'il avait dans le domaine d'importation de produits d'Asie. En effet, les clients du groupe ont intégré cette activité en installant des bureaux d'approvisionnement en Asie. Malgré le fait que pour une ligne de produit, ALSAPAN ait du partager avec un troisième opérateur un marché, le chiffre d'affaires du meuble a aussi connu une croissance. L'importance des 2 principaux clients du Groupe s'est encore maintenue au cours de l'exercice 2011.

c) Risques environnement - voir aussi § 8.2 page 30

Les normes environnementales imposées aux entreprises et producteurs sont de plus en plus contraignantes et le Groupe peine à pouvoir les respecter en temps et en heures. En particulier il est devenu très difficile de respecter à l'avance toutes les normes concernant les risques incendie, voire les problèmes de rejet ou de fumée ou de bruit.

Dans les prochaines années l'entreprise doit faire des investissements non directement productifs très coûteux pour arriver à satisfaire aux normes qui rejoignent ou vont rejoindre la sécurité et l'environnement.

Ces normes, en adéquation avec les préoccupations légitimes tant des populations que des clients et de tout le personnel du Groupe, présentent trois risques principaux :

- Un facteur de déséquilibre concurrentiel avec les producteurs d'autres régions du monde, causé par l'impact économique de ces normes.
- Les activités du Groupe sont exercées dans des établissements classés soumis à autorisation préalable. Or la tendance forte au renforcement des normes environnementales d'année en année ne permet pas d'avoir de certitude sur l'obtention des autorisations indispensables dans le futur.
- Les associations de consommateurs ont en point de mire les C.O.V et formaldéhydes qui sont en partie liés à la matière première mise en œuvre dans les 2 branches d'activité du groupe.

d) Risques technologiques

L'évolution des demandes des consommateurs concernant en particulier les rejets de formaldéhydes et autres C.O.V a conduit le Groupe à entreprendre un programme de R&D particulièrement ambitieux. Il n'y a pas de garantie de résultat et il se peut que malgré la mise en œuvre de matière particulièrement faible en émission (CARB1), le consommateur boycotte les produits à base de panneaux HDF ou de particules.

Le système de production fortement industrialisé traitant la poussière de bois bénéficient des dispositifs garantissant au maximum contre tout incident, mais le risque « 0 » n'existe pas dans l'industrie.

Concernant les brevets le Groupe a des droits de licences, par contre dans le domaine du revêtement de sol des conflits entre certains propriétaires de brevets pourraient suivant les décisions que prendront les tribunaux étrangers, avoir un impact sur les redevances à payer par EPI FLOORING.

e) Assurances

Le Groupe a souscrit les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile vis à vis des biens et des personnes du fait de ses activités et de l'exploitation de ses installations. Ces polices d'assurances couvrent aussi les risques environnementaux. Des polices d'assurance multirisques couvrent ses installations et sites.

Le montant des primes d'assurances versées en 2011 est de 705 K€. Cela concerne principalement l'assurance multirisques (501 K€), l'assurance clients (116 K€) ainsi que la responsabilité civile (36 K€).

Le montant des capitaux assurés se décompose comme suit :

-Responsabilité Civile :

Exploitation 8.000 K€.

Pollution accidentelle 1.500 K€ par sinistre et par an.

-Multirisques dommages aux biens :

Dommages matériels (bâtiments, matériels, marchandises) 248.759 K€.

Pertes d'exploitation (marge brute) 59.400 K€.

4.3. Risques financiers

4.3.1. Risque de liquidité

L'analyse détaillée du risque de liquidité et les modalités de couverture sont décrites au §10 « Trésorerie et capitaux » page 36 du présent document de référence.

Des facilités de caisse sont négociées annuellement avec les partenaires bancaires au sein de chaque entité du Groupe.

Le groupe EPI est principalement financé par l'emprunt obligataire de la maison mère, des emprunts bancaires classiques et des locations financements contractés au niveau de chacune de ses filiales opérationnelles.

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Total en taux fixe	4.732	5.488	5.446
Total en taux variable (Euribor)	54.351	52.015	42.834
TOTAL	59.083	57.503	48.280

Au 31/12/2011, la trésorerie du groupe s'élève à 32.245 K€ contre 63.118 K€ au 31 décembre 2010. Il est important de noter que la société a mobilisé son compte client qui s'élève à 36.439 K€ au 31 décembre 2011, à concurrence de 24.000 K€ au travers d'une ligne de crédit revolving confirmée de 20.000 K€. Le groupe EPI a mis en œuvre une gestion centralisée des comptes de trésorerie de l'ensemble de ses filiales. Au regard des soldes journaliers de chacune des entités, le Groupe décide de la souscription de sicav, de la mise en place d'autorisations de découvert ou finalement de virements de trésorerie de la maison-mère par le biais de compte-courants.

Au 31/12/2011, la trésorerie du Groupe se répartit de la manière suivante entre les principales sociétés :

EPI	27.253 K€
EPI FLOORING	1.987 K€
ALSAPAN	2.274 K€
Autres	731 K€

Il pourrait exister cependant un risque potentiel de liquidité en cas de non-respect de covenants (cf. Note 35 page 106). A ce jour et en fonction de ces éléments, la société considère ne pas être en risque de liquidité.

4.3.2. Risque actions

Les risques sur actions concernent les valeurs mobilières de placement dont le détail figure dans la Note 9, page 88.

Le risque concerne des SICAV classées dans ce poste selon les critères de l'IAS7. Il s'agit plus d'un risque sur la valeur, que sur la liquidité, celle-ci étant généralement limitée à une semaine.

Ce risque portait sur :

- 20 K€ au 31/12/2011
- 131 K€ au 31/12/2010
- 138 K€ au 31/12/2009

Le risque concerne pour une autre partie des contrats de capitalisation qui répondent aux 4 critères de l'IAS7. Il s'agit d'un risque sur la valeur, le porteur des contrats est coté AA chez Standard & Poor 's et Aa3 chez Moody's.

Les SICAV monétaires ne présentent aucun risque de liquidité. Seuls les dépôts à terme présentent un risque limité dans le temps (maximum trois mois), cf. Note 14 page 89.

Ce risque portait sur 0 K€ au 31/12/2011 & 31/12/2010, contre 3.001 K€ au 31/12/2009

Valeurs Mobilières de Placement	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs Mobilières de Placement	20	131	138
BECM – Gestion 365 (compte bloqué)	0	111	118
PHOENIX	20	20	20
Sicav monétaires	1.331	2.528	5.074
BP – Alsace CT	21	17	44
SG – SG Liquidités Euro BC5D	0	0	320
CIC – CM Gestion 365 3D	317	25	0
LCL – Monétaire L	668	2.486	2.459
LCL – Monétaire C	325	0	0
CIC – CM Cash FCP	0	0	2.251
Contrats de capitalisation	27.237	59.011	0
Dépôts à terme	0	0	3.001
Actions propres	0	0	0
Hors Bilan	0	0	0
Position Nette Globale	28.588	61.670	8.213

4.3.3. Risques de taux

L'échéancier au 31/12/2011 des actifs et des dettes financières est présenté ci après :

En K€ au 31-12-2011	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans	TOTAL
Actifs financiers	32.265	328	0	32.593
Passifs financiers	- 44.636	- 17.643	- 574	- 62.853
Position nette avant gestion	- 12.371	- 17.315	- 574	- 30.260
Hors bilan	- 301	- 442	0	- 743
Position nette après gestion	-12.672	- 17.757	- 574	- 31.003

Le hors bilan correspond aux engagements financiers en matière de location simple pour un total de 743 K€. La ventilation à +/- d'un an de ces engagements figure dans la Note 32.2 page 100

Le risque de taux concerne les emprunts à taux variable (Note 16 page 92). Une variation de 1% des taux d'intérêt impacterait le compte de résultat de :

544 K€ selon la situation au 31/12/2011.
520 K€ selon la situation au 31/12/2010.
428 K€ selon la situation au 31/12/2009.

Courant 2008 EPI a conclu avec ses partenaires bancaiers, quatre contrats de couverture de taux fixe / taux variable (EURIBOR 3 mois) pour se prémunir contre le risque de hausse des taux variables. La couverture souscrite à hauteur de 43 M€ n'est pas directement liée aux emprunts à taux variables. Les taux fixes sont propres à chaque contrat dont les échéances courent du 31/12/2009 jusqu'au 15/04/2013.

Selon l'IAS 39 les critères nécessaires pour pouvoir appliquer une comptabilité de couverture ne sont pas respectés, ce qui a pour conséquence de devoir constater la juste valeur des SWAPS par le résultat. Voir également Note 31 page 98.

La position nette de 2011 découle de la Note 31: Une charge financière nette de 73 K€ a été constatée au titre des échanges de taux.

4.3.4. Risque de change

Les positions nettes de la société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres sont présentées ci-après :

En K€ au 31-12-2011	K€ équivalents KUS\$	K€ équivalents KRUB	AUTRES
Actifs financiers	406	6.410	1
Passifs financiers	- 630	- 606	- 28
Position nette avant gestion	- 224	5.804	- 27
Hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	- 224	5804	- 27

La filiale russe, EPI VOSTOK tient sa comptabilité en rouble et l'incidence des cours de l'euro ou du dollar par rapport au rouble peut avoir des conséquences financières importantes dans le compte d'EPI qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.

Un point de variation du taux de change \$ / € aurait un impact de 2 K€ dans la position nette au bilan du 31/12/2011. Il serait de 58 K€ pour le Rouble (ventes faites en rouble).

Il n'y a pas de contrat de couverture du risque de change des dettes et créances en devises, ni de couverture sur l'investissement net à l'étranger. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change depuis la clôture.

Au 31/12/2011, des actifs en devise figurent au bilan pour 6.817 K€. Sont concernés les actifs des filiales dont les comptabilités sont tenues en devise, à savoir :

- DGS 372 K€ (comptabilité en US\$).
- EPI VOSTOK 6.410 K€ (comptabilité en RUB).
- Des comptes bancaires et clients tenus en US\$ pour 34 K€.
- Des comptes bancaires en autres devises pour 1 K€.

Au 31/12/2011, des passifs en devises figurent au bilan pour 1.264K€. La répartition par devise est la suivante :

- 630 K€ d'équivalents US\$
- 606K€ d'équivalents RUB
- 24 K€ d'équivalents CZK
- 4 K€ d'équivalents CAD

4.4. Risques juridiques

En prenant une licence pour les revêtements de sol dits « sans colle » auprès de UNILIN, EPI FLOORING peut produire et vendre sans restriction sur tous les marchés sans risque et en toute sécurité, y compris en Amérique du Nord. Cette licence UNILIN a été étendue aux produits SELFLOOR qui ont été intégrés à la gamme d'EPI FLOORING lors de la reprise par cette dernière du fonds de commerce SELFLOOR en janvier 2010. Un autre contrat supplémentaire de licence a été négocié pour le petit côté auprès du concurrent Classen.

Un conflit de voisinage opposant EPI FLOORING à un particulier sur le site de Marlenheim est pendant devant les tribunaux. Ce voisin se plaint de nuisances acoustiques, le tribunal a ordonné une expertise judiciaire. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un conflit de voisinage opposant EPI SA venant aux droits d'ALSAPAN, à un couple de particuliers sur le site de Dinsheim est pendant devant les tribunaux. Ces voisins se plaignent de nuisances diverses. Aucune décision juridictionnelle définitive n'a encore été rendue.

Un litige opposant EPI FLOORING à une société de recyclage de poussière de bois (NACOSPAN) est pendant devant les tribunaux belges. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un litige pendant devant le tribunal de commerce de Versailles oppose un dirigeant de SERIBO à EPI SA: La société SERIBO a cédé le 24 février 2004 la société Alsapan à Alsafinances. Alsapan et Alsafinances ont par la suite été absorbées par EPI.

Un membre du conseil de surveillance de SERIBO a demandé la nullité de la cession de la société Alsapan et exigé des anciens dirigeants de SERIBO et d'Alsapan (aujourd'hui EPI) le versement de dommages et intérêts. La demande de dommages et intérêts s'est élevée à 6.985 K€.

EPI SA considère qu'il est peu probable que la nullité de la cession d'Alsapan soit prononcée. De même, le risque qu'EPI SA soit condamnée à verser des dommages et intérêts à ce titre est qualifié de faible.

Ce litige n'a pas fait l'objet d'une provision.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux risques provisionnés sont les suivants:

- Le litige opposant EPI FLOORING à un voisin à Marlenheim, évoqué ci-dessus, a fait l'objet d'une provision pour un montant de 1.094K€.
- Un autre litige opposant EPI SA venant aux droits d'ALSAPAN, à un couple de riverains de Dinsheim sur Bruche a été provisionné pour 1.170 K€. Au travers d'une « association de défense » Mr et Mme WABARTHA font valoir un préjudice personnel et sollicitent 500 K€ de dommages et intérêts par époux.
- Un litige opposant une société de recyclage belge à EPI FLOORING devant le tribunal de Courtrai pour un différend concernant la fourniture de poussière de bois est provisionné pour 1.350 K€.

4.5. Risques d'approvisionnement

Les matières premières, utilisées par les différentes entités du Groupe, sont commercialisées par plusieurs fournisseurs dont le nombre se réduit. Depuis début 2010, un fournisseur historique a cédé un de ses sites à un client important du Groupe.

Les panneaux peuvent être approvisionnés dans des conditions d'éloignement satisfaisantes auprès de cinq fabricants européens. Il n'est pas exclu que des regroupements se poursuivent dans ce secteur d'activité. Le Groupe est fortement dépendant des fournisseurs extérieurs pour ses approvisionnements en panneaux. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

L'activité revêtement de sol subit les conséquences des surcapacités de production du secteur, ainsi que la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous, à présent, des unités de production de revêtement de sol stratifié. Ceux-ci bénéficient par conséquent d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution. Le coût des transports est un facteur qui rend de moins en moins compétitifs les fabricants non intégrés. Une voie demeure néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté.

Les décors en papier mélaminé peuvent être fournis par au moins quatre fournisseurs différents. Certains de ces fournisseurs possèdent des décors exclusifs. Le Groupe travaille principalement avec trois fournisseurs. Le Groupe est totalement dépendant des fournisseurs extérieurs pour les approvisionnements de ce composant. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

Dans le domaine des achats du panneau mélaminé la contractualisation est peu pratiquée. Par usage, les fournisseurs répercutent les évolutions des prix de leurs matières premières sur le prix de leurs produits. Les cours du bois ont une influence sur les prix ; la consommation de bois pour le chauffage en Europe, conduit à des évolutions chaotiques. Les cours du pétrole et du dollar impactent directement les prix des panneaux, de la mélamine et des papiers décors. Les importantes fluctuations des derniers mois ont eu une influence majeure.

Une augmentation de 1% du prix des matières premières consommées par le Groupe réduit la marge opérationnelle de 0,5% (0,3% pour les panneaux et de 0,2% pour les autres matières premières). De même une baisse des prix conduira à une hausse de la marge dans les mêmes proportions sauf si les concurrents répercutent directement ces baisses sur les prix de vente.

Dans un contexte économique et bureaucratique compliqué, EPI VOSTOK subit en plus, de fortes difficultés d'approvisionnement en matières premières du fait d'une position quasi monopolistique des fournisseurs locaux (dont l'un est un concurrent direct en revêtement de sol sur le marché russe). Cette quasi pénurie limite sa production à 25% de sa capacité réelle, pèse défavorablement sur la rentabilité d'exploitation et obère l'avenir de la filiale.

4.6. Risques clients/distributeurs

La distribution a fortement évolué ces dernières années et les entreprises du Groupe ont comme client des groupes de plus en plus puissants et concentrés. Les différentes entités du Groupe ont des clients majeurs qui prennent de plus en plus d'importance, ce qui au regard du marché n'est pas anormal en soi.

Le risque le plus élevé est au niveau d'ALSAPAN dont le client le plus important a représenté 59% de son chiffre d'affaires 2011. La fidélité et la qualité relationnelle et commerciale entretenue entre ALSAPAN et ce client peut placer ALSAPAN dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé. Cette situation n'est cependant pas nouvelle.

EPI FLOORING est lui aussi exposé à ce même type de risque du fait de la croissance de la part de marché de son principal client qui concourt à hauteur de 53% de son CA.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte des principaux clients de chaque entité du Groupe pourrait avoir des conséquences très préjudiciables.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Dénomination sociale

La société est dénommée « Espace Production International ». Elle a pour sigle « E.P.I ». Ce sigle est utilisé pour la cotation en bourse (EUROLIST compartiment C).

5.1.2. Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au RCS de Saverne sous le N° 390 625 382.

5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La société a été créée le 19 mars 1993, pour une durée de 99 ans.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

La société a son siège social au 1 rue de l'Europe, 67520 Marlenheim.

téléphone : + 33 (0)3 88 59 29 89

télécopie : +33 (0)3 88 59 28 47

internet : www.epi.fr

La Société a la forme de la société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société (Code de Commerce).

5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Dès sa création, EPI s'est distingué par l'optimisation de sa productivité, générée grâce à une recherche systématique de simplification, de rapidité et d'économie au sein du processus de production. Le rappel des étapes de la création du groupe EPI souligne son efficacité dans la maîtrise des délais, des coûts d'implantations et des processus industriels appliqués à des productions de grands volumes.

1995 Ulrich ZIEROLD et Johannes LA COUR créent la société ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL (EPI).

1997 Tout en continuant son expansion, la Société s'attache à améliorer son processus de production, dans un souci constant de gestion des coûts, de productivité et de qualité.

Sont ainsi réalisées :

La mise en place des dispositions de la loi Robien.

L'introduction à l'EASDAQ, devenu NASDAQ EUROPE.

1998 EPI accroît ses capacités de production (hall logistique et troisième ligne d'usinage).

Mise en exploitation des refroidisseurs sur la ligne de pressage et prise de brevet.

1999 Transformation en SA avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Prise de participation majoritaire chez EURÉMO.

Cotation sur le Second Marché EURONEXT Paris -auj. EUROLIST compartiment C.

2000 Installation de 2 nouvelles lignes d'usinage.

Acquisition d'OZOO, 4e fabricant français de meubles en kit à base de panneaux mélaminés.

2001 Décision d'un investissement dans un nouveau process pour EURÉMO et acquisition d'un terrain industriel situé à Erstein (Bas-Rhin).

Réception de la 4e presse pour EPI ce qui porte la capacité théorique à plus de 30 millions de m².

2002 Déménagement d'EURÉMO du site de Duppigheim vers Erstein.

Acquisition de 45 % supplémentaires dans le capital d'EURÉMO.

Acquisition de brevets pour un système d'assemblage sans colle, création de SELFLOOR.

2003 Lancement de la gamme SELFLOOR et commercialisation du produit à l'exportation. Problèmes importants du nouveau process d'enrobage chez EURÉMO ce qui handicape toute l'activité meubles en kit.

Premiers succès commerciaux aux USA malgré le rapport Euro/Dollar défavorable.

2004 Fusion avec ALSAFINANCES le 28/09/2004, qui détenait 100 % du capital d'ALSAPAN (important fabricant français de revêtement de sol stratifié et producteur de meubles en kit). Suite à cette fusion il y a eu apport partiel d'actif par ALSAPAN de son activité meubles en kit à EURÉMO devenue ALSAPAN FURNITURE (filiale d'EPI).

Acquisition d'HAUTECOEUR afin d'étoffer et diversifier l'offre de meubles du Groupe.

FLOORIAN est créée aux Etats-Unis afin de détenir un stock avancé de marchandises.

DGS est créée à Hong Kong afin de satisfaire les exigences de la distribution : travailler avec des fournisseurs en Asie.

2005 EPI crée une filiale en Russie : EPI VOSTOK pour la production de revêtement de sol « finish foil ».

Fusion et absorption d'ALSAPAN par EPI. EPI détenait 100% du capital d'ALSAPAN.

EPI négocie avec UNILIN une licence pour les produits « sans-colle ».

2006 EPI produit du revêtement de sol sous licence UNILIN.

Développement d'EPI VOSTOK, construction d'une usine pour la production de « finish foil ».

2007 Développement et mise au point des produits et des process pour la production industrielle de « finish foil ».

Echec de la reprise par ALSAPAN FURNITURE d'un producteur de panneaux de particules.

Reprise par ALSAPAN FURNITURE d'une partie des actifs de WELLE France à Boulay (57) en redressement judiciaire : acquisition d'un site de production de meubles pour renforcer ses moyens de production et faire face à la demande.

Reprise par SELFLOOR d'une partie des actifs de ROYSOL (89) en redressement judiciaire : acquisition du site de production de revêtement de sol à Tonnerre et du fonds de commerce pour sa partie revêtement de sol.

Déploiement des moyens de production pour une ligne de plans de travail sur le site de Wasselonne par ALSAPAN FURNITURE.

La société ALSAPAN FURNITURE a acquis auprès de STRUB SA 18% d'HAUTECOEUR portant ainsi le pourcentage détenu de manière directe et indirecte par EPI dans HAUTECOEUR à 51%.

ALSAPAN FURNITURE change de dénomination, devient ALSAPAN et absorbe par voie de fusion OZOO le 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2007.

2008 Le groupe lance et réussit le refinancement de sa dette

Un système d'accès au capital est mis en place au profit des personnes clé d'EPI.

La direction générale d'EPI s'étoffe et intègre une direction marketing.

HAUTECOEUR cède AXEL CONFORT.

HAUTECOEUR regroupe ses entrepôts et ses activités logistiques à Tonnerre, ses services commerciaux et administratifs sont fusionnés avec ceux d'ALSAPAN à Dinsheim.

2009 Le groupe restructure son outil industriel en spécialisant ses différents sites de production Fermeture du site de Dinsheim et concentration de la production grande série sur le site modernisé d'Erstein.

Fermeture des sites SELFLOOR de Saint Florentin et Tonnerre et concentration de la production du revêtement de sol sur le site de Marlenheim

Spécialisation du site de Wasselonne dans la production de plan de travail de cuisine

Départ d'un membre du Directoire, non remplacé.

La direction générale d'EPI s'étoffe et intègre une direction financière Groupe.

2010 Jean-Jacques STRUB, président du Directoire et cofondateur du groupe EPI décède accidentellement.

Le président de la filiale russe connaît des difficultés avec les autorités russes. Compte tenu des perspectives négatives tant en rentabilité qu'en matière d'approvisionnement, des dépréciations ont été enregistrées dans les comptes consolidés.

ALSAPAN opère une fusion absorption avec HAUTECOEUR PARIS le 30 septembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

EPI SA procède à un apport partiel d'actif de sa branche complète française de revêtement de sol vers EPI FLOORING le 31 décembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

2011 Une OPAS complétée par une OPRA a été proposée aux actionnaires et une OPAS aux détenteurs de Bsaar courant juin 2011. Cette opération a pris fin en juillet 2011 par l'acquisition de la totalité des Bsaar et de 601.572 actions. Il s'en est suivi une réduction du capital de 1.203.144 €.

5.1.6. Exercice social

L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.2. Investissements

5.2.1. Investissements historiques

Les mises en service d'immobilisations des trois derniers exercices ont été les suivants :

K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revêtement de sol	357	1.653	628
Meuble	3.622	5.352	5.910
Holding	384	0	0
Total	4.363	7.005	6.538

En 2011, il s'agit principalement d'acquisitions ou de mise à niveau de matériels industriels. Géographiquement, ce sont principalement :

- le site de Wasselonne qui poursuit sa spécialisation par des investissements d'adaptation pour 1,8 M€.
- le site d'Erstein qui a complété ses équipements pour augmenter la capacité de production et répondre à une demande du client majeur du Groupe pour une somme de 1,5 M€.

Les investissements 2011 ont été autofinancés.

5.2.2. Investissements en cours

En 2012, aucun investissement lourd n'est en cours.

5.2.3. Investissements prévus

Après 37 M€ d'investissement sur la période 2008/2010, le groupe EPI n'a pas prévu d'enveloppe d'investissements spécifiques pour 2012. Seul le renouvellement de divers matériels pour un montant total pour le groupe de l'ordre de 4 M€ est envisagé, sauf demande expresse du marché.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Le groupe EPI produit et commercialise des revêtements de sol mélaminés (RDS) et des pièces ou des meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés. Il conduit également une activité de création et de négoce de meubles.

Production et commercialisation de revêtement de sols stratifiés

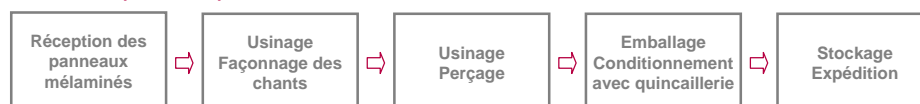


Circuits de distribution :

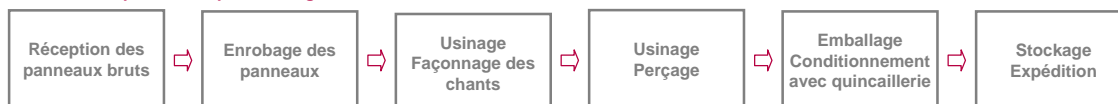
- Pour les gros volumes, les ventes sont majoritairement traitées par les équipes du siège de plus en plus renforcées par des commerciaux « terrain ».
- Pour des volumes moindres, les ventes se font par l'intermédiaire d'agents et de commerciaux exclusifs.
- En 2010 s'ajoute le négoce des accessoires liés au revêtement de sol qui représente en 2011 environ 20% de l'activité

Production de meubles en kit

Processus de production par mélamine



Processus de production par enrobage



Circuits de distribution :

- Les chaînes de distribution spécialisées, équipement du foyer et meubles.
- Les GSB.
- Les négociants traditionnels de meubles.
- La création et le négoce de meuble ont été définitivement intégrés à ALSAPAN par fusion d'HAUTECOEUR SAS. Le suivi de la fabrication et la gestion qualité est assuré par DGS. Ces meubles ou sous éléments sont expédiés principalement vers ALSAPAN ou envoyés directement à certains clients.

Détail par société du Groupe

EPI FLOORING et EPI VOSTOK ont une activité de production et commercialisation de revêtements de sol stratifiés. La production industrielle d'EPI VOSTOK est freinée par un manque de matières premières. L'activité d'ALSAPAN est la production de meubles en kit et la création et le négoce de meubles importés. Il n'existe pas de réelle saisonnalité sur tous ces produits, bien que dans la commercialisation des meubles, on note l'importance plus marquée du chiffre d'affaires réalisé au deuxième semestre, cela étant dû à un effet « rentrée des classes ».

EPI FLOORING

EPI FLOORING fabrique et vend du revêtement de sol stratifié. EPI FLOORING est le seul fabricant français. Ces produits se démarquent du parquet par leur coût, deux fois moindre, leur facilité de pose ne nécessitant pas de colle, leur adaptation au marché mondial et leur grande diversité de décors par pressage d'une couche de papier imprimé et mélaminé.

EPI FLOORING met en œuvre 2 technologies : la mélamine et le finish foil. La technique de la mélamine est la plus ancienne. Celle du finish foil est réellement opérationnelle depuis l'exercice 2008.

EPI VOSTOK

EPI VOSTOK devrait produire du « finish foil » moins cher pour satisfaire aux besoins des marchés émergents et en entrée de gamme, mais n'y parvient pas. EPI VOSTOK vend aussi des produits importés de l'usine EPI FLOORING de Marlenheim.

SELFLOOR

SELFLOOR a repris à la barre du tribunal de commerce d'Auxerre les sites de production de ROY-SOL et son fonds de commerce revêtement de sol en juillet 2007. Après une phase de transition qui n'a pas permis de d'atteindre les objectifs, l'ensemble de la production des sites de Tonnerre et de Saint Florentin, dans l'Yonne, a été transféré vers le site de Marlenheim fin 2009. L'activité a été reprise par EPI FLOORING. Les locaux doivent pouvoir être cédés.

ALSAPAN

Spécialiste de la production et commercialisation du meuble en kit, ALSAPAN est un acteur européen majeur de la fabrication de meubles à base de panneaux de particules mélaminés ou enrobés. Depuis sa fusion avec HAUTECOEUR en septembre 2010, ALSAPAN conçoit et négocie des meubles d'appoint importés principalement d'Asie, avec l'appui de sa filiale DGS à Hong-Kong.

Tableau synthétique des sociétés du groupe avec leur activité :

ENTREPRISES DU GROUPE	SIEGES	ACTIVITES
EPI	Marlenheim (67)	HOLDING
EPI FLOORING	Marlenheim (67)	RDS
EPI VOSTOK	Noginsk (proche Moscou)	RDS
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	MEUBLE
DGS	Hong – Kong	NEGOCE
HAUTECOEUR-PARIS ESPANA	Madrid (E)	NEGOCE
SELFLOOR	Marlenheim (67)	IMMOBILIER
SCI LA CHAPELLE WENDELIN	Dinsheim s/Bruche (67)	IMMOBILIER
LOCOFI	Dinsheim s/Bruche (67)	IMMOBILIER
SCI MERKEL	Dinsheim s/Bruche (67)	IMMOBILIER

6.2. Principaux marchés

6.2.1. Description des marchés et de l'environnement concurrentiel

Le revêtement de sol

Le marché est mondial.

Le revêtement mélaminé se différencie des autres revêtements de sol en ce qu'il est :

- moitié moins cher que le parquet en bois,
- plus décoratif, car il permet d'utiliser les décors de différents matériaux et de différentes couleurs,
- facile à poser,
- et plus hygiénique que la moquette.

Les marchés européens sont à la fois concernés par l'installation dans les bâtiments neufs et la rénovation. En valeur absolue (nombre de m² à poser) le volume du marché mondial est quasiment constant (+/- 5%), (source EPLF).

Le meuble en kit

Le marché du meuble en kit à base de panneaux mélaminés ou de finish foil a connu une régression depuis fin 2008. En 2011, la croissance est liée par le succès du leader mondial.

6.2.2. La concurrence

Si la concurrence est mondiale, elle demeure principalement concentrée en Europe avec une montée en puissance des producteurs chinois. Les principaux acteurs présents sur le marché du revêtement de sol mélaminé demeurent les mêmes depuis plusieurs années. Ceux dont la capacité de production théorique est significative sont listés dans le tableau ci-dessous :

Concurrents	Pays
Groupe Kronospan/Kaindl	Allemagne / Autriche / Luxembourg / GB
Pergo / Pfleiderer	Suède / Allemagne / USA
Kronotex	Allemagne / Suisse / Pologne
Egger / France	Autriche
Unilin	Belgique
Akzenta/Classen Gruppe	Allemagne
Yildiz Sunta MDF	Turquie
Yildiz Entegre	Turquie

Source : EPLF.

Parmi ces producteurs, EPI est le seul à ne pas avoir de production intégrée de panneaux.

6.2.3. La ventilation par secteur d'activité

2011	HOLDING	MEUBLE	RDS	Intercos	Total
Chiffre d'affaires	3.516	136.095	79.745	-5.744	213.612
Résultat opérationnel courant	23	- 720	- 1.286	631	- 1.352
Résultat opérationnel	165	- 1.130	232	- 726	- 1.459
2010					
Chiffre d'affaires	2.401	117.608	70.472	-4.028	186.453
Résultat opérationnel courant	231	5.353	937	2	6.523
Résultat opérationnel	- 1.966	6.240	- 315	- 745	3.214
2009					
Chiffre d'affaires	1.757	123.182	73.995	- 2.503	196.431
Résultat opérationnel courant		7.826	4.177	0	12.003
Résultat opérationnel		7.450	3.058	0	10.508

6.2.4. La répartition géographique des ventes

Les exportations du Groupe représentent globalement 42 % du chiffre d'affaires. Pour l'activité revêtement de sol ce sont 38% qui sont exportés alors que pour la partie meuble et négoce ce sont 42 %.

Pour le revêtement de sol les pays européens ont été destinataires de 90 % des ventes totales. Pour l'activité meuble ce sont quasi exclusivement les pays d'Europe de l'Ouest qui ont été destinataires des exportations.

6.3. Evènements ou situations susceptibles d'influencer les ventes

La fidélité et la qualité relationnelle entretenue par ALSAPAN et son principal client peut placer ALSAPAN dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé avec celui-ci. Cette situation n'est pas nouvelle.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte des principaux clients pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

L'avenir d'EPI FLOORING est aussi lié au développement et au succès commercial potentiel de produits « finish foil » et à la capacité de l'entreprise à rester concurrentiel au niveau des prix de vente.

Une procédure anti-dumping menée par l'administration des douanes canadiennes imposait une surtaxe à l'importation de 7% en moyenne sur les produits d'EPI. Les autorités canadiennes avaient réexaminé la situation d'EPI en novembre 2007 et ont conclu à l'abandon de ces surtaxes car injustifiées. Une nouvelle révision a été initiée fin 2008 et la décision d'abandon définitif de ces surtaxes nous a été signifiée par les autorités canadiennes en juillet 2009. Dorénavant EPI FLOORING peut prospecter le CANADA mais le rapport cours du \$ et de l'€ reste un lourd handicap.

Pour la branche d'activité revêtement de sol, rappelons que la Russie était considérée comme un pays potentiellement très intéressant. De plus, c'est un débouché pour les produits fabriqués par l'usine française. Néanmoins, la maîtrise de l'approvisionnement en matières premières demeure la pierre d'achoppement de l'usine et oblige à prendre rapidement une décision (avant fin juillet 2012) concernant l'avenir du site.

Un facteur prépondérant de difficulté à l'exportation, mais qui n'est pas propre à EPI FLOORING : la forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro qui augmente mécaniquement les prix des produits du Groupe vendus en Euro ou, situation plus fréquente qui réduit les marges quand les factures sont tarifées en US \$. Aucun signe ne permet d'envisager un retour à une parité plus raisonnable.

6.4. Dépendance du groupe EPI à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication

EPI a souscrit, au mois de janvier 2006, une licence auprès de FLOORING INDUSTRIES Ltd, une société du groupe UNILIN BEHEER B.V., afin de bénéficier du droit de fabrication et commercialisation de produits de revêtements de sol utilisant les brevets et procédés d'assemblage dits "sans-colle". Cette prise de licence a mis un terme définitif à tous litiges entre EPI et UNILIN. Cette licence est non-exclusive, mondiale, et jusqu'à expiration des brevets licenciés. Suite à l'apport partiel d'actif c'est EPI FLOORING qui est devenu le souscripteur.

Le montant des redevances dues n'est pas communicable pour des raisons d'obligation de confidentialité vis à vis d'UNILIN et pour des raisons évidentes de secret des affaires et de concurrence. Les audits courants menés par UNILIN pour vérifier la conformité des déclarations d'EPI FLOORING n'ont montré aucune irrégularité.

EPI FLOORING a également acquis un droit de licence auprès de Classen pour la liaison petit côté. EPI FLOORING a déposé plusieurs brevets relatifs à des techniques et procédés de fabrication et d'assemblage de revêtements de sol. EPI FLOORING dépose aussi ses marques sur les principaux marchés : Europe et Amérique du Nord. Les différentes entités du Groupe fabriquent certains produits sous marques distributeurs en exclusivité pour leurs clients. De plus EPI FLOORING possède aussi des savoir-faire et techniques non brevetables mais qui constituent une richesse pour l'entreprise. Ces savoir-faire sont protégés par le secret (clause de confidentialité avec les clients ou les salariés).

Dans ce contexte, EPI FLOORING ne nous semble pas être dépendant à l'égard d'un brevet.

Néanmoins, dans le domaine du revêtement de sol des conflits entre certains propriétaires de brevets pourraient suivant les décisions que prendraient les tribunaux étrangers, avoir un impact sur les redevances à payer par EPI FLOORING.

Historiquement le groupe EPI a toujours eu des clients qui représentent une part significative de son chiffre d'affaires. En fusionnant EUREMO et la partie meuble d'ALSAPAN, le tout devenant ALSAPAN Furniture, puis à nouveau ALSAPAN, le Groupe a, à la fois renforcé sa dépendance vis-à-vis du premier distributeur mondial de meubles en kit, mais a aussi créé une nouvelle relation avec ce client historique. Ce client a représenté 59% du chiffre d'affaires de la branche et 37% du chiffre d'affaires du Groupe en 2011. Durant ce même exercice, le portefeuille de produits fournis par le Groupe à ce client a été porté à sept produits pour revenir a priori à six. ALSAPAN et son principal client sont interdépendants et leur relation s'inscrit dans le cadre d'un véritable partenariat industriel. Sous réserve d'être performant en termes de délai, de prix, de qualité et de réactivité, ALSAPAN est alimenté en commandes. Les investissements ont été ou sont réalisés sur la base de prévisions d'achat. Il est important de noter que ce client a toujours respecté scrupuleusement ses engagements depuis son entrée en relation avec ALSAPAN (fin des années 1980), que les principes de tarification s'appuient sur des volumes et que l'horizon des engagements est fonction des gammes de produits développées. C'est parce que les volumes anticipés sur certaines gammes de produits sont élevés que le groupe EPI a décidé d'investir tant dans ses capacités de production que dans l'optimisation de son matériel industriel. Ce matériel et ces nouvelles capacités de production peuvent être utilisés pour fournir d'autres clients et réseaux de distribution.

La fiabilité des systèmes de prévisions et la distribution des produits pour partie au niveau mondial sont des facteurs qui apportent une base solide pour organiser les approvisionnements, la production et optimiser les flux.

En plus les atouts géographiques et industriels du groupe demeurent importants. Les clients du Groupe ont besoin d'être livrés à date, dans les quantités et la qualité prévues. Le niveau de dépendance est réciproque.

Cependant tel que cela est indiqué au § 4.6 « risques clients/ distributeurs », la perte des principaux clients de chaque entité du Groupe pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

Les principales difficultés rencontrées par les entreprises du Groupe sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du Groupe

Voir Note 3 page 82 -Périmètre de consolidation- (Etats financiers consolidés IFRS).

7.2. Filiales importantes de l'émetteur

Le tableau ci-après détaille les filiales détenues par le Groupe EPI :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Contrôle (%)	Méthode de Consolidation
EPI SA	Marlenheim (67)	390 625 382	100,00 %	100,00 %	IG
EPI FLOORING	Marlenheim (67)	480.112.754	100,00%	100,00%	IG
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	392 213 146	100,00 %	100,00 %	IG
SELFLOOR	Marlenheim (67)	443 600 754	100,00 %	100,00 %	IG
DGS	Hong - Kong		100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR Paris-España	Madrid (E)		100,00 %	100,00 %	IG
LOCOFI	Dinsheim s/Bruche (67)	479 851 388	99,90 %	100,00 %	IG
EPI VOSTOK	Noginsk (Russie)		100,00 %	100,00 %	IG
SCI LA CHAPELLE	Dinsheim s/Bruche (67)	491 975 918	99,90 %	100,00 %	IG
WENDELIN					
SCI MERKEL	Dinsheim s/Bruche(67)	378 743 140	99,90 %	100,00 %	IG

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il a été procédé aux opérations suivantes, à l'intérieur du Groupe :

- la société EPI a :

- cédé sa participation dans HAUTECOEUR PARIS SAS à savoir 33% des actions, à ALSAPAN SAS et ce préalablement à la fusion absorption d'HAUTECOEUR par ALSAPAN SAS.
- cédé sa participation dans DGS à savoir 51% des actions, à ALSAPAN SAS
- acquis la participation que détenait ALSAPAN dans la SCI LA CHAPELLE WENDELIN, à savoir 98,9%
- augmenté le nombre de titres détenus dans le capital de la société EPI FLOORING, suite à l'apport partiel d'actif, le taux de détention de 100% restant inchangé.

Ainsi, les participations détenues au 31 décembre 2010 sont les suivantes

- La totalité des 293 424 actions composant le capital de la société EPI FLOORING, SAS au capital de 14 671 200 €, dont le siège est 1, rue de l'Europe 67520 MARLENHEIM, soit 100 % du capital.

- La totalité des 5 000 actions composant le capital de la société SELFLOOR, SAS au capital de 500 000 €, dont le siège est 4 rue de Bruxelles, 67520 MARLENHEIM, soit 100 % du capital.

- 100% du capital de la société EPI VOSTOK.

- La totalité des 3 602 552 actions composant le capital de la société ALSAPAN, SAS au capital de 3 602 552 € dont le siège est 1d rue du Général de Gaulle 67190 DINSHEIM, soit 100 % du capital.

- 999 parts sur les 1.000 parts de la SCI LA CHAPELLE WENDELIN au capital de 1 000 € dont le siège est 1d rue du Général de Gaulle 67190 DINSHEIM, soit 99,90% du capital, le solde étant détenu par STRUB SA

Aucune variation notable de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

7.3. Rôle de la Société dans le Groupe

EPI est décisionnaire pour les opérations de croissance. Elle sert de pivot pour les prises de participations et les achats : la synergie induite permet des économies importantes en globalisant les achats et les coûts tant en interne que vis à vis des fournisseurs. EPI « tête de groupe » définit une stratégie globale pour le développement externe et interne du Groupe et met en œuvre ses savoir-faire et son expertise dans la gestion du Groupe.

Suite à l'apport partiel d'actif de sa branche française de revêtement de sol à EPI FLOORING, EPI SA n'exerce plus qu'une activité de Holding.

7.4. Activités des filiales du Groupe

Les activités des principales filiales sont déjà décrites au § 6.1 ci-dessus.

La complémentarité des activités d'EPI FLOORING et d'ALSAPAN est réelle au niveau de l'approvisionnement des matières premières, des moyens de production et surtout de l'accès aux différents marchés.

- **La SCI La Chapelle Wendelin** a été créée en 2006.

Elle a vocation à louer un immeuble d'habitation à des tiers. Elle détient les titres de LOCOFI et ceux de la SCI MERKEL par l'intermédiaire de LOCOFI..

- **LOCOFI** a été acquise par le Groupe via la SCI LA CHAPELLE WENDELIN.

Elle a une activité de location d'immeubles industriels avec comme unique client EPI SA.

- **La SCI Merkel** a été acquise le 01/10/2006 : elle est détenue à 99% par LOCOFI.

L'actif est composé essentiellement d'un terrain et d'un bâtiment industriel situé à Marlenheim loué à des tiers.

7.5. Soldes intermédiaires de gestion des filiales du Groupe

EPI SA :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société EPI a réalisé un chiffre d'affaires de 3.735.247 € (contre 328.705 € en 2010)

Ses résultats ont été les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 458.574 €
- Résultat financier	161.149 €
- Résultat exceptionnel	352.178 €
- Résultat après impôts	54.753 €

EPI FLOORING SAS :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société EPI FLOORING a réalisé un chiffre d'affaires de 75.435 K€ (contre 65.761 K€ l'exercice précédent).

Ses résultats ont été les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 1.468.425 €
- Résultat financier	1.619.730 €
- Résultat exceptionnel	- 303.229 €
- Résultat après impôts	215.694 €

ALSAPAN SAS :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société ALSAPAN a réalisé un chiffre d'affaires de 135.165 K€ (contre 116.073 K€ l'exercice précédent).

Ses résultats ont été les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 2.834.212 €
- Résultat financier	1.991.750 €
- Résultat exceptionnel	- 702.265 €
- Résultat après impôts	- 779.699 €

SELFLOOR SAS :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société SELFLOOR SAS a réalisé un chiffre d'affaires de 66 K€ (contre 1.040 K€ l'exercice précédent).

Ses résultats sont les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 162.379 €
- Résultat financier	- 24.224 €
- Résultat exceptionnel	121.679 €
- Résultat après impôts	- 73.102 €

DGS :

Cette société, de droit hongkongais, a réalisé un chiffre d'affaires de 1.306 K€ en 2011 (contre 1.935 K€ en 2010) et a dégagé un résultat net comptable de 5.342 €. Les données comptables en \$ ont été converties en € au cours du 31/12/2011 pour les postes du bilan et au cours moyen pour le résultat.

EPI VOSTOK :

Cette société, de droit russe développe le revêtement de sol en Russie, a démarré son activité commerciale au courant du second semestre de 2008. Le chiffre d'affaires 2011 est de 6.604 K€ (contre 6.484 K€ en 2010). Les données comptables en RUR ont été converties en € au cours du 31/12/2011 pour les postes de bilan et au cours moyen pour le résultat.

Ses résultats sont les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 1.659.383 €
- Résultat financier	- 1.052.248 €
- Résultat après impôt	- 1.973.533 €

Aucune filiale ne détient d'actif économique stratégique, chacune maîtrise les techniques propres à son activité avec ses outils de production.

Aucune des filiales de la Société n'a procédé à des distributions de dividendes au titre de l'exercice 2011

7.6. Relation entre la société-mère et les filiales détenues directement par la société-mère

Concernant la société LOCOFI et sa filiale à 99%, la SCI MERKEL, deux sociétés acquises par le Groupe le 28 décembre 2009 n'ont, à ce jour, pas d'autre activité que celles réalisées avec EPI SA qui en supporte donc les risques. En cas de difficulté, le groupe EPI serait contraint de régler directement aux fournisseurs les loyers, puis à terme de combler éventuellement le passif de LOCOFI.

EPI SA facture des prestations aux sociétés du Groupe telles que les refacturations de loyers de locaux professionnels et d'intérêt en rémunération des comptes courants.

La liste des mandataires du groupe EPI et leurs fonctions exercées dans les différentes filiales sont présentées au § 14.

Le descriptif des flux financiers entre la société mère et ses filiales est présenté dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le tableau suivant précise la nature des principaux flux entre les filiales et la société mère :

Informations financières	Alsapan	EPI Flooring	Selfloor	EPI Vostok	SCI La Chapelle Wendelin
Capital	3.603	14.671	500	2.672	1
Capitaux propres autres que le capital	27.830	2.251	- 1.190	- 7.506	- 181
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %	100 %	99,9 %
Valeur comptable des titres détenus (brute)	4.566	14.681	1.203	2.672	700
Valeur comptable des titres détenus (nette)	4.566	14.681	0	0	700
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	4.148	0	1.080	7.490	880
Montant des cautions et avals donnés par la société	9.420	10.580	0	0	0
Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos	135.165	75.435	66	6.604	10
Résultat du dernier exercice clos	- 780	216	- 73	- 1.974	- 45
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0	0	0	0

Pour la société EPI VOSTOK le capital a été converti au cours du Rouble Russe à la date de création de la société 33,3333 en Août 2005, pour un capital de 10 K Roubles, et au cours à la date d'augmentation du capital 33,9485 le 25/04/2006 pour un capital de 90.708 K Roubles. Les réserves au 31/12/2011 sont converties au cours du 31/12/2011, soit 41,765 ; le résultat a été converti au cours moyen 2011, soit 41,03869.

Lorsque la situation nette d'une participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées est comptabilisée à concurrence de ces capitaux propres négatifs.

Pour la filiale en Russie, le business plan, revu par la direction suite à la lenteur du démarrage de l'activité commerciale et aux problèmes d'approvisionnement des matières premières, fait ressortir des cash-flows futurs négatifs. En conséquence, les titres et les créances ont été dépréciés pour le montant total de respectivement 2.672 K€ et 5.791 K€. De plus, EPI a procédé à un abandon de créances pour un montant de 738 K€ avec une clause de retour à meilleure fortune.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles du Groupe – voir aussi la Note 5 des comptes consolidés page 78.

Les sites d'exploitation des entreprises du groupe sont :

Marlenheim (67) : utilisé pour le revêtement de sol, les bureaux et le siège social d'EPI et EPI FLOORING

Wasselonne (67) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit fabriqués à partir de panneaux bruts, qui sont mélaminés dans l'usine (plans de travail).

Erstein (67) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit fabriqués à partir de panneaux mélaminés et enrobés.

Dinsheim (67) : Bureaux et siège social d'ALSAPAN, bureaux d'EPI FLOORING

Boulay (57) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit.

La Courtine (23) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit (home office, multimédia et bureau) fabriqués à partir de panneaux mélaminés.

Tonnerre (89) : précédemment utilisé par SELFLOOR – anciens locaux de ROYSOL repris par SELFLOOR – Le site a été arrêté fin novembre 2009. En cours de cession.

Tous les sites ont une surface en adéquation avec les capacités de production nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Liste des sites français du Groupe

Sites	Modalité de détention	Surface	Activité	Capacité de production	Taux d'utilisation
Erstein	Location à LOCOFI	52 000 m ²	Meuble en mélamine et finish foil	12 000 colis/jour	80 %
Dinsheim s/Bruche	Propriété d'EPI	800 m ²	Bureaux et siège social		
Boulay	Propriété d'Alsapan	38 600 m ²	Chambres à coucher finish foil	6 000 colis/jour	70 %
La Courtine	Location à LOCOFI	30 000 m ²	Petites séries de meubles en mélamine	6 000 colis/jour	60 %
Marlenheim Siège social EPI	Location à LOCOFI	51 200 m ²	Pressage et usinage revêtements de sol en mélamine et finish-foil +bureaux et siège social	30 M de m ² de revêtement de sol par an	50 %
Wasselonne	Crédit-Bail	17 600 m ²	Plans de travail de cuisine	2 M de plans de travail emballés par an	60 % pour les plans de travail
Tonnerre	Propriété de SELFLOOR	30 000 m ²	Stockage et logistique pour Haute-cœur arrêté en septembre 2010		

Sites du Groupe à l'étranger

Noginsk Russie	Propriété EPI VOSTOK	5000 m2	Ligne de production finish-foil et stockage	5 millions de m ² par an	25 % (montée en charge progressive)
-------------------	-------------------------	---------	------------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------------

Concernant EPI VOSTOK, le groupe EPI est propriétaire des bâtiments et du matériel de production, il est locataire du terrain ; les immobilisations concernent le bâtiment et une ligne complète de production de finish foil.

8.2. Conséquences environnementales de l'activité

L'activité industrielle ayant été transférée avec l'apport partiel d'actif vers EPI FLOORING à effet du 1^{er} janvier 2010, cette rubrique devient sans objet pour EPI SA.

Néanmoins EPI SA assigne à ses filiales des objectifs environnementaux du même type de ceux qu'elle avait à satisfaire elle-même.

La grande distribution est très attentive au respect de ces conditions environnementales comme du respect des normes d'emploi des salariés dans les pays où DGS ou ALSAPAN s'approvisionnent. Ces deux aspects sont suivis très précisément par les interlocuteurs des fournisseurs du Groupe.

8.2.1. Ressources

Les filiales du Groupe suivent très précisément les consommations d'eau et d'énergie et les mettent en rapport avec leurs productions. Les programmes de management de la qualité incluent des objectifs de réduction de consommation.

Les rejets à gérer concernent l'air et plus particulièrement les fumées. Des campagnes de mesure sont faites régulièrement pour vérifier que les différents paramètres ne dépassent pas les limites fixées. Quand un dépassement est constaté, un programme d'actions visant à retrouver le paramètre de la norme est déclenché.

Il en est de même pour les nuisances sonores. Un programme d'investissement visant à limiter les dépassements est en-cours.

Les déchets de bois sont en très grande majorité recyclés chez les producteurs de panneaux. Les autres déchets, issus du tri, sont collectés par des sociétés spécialisées. Une partie des poussières et sciures sont recyclées en interne et utilisées pour le chauffage des usines et bureaux. Le renouvellement des chaudières a été engagé pour des équipements plus performants et conformes aux normes en vigueur.

8.2.2. Dans le cadre de l'amélioration du bilan carbone

Le Groupe développe l'optimisation des sur-mesure des panneaux et des papiers (gains sur les matières premières).

Arrêt systématique des machines, des aspirations, de l'air comprimé hors temps de production (économie d'énergie)

Mise en place de covoiturage (gain en émission de CO2)

Economies de papier pour photocopies et imprimantes (impression systématique en N&B et recto verso)

Economie de papier en production (saisie informatique sur poste de travail)

Un cabinet extérieur a produit un bilan carbone qui permet de dégager les pistes d'actions dont certaines ont déjà été concrétisées.

8.2.3. Equilibre biologique, milieux naturels, espèces animales et végétales protégées.

Les activités ne nécessitent pas de prendre des mesures pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

8.2.4. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour des raisons principalement liées au rapport entre le coût et l'intérêt affiché par la clientèle de disposer du label ISO 14000, le Groupe a décidé de poursuivre son programme d'action d'assurance environnementale, et renouvelle les certificats délivrés par un organisme habilité lorsque ceux-ci sont strictement nécessaires.

Le programme d'action environnementale déployé par le Groupe concerne autant les consommations d'énergie, les consommations de matières premières que les actions de protection visant à prévenir les risques environnementaux et leurs conséquences.

8.2.5. Dispositions législatives et réglementaires

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

- le Groupe respecte globalement les engagements prescrits pour tous les sites du Groupe.
- Quand un problème surgit, tout est mis en œuvre pour qu'il soit traité rapidement en intégrant les conséquences économiques.

8.2.6. Dépenses engagées

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement ont été de l'ordre de 400 K€ en 2011 et de 300 K€ en 2010.

8.2.7. Gestion de l'environnement

Dans le Groupe les responsables qualité sont également responsables du système d'assurance environnementale et doivent fournir tous les mois les indicateurs concernés.

Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation qui inclut un module concernant l'environnement. Au moins une fois par an, chaque salarié est invité à participer à une formation qui traite de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Tant pour les indicateurs qualité, sécurité, qu'environnement, les salariés sont destinataires des informations utiles et nécessaires à la tenue de leur poste et au progrès permanent.

8.2.8. Provisions et garanties

EPI et ses filiales n'ont pas constitué de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

8.2.9. Indemnités versées suite à une décision judiciaire

Aucune indemnité n'a été réclamée et/ou versée au cours des exercices 2009, 2010 et 2011 et jusqu'à la date du présent document, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement, dans le Groupe.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la Société est décrite au § 3 (Informations financières sélectionnées) du présent document de référence. Voir aussi les comptes consolidés § 20.3.

9.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe est décrit aux § 20.1 et 20.3 du présent document de référence ainsi qu'au § 9.3.

9.3. Rapport d'activité pour l'exercice 2011

Activités du Groupe

Le Groupe EPI, est composé de deux activités :

- Fabrication et commercialisation de revêtement de sol stratifié.
- Fabrication commercialisation de meuble en kit, édition et commercialisation de meubles produits en Asie.

Le chiffre d'affaires 2011 de l'activité revêtement de sol est en augmentation. L'offre 2011 a été plus complète que celle de 2010 et en plus il y a eu un effet prix. Certains nouveaux marchés ont pu être gagnés à des prix intégrant en partie les hausses matières. Cette branche d'activité se repositionne pour apporter un « plus produit » et ainsi faire face à la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous des unités de production de revêtement de sol stratifié. Parmi les actions menées, il y a eu un renforcement de la diversité de l'offre pour coller aux besoins plus segmentés des clients et en particulier le développement du négoce d'accessoires liés au revêtement de sol. Le produit finish foil est en croissance sur un marché qui existe, malheureusement celui des premiers prix. Les produits haut-de-gamme ont leur marché mais leurs prix en limitent les possibilités d'extension. Au niveau de l'exportation, le cours du US \$ a annihilé toute marge de manœuvre. Le chiffre d'affaires et les volumes mis sur le marché par EPI sont légèrement supérieurs en 2011 à ceux de 2010.

L'activité et le chiffre d'affaires concernant le meuble en kit et négoce ont aussi connu une croissance directement liée aux produits. Les sites de production sont à présent organisés sur la base de productions pour des clients ou famille de clients. L'apport des produits importés d'Asie permet de proposer des concepts, des ensembles cohérents et non plus exclusivement un meuble assurant une fonction.

Description des facteurs clés extérieurs ayant une influence sensible sur l'activité

Pour la branche d'activité revêtement de sol, rappelons que la Russie était considérée comme un pays potentiellement très intéressant. L'économie russe avait subi un ralentissement en 2010 suite à la grave sécheresse de l'été tout en continuant de se remettre de la sévère récession de 2009. Une perspective positive s'ébauchait sur l'augmentation des prix de l'énergie (gaz et pétrole) dont la Russie est la plus grande nation exportatrice au monde. La filiale disposait des moyens techniques pour produire correctement. L'investissement a été au final plus important que prévu, mais fabriquer sur place est une des conditions à satisfaire pour détenir une part significative du marché. De plus, c'est un débouché pour les produits fabriqués par l'usine française. La maîtrise de l'approvisionnement en matières premières demeure la pierre d'achoppement de l'usine (cf. supra).

Le revêtement de sol stratifié est devenu un produit mature et les capacités de production mondiales sont nettement supérieures à la demande. La qualité et la valeur ajoutée qu'apportaient à leurs clients les industriels positionnés comme EPI (acheteurs de panneaux et fabricants de revêtement de sol stratifié) ont été récupérées par ces mêmes fournisseurs de matières premières qui ont à présent des unités de production de revêtement de sol. Ces derniers bénéficient naturellement, d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution. Un industriel allemand s'est même exclusivement spécialisé dans le revêtement de sol stratifié sur un site intégré qui part du bois pour arriver au produit livré au client final.

Une voie existe néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté, ce qui fait la force et les atouts d'EPI. Le développement de prestations complémentaires est une voie qui a permis à EPI FLOORING de maintenir son rang sur le marché national.

Pour la branche d'activité meuble en kit, il est évident que le Groupe bénéficie d'un facteur extérieur favorable : la disparition de concurrents qui conduit les distributeurs à repositionner leurs besoins

chez des fabricants solides. L'intérêt de cette activité est ainsi de pouvoir mettre en place des engagements réciproques (clients/fournisseurs) sur des périodes plus longues qu'un exercice social. Notre partenariat avec le leader mondial devrait permettre de consolider cette pratique. L'intégration de l'activité négoce d'HAUTECOEUR au sein d'ALSAPAN a permis de faire évoluer le modèle économique, de répondre plus efficacement à la demande des clients mais n'a pas encore atteint le niveau de performance visé du fait de la conjoncture.

Opérations et évènements importants de l'exercice

Le groupe a subi au cours de cet exercice des augmentations très importantes des prix de ses matières premières qui n'ont pas pu être répercutées immédiatement sur les prix de vente, ce qui a conduit à une diminution significative de la marge brute.

Pour la partie meuble, l'usine d'Erstein a été perturbée en début d'exercice par une mise à niveau d'une de ses 2 principales lignes de production. Pendant un quadrimestre la production a été limitée en quantité, les réglages ont engendré beaucoup de rebuts. De plus la réaffectation des clients traditionnels par site de production a également eu des conséquences sur les performances des sites hors Alsace.

L'activité de l'usine Russe n'est toujours pas satisfaisante et rien ne permet d'envisager une amélioration significative à court terme. La direction du groupe s'est donné jusqu'à fin juillet 2012 pour arbitrer l'avenir de cette filiale.

Résultats du Groupe

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 213.612 K€ en progression de 14.57% et un résultat de 1.943 K€ contre 3.034 K€ pour l'exercice précédent. (L. 233-16, D. 148). Les bilans et comptes complets figurent au § 20.3. Nous vous demanderons d'approuver ces comptes. (L. 225-100)

Les résultats consolidés sont présentés selon le référentiel comptable IFRS et résumés dans le tableau suivant :

En K€	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	213.612	186.453	196.431
Résultat opérationnel courant	- 1.352	6.523	12.003
Résultat opérationnel	- 1.459	3.214	10.508
Coût de l'endettement financier net	150	- 1.018	1.260
Résultat net	1.943	3.034	5.754
Part du groupe	1.943	3.034	5.754
Intérêts minoritaires	0	0	0

La ventilation par secteur d'activité est la suivante :

2011	HOLDING	MEUBLE	RDS	Intercos	Total
Chiffre d'affaires	3.516	136.095	79.745	-5.744	213.612
Résultat opérationnel courant	23	- 720	- 1.286	631	- 1.352
Résultat opérationnel	165	- 1.130	232	- 726	- 1.459
2010					
Chiffre d'affaires	2.401	117.608	70.472	-4.028	186.453
Résultat opérationnel courant	231	5.353	937	2	6.523
Résultat opérationnel	- 1.966	6.240	- 315	- 745	3.214
2009					
Chiffre d'affaires	1.757	123.182	73.995	- 2.503	196.431
Résultat opérationnel courant		7.826	4.177	0	12.003
Résultat opérationnel		7.450	3.058	0	10.508

Répartition géographique des exportations

Les exportations du Groupe représentent globalement 43 % du chiffre d'affaires. Pour l'activité revêtement de sol ce sont 32% qui sont exportés alors que pour la partie meuble ce sont 49 %.

Pour l'activité meuble ce sont quasi exclusivement les pays d'Europe de l'Ouest qui ont été destinataires des exportations.

La croissance de la part exportation au niveau du meuble est due au principal client du Groupe.

Commentaires sur l'activité globale du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Les résultats 2011 sont en retrait sur 2010 avec une baisse significative de la rentabilité et une augmentation du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires du revêtement de sol a augmenté de 13% et celui du meuble de 16%. Ces augmentations n'ont toutefois pas été suffisantes pour conserver les niveaux de marge brute dégagés en 2010. Les autres postes de frais ont été maîtrisés. L'effet retard pour l'application des augmentations des prix de vente est à l'origine en partie de cette chute de la rentabilité. Les usines alsaciennes du groupe ont eu une activité normale par rapport à leur capacité alors que les autres usines de meubles ont connu des temps de sous activité tout comme la Russie.

Degré d'exposition des sociétés du Groupe aux risques du marché

Voir Note 35 page 100.

Les différentes entreprises du Groupe sont exposées dans des conditions différentes aux risques du marché.

• **EPI FLOORING, fabrique et vend du revêtement de sol stratifié.**

- EPI FLOORING est le seul fabricant français. Ces produits se démarquent du parquet par leur coût, deux fois moindre, leur facilité de pose ne nécessitant pas de colle, leur adaptation au marché mondial et leur grande diversité de décors par pressage d'une couche de papier imprimé et mélaminé.

- EPI FLOORING met en œuvre 2 technologies : la mélamine et le finish foil. La technique de la mélamine est la plus ancienne.

• **SELFLOOR, produisait et vendait du revêtement de sol stratifié jusqu'à fin 2009.**

- le site de Saint-Florentin a été définitivement arrêté en juin 2009 et les machines de production ont été vendues au 1er semestre 2010.

- le site de TONNERRE a arrêté toute production en novembre 2009. Les produits de la marque ROYSOL sont dorénavant fabriqués dans l'usine de Marlenheim et les machines de production ont été vendues au 2ème semestre 2010.

- Dans les locaux dont la société est propriétaire, SELFLOOR a assuré une prestation de service et la logistique de la société HAUTECOEUR jusqu'à fin août 2010.

- Le fonds de commerce de SELFLOOR a été vendu à EPI SA en janvier 2010 et transmis à EPI FLOORING dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé fin 2010.

• **EPI VOSTOK, produit et vend du revêtement de sol stratifié :**

- Depuis la fin de l'exercice 2009, EPI VOSTOK vend des produits fabriqués en Russie dans son usine et aussi des produits importés de France.

- Le renforcement de l'équipe commerciale a permis un meilleur accès au marché, la montée en puissance (+60,9%) de l'activité est importante mais repose sur une clientèle très concentrée.

- Les produits « finish foil » commencent à se faire mieux connaître et permettent une augmentation de la demande.

- La forte croissance de son Chiffre d'Affaires en 2010 composé à 55% par la production locale ne permet d'atteindre que 70% de son objectif de production 2010, qui ne représente que 25% de sa capacité de production. Malgré la croissance du chiffre d'affaires, EPI VOSTOK subit une forte inflation du prix de la matière première et de graves difficultés en matière d'approvisionnement. Dans ce contexte de quasi pénurie, les résultats de la filiale restent déficitaires et l'avenir de la filiale demeure incertain.

-Le constat de l'ensemble des entreprises étrangères en Russie est qu'elles pâtissent d'une bureaucratie grandissante qui peut retarder les mises en place ou déploiements industriels.

-L'économie russe a subi un ralentissement en 2010 suite à la grave sécheresse de l'été dernier tout en continuant de se remettre de la sévère récession de 2009. Pourtant une perspective positive s'ébauche sur l'augmentation des prix de l'énergie (gaz et pétrole) dont la Russie est la plus grande nation exportatrice au monde, mais ne résout en rien les problèmes d'approvisionnement précités.

• **ALSAPAN, fabricant de meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés**

est très dépendante de son principal client. Cette situation n'est pas nouvelle.

ALSAPAN dispose d'une force commerciale et d'un bureau d'études dimensionné à ses besoins actuels. Elle n'a pas les moyens de, très rapidement, conquérir de nouveaux clients.

Comme EPI FLOORING, ALSAPAN est très dépendante des fournisseurs de matières premières. A la forte dégrèglement enregistré en 2008 et 2009 s'est substituée une hausse continue depuis le second semestre 2010. Les défaillances politiques de la filière bois ont amené la fermeture d'usines de production faute de matière.

Confirmation des changements de stratégie, en 2010 un major national a cédé une usine de production de panneaux au principal client d'ALSAPAN, ce dernier devient ainsi le premier fournisseur de matière première de l'un de ses propres fournisseurs.

Pour ses marchés actuels, ALSAPAN traite quasi exclusivement en euro.

En septembre 2010, ALSAPAN a fusionné avec HAUTECOEUR, conception et commercialisation de meubles en kit, produits en Asie.

En décembre 2010, ALSAPAN a racheté à EPI sa participation dans DGS afin de concentrer en un « business unit » MEUBLES l'ensemble des activités connexes à la production de meubles.

• **HAUTECOEUR et DGS conception et commercialisation de meubles en kit produits en Asie**

HAUTECOEUR a été fusionné à ALSAPAN le 30 septembre 2010. Son activité vente est totalement intégré dans les comptes d'ALSAPAN et s'oriente vers une démarche de panachage des produits livrés. Elle se cantonne à la zone Euro, les marchés Nord Américains sont inaccessibles du fait d'une parité défavorable.

DGS continue de maintenir un métier de sourcing que les grandes centrales d'achat ont tendance à intégrer ou à court-circuiter. Le modèle HAUTECOEUR et DGS a subi toutes les conséquences de la crise et se trouve concurrencé par des officines qui ont établi des bases logistiques fortes en Asie.

Les stocks d'HAUTECOEUR sont centralisés sur le site ALSAPAN de La Courtine (23) ; les conséquences de ce regroupement sont perceptibles depuis le milieu de l'exercice 2010.

Comme précisé ci-dessus, l'entreprise EPI vend une partie de sa production en \$US, sa politique de gestion des risques financiers consiste à couvrir ses ventes à terme, dans la mesure où d'autres entreprises du Groupe n'ont pas usage des \$US ainsi rendus disponibles.

Difficultés rencontrées :

Les principales difficultés rencontrées par les filiales sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins. Les marchés adressés par les différentes unités du Groupe sont matures et les évolutions se font à la marge. Chaque entité du Groupe a la possibilité de construire une offre attrayante et de se démarquer de ses concurrents, mais chaque entité doit passer d'une culture : volume /prix à un concept niche/créativité/service. La période de contraction des marchés rend encore plus difficile cette option, néanmoins indispensable pour retrouver des niveaux de résultats satisfaisants.

La complémentarité des activités d'EPI FLOORING et d'ALSAPAN est réelle au niveau de l'approvisionnement des matières premières, des moyens de production et surtout de l'accès aux différents marchés. La complémentarité d'ALSAPAN et d'HAUTECOEUR était très grande, ce qui a motivé la fusion des entreprises en septembre 2010.

Dans un contexte économique et bureaucratique compliqué, EPI VOSTOK subit en plus, de fortes difficultés d'approvisionnement en matières premières du fait d'une position quasi monopolistique des fournisseurs locaux (dont l'un est un concurrent direct en revêtement de sol sur le marché russe). Cette quasi pénurie limite sa production à 25% de sa capacité réelle, pèse défavorablement sur la rentabilité d'exploitation et obère l'avenir de la filiale.

Principales variations des résultats opérationnels courants des secteurs opérationnels :

RDS	2011 (1)	2010 (2)	Variation (3) = (1)-(2)	Variation x CA (3) x (1) M€	Renvoi
Total produits K€ = base 100% (*)	79.862	70.647			
Achats consommés et variation de stocks	72,90%	62,68%	10,22%	8,16	A
Frais de personnel	8,85%	10,36%	- 1,51%	- 1,21	B
Dotation aux amortissements	2,57%	3,49%	- 0,92%	- 0,73	C

A : Les prix des matières premières ont commencé à augmenter surtout à compter du deuxième semestre 2010. Malheureusement ces augmentations n'ont pas pu être répercutées intégralement sur les prix de vente (Cf. § 12.2 'tendances du marché').

B : L'évolution des coûts du personnel n'est pas corrélée avec celle du chiffre d'affaires dans la mesure où le chiffre d'affaires prend en compte aussi une hausse de prix.

C : Peu d'investissement dans ce secteur, d'où une stabilité des amortissements.

MEUBLE	2011 (1)	2010 (2)	Variation (3) = (1)-(2)	Variation x CA (3) x (1) M€	Renvoi
Total produits K€ = base 100% (*)	136.220	119.625			
Achats consommés et variation de stocks	65,25%	59,56%	5,69%	7,75	A
Frais de personnel	16,05%	17,62%	- 1,57%	- 2,14	B

A : Du fait d'une augmentation du prix des matières premières, les facteurs achats consommés et variations de stocks ont connu une évolution très défavorable en 2011.

B : En valeur absolue la masse salariale est quasiment restée constante.

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel :

Les autres produits et charges opérationnels passent de - 3.309 K€ en 2010 à -107 K€ en 2011. Un détail est fourni en Note 25.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX**10.1. Capitaux de l'émetteur**

K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dettes financières à long terme	18.217	26.960	38.161
Dettes financières à court terme	44.636	34.915	35.034
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 32.245	- 63.118	- 8.957
Valeurs Mobilières de Placement classées en Autres Actifs Financiers selon IAS7	- 20	- 131	- 56.251
Endettement financier net	30.588	- 1.374	7.987
Capitaux Propres	51.522	81.028	77.652
Endettement financier net / Capitaux Propres	0,59	- 0,02	0,10

Les montants présentés représentent la totalité des capitaux propres, réserves et résultat compris Cf. états financiers consolidés bilan page 75 et variation des capitaux propres page 77.

10.2. Flux de trésorerie

K€	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Marge brute d'autofinancement	6.732	15.271	15.861
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 3.804	- 1.322	23.928
Flux de Trésorerie généré par l'activité	2.928	13.949	39.789
Flux de Trésorerie lié aux investissements	-3.423	- 4.595	- 60.746
Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement	- 30.380	- 11.309	6.120
Impact de la variation des taux de change	2	12	- 36
Variation de trésorerie	-30.873	-1.943	- 14.873

Voir risque de liquidité (Note 35.4.1. page 108), pour les éléments concernant l'évolution du fonds de roulement voir tableau de flux de trésorerie page 78.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Total en taux fixe	4.732	5.488	5.446
Total en taux variable (Euribor)	54.351	52.015	42.834
TOTAL	59.083	57.503	48.280

Par convention, le Groupe s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Les ratios utilisés sont du type 'endettement net consolidé / fonds propres consolidés' et 'endettement net consolidé / EBITDA consolidé'. Le Groupe n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir. Les covenants concernent la société EPI pour un montant de 15.948 K€ contre 23.921 K€ à fin 2010, relativement à l'emprunt obligataire 'OBSAAR' d'un montant nominal de 39.992 K€. Ils concernent également le crédit revolving de 20.000 K€. Voir Note 32.1 engagements sur emprunts page 99.

Les ratios sont les suivant :

	Valeur pla- fond	2011	2010	2009
Résultat opérationnel		- 1.459	3.214	10.508
Dotation aux amortissements		7.322	7.869	8.035
Dotation aux provisions		- 1.805	2.345	1.069
EBITDA consolidé		4.058	13.428	19.612
Fonds propres consolidés (voir § 10.1)		51.522	81.028	77.652
Endettement net consolidé (voir § 10.1)		30.588	- 1.374	7.987
Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	4,0	7,54	-0,10	0,41
Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés	1,5	0,59	- 0,02	0,10

10.4. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements de la société

Rappel : En 2008 le Groupe a optimisé et rationalisé sa structure de financement en remontant au niveau d'EPI, société mère, la majeure partie de ses financements bancaires et l'ensemble de ses dettes financières (hors crédit-bail et dettes souscrites par LOCOFI), à hauteur de 46 M€. A cette fin et pour répondre à cet objectif d'optimisation ainsi qu'aux besoins d'investissements et de financement du développement des activités tels que décrit ci-dessous, la société a émis avec succès un emprunt obligataire, assorti de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'un montant de 40 M€ ainsi qu'une facilité de crédit confirmée de 20 M€ destinée plus particulièrement aux éventuels besoins complémentaires du Groupe.

Cette opération d'emprunt obligataire (OBSAAR) est décrite dans la Note d'Opération déposée et enregistrée le 17 janvier 2008 avec le Document de Référence sous le numéro R.08-001 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le BFR du Groupe EPI s'est légèrement amélioré en 2011 :

Il s'établit au 31/12/2011 143,1M€, ce qui représente 20% du chiffre d'affaires du Groupe sur la période, contre 21% l'an passé. Il se décompose de la manière suivante :

- Stocks : 27.6 M€ (12,9% du chiffre d'affaires 2011 du Groupe)
- Clients : 36,3 M€ (17,0% du chiffre d'affaires 2011 du Groupe)
- Fournisseurs : 10,9 M€ (5,1% du chiffre d'affaires 2011 du Groupe)
- Autres débiteurs : 6,9 M€ (3,2% du chiffre d'affaires 2011 du Groupe)
- Autres créditeurs : 16,8 M€ (7,9% du chiffre d'affaires 2011 du Groupe)

10.5. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Dans le cadre de contrats de crédit, le Groupe EPI s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Il n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir. Le Groupe ne fait donc pas état de restriction ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Toutes les entreprises du Groupe sont sensibilisées et convaincues que seules des innovations, une créativité soutenue, une attention permanente à l'évolution de tous les paramètres des métiers permettront de saisir les opportunités et développer le portefeuille de l'offre.

Chaque unité dans le meuble et le négoce dispose d'un bureau d'études, fait appel à des designers et assure une veille technologique sur l'évolution des matériaux.

Pour l'activité revêtement de sol l'équipe R&D travaille sur les composants du produit et sur le process.

Les dépenses du Groupe pour la recherche et développement ont atteint 3.478 K€ en 2011.

Elles sont détaillées de la manière suivante :

Nature	Revêtement de sol			Pièces de meubles et meubles en kit		
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Personnel	566	532	539	1.167	943	814
Amortissement	204	86	45	251	208	231
Frais généraux	455	438	432	835	757	657
Total	1.225	1.056	1.016	2.253	1.908	1.702

Ces dépenses de recherche, qui visent la recherche de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de fabrication et la protection juridique des nouveaux produits, sont intégralement comptabilisées en charge au compte de résultat.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Etat actuel du marché

Après une stabilisation installée depuis le second semestre 2008, un nouveau cycle économique a démarré en 2010 et 2011 a subi les augmentations de matières premières et les exigences tarifaires des clients.

La capacité de production mondiale est nettement supérieure aux besoins des marchés et le ralentissement de la consommation peut avoir des incidences très importantes sur l'évolution et les parts de marché. Les fournisseurs de panneaux subissent la pénurie de bois mais peuvent agir en maintenant leurs prix sur le revêtement de sol stratifié suite aux augmentations qu'ils ont imposées sur les matières premières.

Pour le meuble, le Groupe est positionné sur le segment du meuble en kit qui, comme l'ensemble du marché connaît également une augmentation. Ce sont les atouts apportés par les investissements réalisés ces dernières années qui ont permis au Groupe de connaître la croissance observée et sa rentabilité.

12.2. Tendances du marché

La tendance principale est le maintien des prix des matières premières en 2012 à un prix assez élevé, après une année 2011 ayant enregistré un niveau anormalement très élevé.

Le repositionnement stratégique (offre produits, prix...) de la branche d'activité revêtement de sol et l'adaptation des effectifs au volume traité lui a permis de renouer progressivement avec ses niveaux de marges historiques et de continuer à défendre cette position en 2012.

Le repositionnement stratégique du revêtement de sol consiste à travailler plus les services et la diversité (accessoires) que les volumes. Pour le Groupe la part de chiffre d'affaires de cette activité va se développer et la contribution au résultat doit s'améliorer car ces produits et prestations dégagent une meilleure valeur ajoutée.

Parmi les actions menées, EPI FLOORING a renforcé la diversité de son offre pour coller aux besoins plus segmentés des clients. EPI FLOORING a mené d'importants investissements R&D qui ont débouché sur de nouveaux produits.

Néanmoins, dans un contexte conjoncturel difficile au niveau mondial, la tendance reste incertaine.

Le marché global du meuble a connu un net retournement en 2010, une année 2011 normale et connaît un début d'année satisfaisant. La maîtrise du coût des matières premières sera le révélateur du résultat 2012.

La filiale EPI VOSTOK en Russie n'a pas encore atteint son seuil de rentabilité. L'avenir de ce site sera décidé en juillet 2012.

Ces différentes évolutions ne remettent pas en cause, sur l'exercice en cours, les engagements pris par le Groupe en particulier au regard de son endettement.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Administrateurs et membres de la direction (voir aussi §21 Statuts)

Membres du Directoire

Président du Directoire, depuis le 31 mai 2010

Monsieur Gérard VOIRIN

demeurant à 67450 LAMPERTHEIM 40 route de Pfulgiesheim

Autres fonctions :

Administrateur de la société DYNAMONDE SA (démission en 2010)

Gérant de la SARL CUISINES FINANCES

Gérant de la SARL GAT

Président de VOLTEC-SOLAR SAS

Président de EPI FLOORING SAS

Président de VOIRIN CONSULTANTS SAS

Directeur Général de SELFLOOR SAS

Cogérant de la SCI MERKEL

Cogérant de la SARL LOCOFI

Gérard VOIRIN a 61 ans. Diplômé de l'ESC Reims, il dirige une équipe dans le conseil et les services informatiques. En 1980 il crée son cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie et l'organisation des entreprises industrielles. Il cède son cabinet en 1994 à LEFEBVRE CONSULTANTS. Il a publié plusieurs ouvrages sur les principes comptables et de gestion de production. Il est Président du Directoire de EPI depuis le 31 mai 2010. Il est aussi Président de VOIRIN-Consultants – cabinet conseil en management.

Membre du Directoire – Directeur Général

Monsieur Antonio CLEMENTE

demeurant à 67000 STRASBOURG 5 A, boulevard du Président WILSON

Autres fonctions :

Directeur Général de ALSAPAN SAS

Directeur Général de EPI SA

Antonio Clément, 46 ans, est portugais. De formation comptable, après une première expérience dans la restauration, en 1992 il commence sa carrière dans le métier du panneau mélaminé. Il rejoint le groupe EPI en 1995 pour prendre des responsabilités dans l'organisation de la production, des achats et du contrôle de gestion. Il est directeur général délégué de la filiale OZOO France de 2000 à 2005, et de la société HAUTECOEUR au cours de l'année 2004. Il est directeur général délégué d'ALSAPAN SAS depuis 2005, puis Directeur Général depuis 2008.

Il est nommé membre du Directoire depuis le 21 avril 2008, en remplacement de Mr BASKEY-FIELD, pour la durée du mandat de celui-ci restant à couvrir, soit jusqu'en 2011.

Le 31 mai 2010 il est nommé Directeur Général d'EPI.

Membres du Conseil de Surveillance

Président du Conseil de Surveillance

Madame Marie-Elisabeth LANOUX

demeurant à 67190 DINSHEIM, 2 rue de Felsbourg

Autres fonctions :

Présidente de la société STRUB SA

Présidente de la société ALSAPAN SAS

Présidente de STRUB BOIS SAS

Gérante de la SCI LA CHAPELLE WENDELIN

Cogérante de la SARL LOCOFI

Cogérante de la SCI MERKEL

Gérante de la SNC STRULAN

Gérante de PARKETO SARL (Dissoute en 2010)

Marie-Elisabeth LANOUX, 68 ans, a fondé ALSAPAN SA en 1987 avec ses frères. Elle est Présidente de STRUB SA depuis 1993 et Présidente d'ALSAPAN depuis 1999. Elle est membre du Conseil de Surveillance depuis 1999 et Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 4 janvier 2010. Madame Marie - Elisabeth LANOUX et Monsieur Jean-Jacques STRUB sont frère et sœur.

Membre du Conseil de Surveillance et vice-président

Monsieur Ulrich ZIEROLD

demeurant à CASA MONTE SERENO
VIA GHIRIDONE 23 CH –6614 BRISSAGO

Autres fonctions :
Gérant de la société ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG

Ulrich ZIEROLD, 74 ans, fonde EPI en 1993. Auparavant, ingénieur en techniques du bois et matières plastiques, il est Directeur Technique chez HELDAPAL en RFA où il met au point la technique du pressage de mélamine en cycle court. En 1968 il fonde un bureau d'études dédié à l'industrie du bois. Il crée la société SÜDDEKOR en 1974, DEKOFLEX en 1975, TOPFORM en 1981, puis, avec son fils, DAKOR en 1995. Membre du Conseil de Surveillance depuis 1999 et Vice Président depuis le 4 janvier 2010.

Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Christian EBERHARDT,

demeurant à 67000 STRASBOURG, 14 rue Théophile Schuler

Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 4 janvier 2010.

Autres fonctions :

Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA.

Christian EBERHARDT, 57 ans, diplômé de l'I.E.C.S. Strasbourg, est un entrepreneur qui a restructuré et développé l'entreprise familiale EBERHARDT Frères, pour en faire le principal distributeur d'un fabricant européen de matériel électro - ménager. Il est membre du Conseil de Surveillance depuis 1999.

Monsieur Johannes LA COUR

demeurant à 97422 SCHWEINFURT (Allemagne), Gustav Adolf Strasse 29

Autres fonctions :

Gérant de la société MELAPLAST Verwaltungs GmbH
Gérant de la société MELAPLAST PLATTENVEREDELUNGS GmbH
Gérant de la société MELATEC ELEMENTE GmbH
Gérant de la société MELAFLOOR GmbH & Co GK
Gérant de la société ZEILER MOBELWERK GmbH & Co KG
Gérant de la société NOLFF MOBELWERK GmbH & Co KG
Gérant de MOBELFOLIEN GmbH Biesenthal
Gérant de ZEYKO MOBELWERK GmbH

Johannes LA COUR, 63 ans, est danois. Il fonde EPI en 1993 avec Mr ZIEROLD. C'est un entrepreneur et un industriel qui a créé plusieurs entreprises dans l'industrie du meuble et du revêtement sol. Il est membre du Conseil de Surveillance depuis 1999.

Monsieur David BASKEYFIELD

demeurant 6 Swan Meadow, Strafford St. Mary, COLCHESTER ESSEX – CO7 6 JQ – GB

Pas d'autres fonctions

David BASKEYFIELD, 64 ans, est britannique. Spécialiste de l'industrie du bois, il est diplômé du C.M.I.W Sc. Commence sa carrière chez PRICE WALTER & Co Ltd puis BAMBERGER Ltd. En 1971, il rejoint TOSH & Co et noue des relations privilégiées avec Jean-Jacques STRUB et STRUB SA. Il devient Directeur de TOSH en 1979, Chairman et ChiefExecutiveOfficer en 1988. Il cède TOSH à ses associés en 1995 et rejoint EPI. Membre du Directoire depuis 1999, il en démissionne le 21 avril 2008 et remplace, à compter de cette date, Mme KOCH-CARBONNE au Conseil de Surveillance.

Monsieur Albert B. THIELEN,

demeurant à 78160 MARLY LE ROI, 30 avenue de l'Europe, Le Verger de Marly

Pas d'autres fonctions

Albert B. THIELEN, 83 ans, ancien cadre dirigeant d'un fabricant européen de panneaux, est membre du Conseil de Surveillance depuis 1999.

Autres informations

A notre connaissance :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.
- Aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant.
- Aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires.
- Aucune condamnation n'a été prononcée pour interdire d'agir les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance en tant que dirigeants.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A notre connaissance:

Aucun membre du Directoire ou de Conseil de Surveillance n'a déclaré être mandataire d'un fournisseur ou d'un client à l'exclusion des sociétés STRUB SA et VOIRIN CONSULTANTS SAS qui facturent des prestations comme cela est indiqué en 16.2.

Plus généralement aucun membre du Directoire ou de Conseil de Surveillance n'est en situation de conflit d'intérêts ni avéré ni potentiel entre ses devoirs envers EPI et ses intérêts ou autres devoirs.

Il n'existe aucune restriction à la cession de leur part de capital social d'EPI pour les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

Rémunérations des mandataires au titre de l'exercice clos le 31/12/2011 (en Euros)

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante					
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	Fixe	Variable	Exceptionnelle			
Mme Lanoux						
Versées en N-1	57.777	4.814	0	15.000	0	77.591
Versées en N	41.275	4.128	0	15.000	0	60.403
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
M. Voirin						
Versées en N-1	0	0	0	0	0	0
Versées en N	0	0	0	0	0	0
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
M. Clemente						
Versées en N-1	125.673	30.000	0	0	0	155.673
Versées en N	136.602	60.000	0	0	0	196.602
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0

Les rémunérations indiquées dans le tableau versées à Mme LANOUX ont été versées par STRUB SA.

Au titre de l'année 2011, M Antonio CLEMENTE a perçu 196.602 € brut comme salaire versé par ALSAPAN.

Aucune autre rémunération n'a été versée à un autre membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Aucun engagement de quelque nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris.

Aucune rémunération et avantage versé sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes n'ont été versés.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites ou de stock options au profit des mandataires.

Les tableaux suivants synthétisent l'information complète concernant les rémunérations et avantages aux mandataires sociaux conformément aux recommandations de l'ADEF/MEDEF et de l'AMF :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Marie-Élisabeth LANOUX, Présidente du conseil de surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	60.403 €	77.591 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
TOTAL	60.403 €	77.591 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Antonio CLEMENTE, Membre du directoire Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	196.602 €	155.673 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
TOTAL	196.602 €	155.673 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Gérard VOIRIN Membre du directoire Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Marie-Élisabeth LANOUX Présidente du conseil de surveillance	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	41.275 €	41.275 €	57.777€	57.777€
- rémunération variable	4.128 €	4.128 €	4.814€	4.814€
- rémunération exceptionnelle	Néant		Néant	
- jetons de présence	15.000 €	15.000 €	15.000 €	15.000 €
- retraite supplémentaire	Néant		Néant	
TOTAL	60.403 €	60.403 €	77.591 €	77.591 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Antonio CLEMENTE Membre du Directoire Directeur Général	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	136.602 €	136.602 €	125.673 €	125.673 €
- rémunération variable	60.000 €	60.000 €	30.000 €	30.000 €
- rémunération exceptionnelle	Néant		Néant	
- jetons de présence	Néant		Néant	
- retraite supplémentaire	Néant		Néant	
TOTAL	196.602 €	196.602 €	155.673 €	155.673 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Gérard VOIRIN Membre du directoire Président	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	Néant		Néant	
- rémunération variable	Néant		Néant	
- rémunération exceptionnelle	Néant		Néant	
- jetons de présence	Néant		Néant	
- retraite supplémentaire	Néant		Néant	
TOTAL	Néant		Néant	

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N	Montants versés au cours de l'exercice N-1
Christian EBERHARDT		
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €
Autres rémunérations	0	0
David BASKEYFIELD		
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €
Autres rémunérations	0	0

Johannes LA COUR		
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €
Autres rémunérations	0	0
Albert B. THIELEN		
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €
Autres rémunérations	0	0
Ulrich ZIEROLD		
Jetons de présence	15.000 €	15.000 €
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	75.000 €	75.000 €

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Il n'a pas été attribué d'actions gratuites, ni d'actions de performance, ni de stocks options

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune attribution d'actions de performance en 2011, ni en 2010, ni en 2009

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant.

Tableau 8

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevée (information globale)	0	-

Tableau 9

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (2)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gérard VOIRIN Fonction : Membre du Directoire, Président du Directoire depuis 31/05/10 Début de mandat : 27/06/07 Fin de mandat : 2011		Non		Non		Non		Non
Marie-Elisabeth LANOUX Fonction : Membre du Conseil de Surveillance, Présidente depuis 01/01/2010 Début de mandat : 27/06/07 Fin de mandat : 2015		Non		Non		Non		Non
Antonio CLEMENTE (1) Fonction : Membre du Directoire Début de mandat : 21/04/08 Fin de mandat : 2011	Oui			Non		Non		Non

(1) Le contrat de travail d'Antonio CLEMENTE est un contrat au titre de sa fonction de Directeur Général de la société ALSAPAN SAS. Sa fonction de Directeur Général de la société EPI SA est non rémunérée.

(2) Plus aucune retraite supplémentaire n'a fait l'objet de versements en 2010 & 2011.

15.1. Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de rémunération mensuelle.

Les frais exposés dans l'exercice des fonctions et en vue d'assister aux réunions du conseil sont remboursés aux membres, sur présentation de justificatifs.

La société a versé des jetons de présence au titre des exercices 2010 & 2011 pour un montant annuel total de 90 K€.

15.2. Directoire

Monsieur Gérard VOIRIN, Président du Directoire, n'est pas rémunéré directement. La société EPI rémunère les prestations rendues à son profit par d'autres sociétés dans lesquelles Monsieur VOIRIN est intéressé. Elles s'élèvent à 35K€ pour l'année.

Monsieur Antonio CLEMENTE, Directeur Général à partir du 31/05/2010, est salarié de la filiale ALSAPAN. Il a perçu une rémunération brute de 197 K€ pour l'année 2011 (156 K€ en 2010), dont 24 K€ au titre de son mandat social de Directeur Général.

Les membres du Directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres composant les organes d'administration et de direction de la Société sont décrits dans le § 14 du présent document de référence.

16.1. Direction de la Société

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 31/05/2010, jusqu'à l'issue de la réunion en 2012 de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Les mandats de tous les membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte le 08/06/2011 et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion en 2015 de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

16.2. Contrats entre les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire de la Société et la Société

La Société a rémunéré des prestations réalisées par des sociétés dans lesquelles Mme LANOUX et M VOIRIN sont intéressés. Bien que ne s'agissant pas de rémunérations perçues à titre personnel, nous vous donnons les précisions suivantes concernant les rémunérations de ces prestations :

1. Un contrat de prestations de services existe depuis le 30 septembre 1999 avec la société STRUB SA, dont M Jean-Jacques STRUB était administrateur et directeur général, après autorisation du Conseil de Surveillance. Les prestations fournies par la société STRUB SA sont principalement les suivantes :

- Mise à disposition du savoir-faire technique et commercial des dirigeants de la société STRUB SA et plus particulièrement de M Jean-Jacques STRUB et Marie-Elisabeth LANOUX,
- Mise à disposition de l'organisation administrative et commerciale de la société STRUB SA, en vue notamment de pénétrer et développer le marché du revêtement de sol stratifié auprès des négociants en bois et panneaux en France, Grande-Bretagne et Allemagne, auprès desquels la société STRUB SA et ses dirigeants bénéficient d'une forte notoriété,
- Mise en œuvre du réseau relationnel de la société STRUB SA en vue de faire bénéficier le groupe EPI des meilleures conditions de prix, délais et qualités, auprès des fournisseurs de matières premières et de matériels.

La convention a été conclue pour une durée indéterminée, elle est résiliable par chacune des parties chaque année, au plus tard le 30 septembre pour prendre effet le 31 décembre.

La rémunération convenue est égale à 3 % du chiffre d'affaires HT consolidé réalisé par la société EPI et ses filiales.

Il est précisé que depuis l'exercice 2002, la société EPI SA refacture à ALSAPAN et HAUTE-COEUR, les prestations de la société STRUB en ce qu'elles leur profitent également. Cette refacturation a été établie en pourcentage des chiffres d'affaires hors Groupe réalisés par chacune des sociétés par rapport au chiffre d'affaires total réalisé par les sociétés du Groupe.

A des fins de simplification, en date du 29 juin 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé la modification de cette convention afin que STRUB SA facture directement chaque société du Groupe, toujours à 3 % du chiffre d'affaires HT et ce à effet du 1^{er} janvier 2009.

Les différentes facturations de STRUB SA vers les sociétés EPI, EPI FLOORING, ALSAPAN et SELFLOOR se sont élevées à 643 K€ au titre de l'exercice 2011.

2. D'autre part la société VOIRIN CONSULTANTS à Schiltigheim, dont M Gérard VOIRIN est Directeur Général, a facturé à l'ensemble des sociétés du groupe EPI un montant global d'honoraires de 156 K€ dont 35K€ à la société EPI au titre de l'exercice 2011.

Les prestations facturées ont été principalement les suivantes :

- Aide à la stratégie de l'entreprise en matière de politiques financière et de gestion,
- Pilotage d'actions en matière d'organisation du travail, d'évolution des compétences et de politique salariale,
- Aide à la structuration de projets industriels sous l'angle de la faisabilité,
- Suivi des actions relatives aux systèmes d'information et notamment à l'intégration des différents systèmes techniques, commerciaux, administratifs et industriels.

Aucun autre avantage particulier ne bénéficie aux membres du Conseil de Surveillance ou Directoire.

16.3. Comité des comptes et comité des nominations et des rémunérations

Le présent paragraphe reprend intégralement le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Rapport du Président du conseil de surveillance établi en application de l'article L 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

-De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;

-Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance le 23 avril 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

La recommandation de non cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social peut poser problème dans la mesure où le groupe a toujours favorisé la promotion interne et il n'est pas exclu qu'une personne salariée puisse être promue au directoire, ce qui est déjà le cas actuellement.

Les deux membres indépendants du conseil de surveillance sont présents depuis plusieurs années mais n'ont pas encore 12 ans d'ancienneté.

La parité n'est pas satisfaisante. Les membres sont d'accord pour lors d'une prochaine nomination, dans la mesure du possible, élire une femme.

- **En matière d'évaluation des travaux du conseil :**

Le processus d'évaluation des travaux a abouti aux conclusions suivantes :

Le conseil a décidé que le prochain rapport du Président du conseil (au titre de la clôture de l'exercice 2012) intégrera une synthèse de chacune de ses réunions et de celles des comités d'audit et des rémunérations.

Le conseil mettra à profit ses prochaines réunions pour définir les outils supplémentaires dont il pourrait avoir besoin.

- **En matière de comité d'audit :**

Il existe un comité d'audit composé de deux membres du conseil de surveillance.

Notre comité d'audit, conformément à la loi, comprend deux membres compétents et indépendants.

Cependant, en matière de compétence, ces deux membres n'ont pas de diplôme dans le domaine comptable et financier. Leur compétence provient de leur qualité de chef d'entreprise ou d'ancien chef d'entreprise.

1. Le conseil de surveillance et les comités

1.1. Le conseil de surveillance

La composition du conseil

Le conseil est composé de 6 membres :

- Madame Marie-Élisabeth LANOUX président qui exerce par ailleurs l'activité professionnelle significative suivante : Président Directeur Général de la société STRUB SA, actionnaire majoritaire d'EPI.

NOM	PRENOM	AGE	NATIONALITE	FORMATION	NOMBRE D'ACTIONS DANS LA SOCIETE	NOMBRE DE BSAAR
EBERHARDT	Christian	57	Française	Diplômé de l'IECS Chef d'entreprise	1	0
THIELEN	Albert	83	Française	Diplômé de médecine Chef d'entreprise	1	0
LA COUR	Johannes	63	Danoise	Ingénieur Chef d'entreprise	309 366 (directement et indirectement)	0
LANOUX	Marie-Élisabeth	68	Française	Fondatrice et Chef d'entreprise	876 490 (directement et indirectement)	0
ZIEROLD	Ulrich	74	Allemande	Ingénieur Chef d'entreprise	478 494 (directement et indirectement)	0
BASKEYFIELD	David	64	Britannique	Ingénieur Chef d'entreprise	10 135	0

Parmi les membres du conseil, 2 d'entre eux : Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. En effet, ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Monsieur David BASKEYFIELD n'a pas été considéré comme membre indépendant compte tenu de l'exercice de ses fonctions au sein du directoire jusqu'en avril 2008.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Il n'existe pas de membre du conseil élu parmi les salariés, et aucun censeur n'a été nommé.

1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Age	Mandat dans la société	Date de nomination et de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe (1) (2)	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe (1) (2)	Nombre d'actions
VOIRIN Gérard	61 ans	- Président du directoire	27/06/07 2011			- Administrateur de la société DYNAMONDE SA. - Gérant de la SARL CUISINES FINANCES - Gérant de la SARL GAT. - Président de VOIRIN-CONSULTANTS SAS.	41 872
			04/01/2010	- Directeur Général de la société SELFLOOR			Détention directe 0
			31/05/2010	- Président de la société EPI FLOORING			Détention directe 0
			31/08/2011	- Cogérant de la SCI MERKEL			0
			30/08/2011	- Cogérant de LOCOFI			0
			15/05/2010			- Président de la société VOLTEC SOLAR	
EBERHARDT Christian	57 ans	- Président du Conseil de surveillance - Membre du Conseil de surveillance	Cessation le 31/12/2009 27/06/2007 2015			- Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA	1
CLEMENTE Antonio	46 ans	- Membre du Directoire	21/04/08 2011 04/01/2010 31/05/2010	- Directeur Général	- Directeur Général de la société ALSAPAN SAS		
LANOUX Marie-Élisabeth	68 ans	- Membre du Conseil de surveillance - Vice Présidente - Présidente	27/06/07 2015 Cessation des fonctions le 31/12/2009 01/01/2010		- Présidente de la société STRUB SA.		Détention directe 1 Indirecte 876 489

GRUPE EPI

			<p>Cessation des fonctions le 04/01/2010</p> <p>28/12/2009</p> <p>28/12/2009</p> <p>Cessation des fonctions le 04/01/2010</p> <p>20/05/2010</p> <p>Cessation des fonctions le 20/05/2010</p> <p>20/05/2010</p> <p>Cessation des fonctions le 30/09/2010</p> <p>20/12/2010</p>	<p>- Présidente de la société ALSAPAN SAS</p> <p>-Cogérante de la société LOCOFI</p> <p>-Cogérante de la société MERKEL</p> <p>- Directeur Général de la société ALSAPAN</p> <p>- Présidente de la société ALSAPAN</p> <p>- Directeur Général de STRUB BOIS</p> <p>- Présidente de STRUB BOIS</p> <p>- Présidente de HAUTE-COEUR</p> <p>- Gérante SCI LA CHAPPELLE WENDELIN</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p> <p>0</p>	
BASKEYFIELD David	64 ans	<p>- Membre du directoire</p> <p>- Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Cessation des fonctions le 27/04/08</p> <p>27/04/08</p> <p>2015</p>			10 135
LACOUR Johannes	63 ans	- Membre du Conseil de surveillance	<p>27/06/07</p> <p>2015</p>		<p>- Gérant de la société MELAPLAST Verwaltungs GmbH.</p> <p>- Gérant de la société MELAPLAST PLATTENVEREDELUNGS GmbH.</p> <p>- Gérant de la société MELATEC ELEMENTE GmbH.</p> <p>- Gérant de la société MELAFLOOR GmbH & Co GK.</p> <p>- Gérant de la société ZEILER MOBELWERK GmbH & Co KG.</p> <p>- Gérant de la société NOLFF MOBELWERK GmbH & Co KG.</p> <p>- Gérant de MOBELFOLIEN GmbH Biesenthal.</p> <p>- Gérant de ZEYKO MOBELWERK GmbH.</p>	Détention directe 1 Indirecte 309 365

THIELEN Albert B.	83 ans	- Membre du Conseil de Surveillance	27/06/07 2015				1
ZIEROLD Ulrich	74 ans	- Membre du Conseil de surveillance - Vice Président	27/06/07 2015 01/01/2010			- Gérant de la société ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG	478 494 (directe et indirecte)

1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance 4 jours avant la réunion appelée à les examiner. Des pré-projets avaient été transmis 15 jours avant.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.4. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social.

Le conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2011.

Sur cette période, il n'y a pas eu d'absentéisme notable des membres aux réunions du conseil.

1.1.5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il remplit sa mission conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-68 du Code de commerce. A cet effet, il se réunit à l'issue de chaque trimestre aux fins d'examiner la situation du trimestre écoulé et le rapport du directoire.

Il se réunit également aux fins de vérifier les comptes annuels et les comptes semestriels, de contrôler les comptes prévisionnels et enfin à chaque fois qu'une opération doit être soumise à son autorisation (pour les cautions et garanties notamment).

1.1.6. Sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels et l'examen des rapports trimestriels, le conseil a statué :

- sur la nomination d'un nouveau Président du directoire,
- sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- sur les travaux du comité de rémunération, et les mesures à prendre quant aux rémunérations des dirigeants au vu des recommandations AFEP-MEDEF.

1.1.7. Évaluation des travaux du conseil

Le conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement : aucune remarque particulière n'a été faite, les comités ont tenu leur réunion et en ont rendu systématiquement compte au conseil.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le conseil a constitué 2 comités:

1.2.1. Le comité d'audit

Le comité des comptes est composé de 2 membres : Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN, les 2 membres indépendants.

Monsieur THIELEN est Président du comité d'audit.

Les missions du comité sont les suivantes : examen préalable des comptes semestriels et annuels, analyse de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, contrôle des risques et engagements hors bilan pouvant avoir une incidence significative sur la situation du groupe, supervision de l'activité d'audit interne naissante (cf. infra.).

Pour l'exercice de ces missions, le comité entend les explications des membres du directoire, du président du directoire, du directeur général et de la direction financière.

Le comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2011.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte.

Le comité n'a eu aucune observation à formuler.

1.2.2. Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations, est composé de Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN.

Les missions du comité sont les suivantes : examen de toute proposition concernant la rémunération des membres du directoire et des sociétés auxquelles ces derniers sont liés. Contrôle des rémunérations éventuellement perçues par les membres du directoire et du conseil de surveillance dans d'autres sociétés du groupe et examen de la politique salariale pour les cadres au sein du groupe.

Le comité s'est réuni une fois au titre de l'exercice 2011. Il a réalisé des travaux sur les recommandations MEDEF quant aux rémunérations des dirigeants.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Un montant global de 90 000 € a été versé au titre de l'exercice 2011.

2.2 Rémunération des mandataires

Il se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Il est précisé qu'aucun mandataire social ne perçoit de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

2.2.1. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire ne bénéficie de stock option ou d'attribution gratuite d'actions.

2.2.2. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité n'est prévue.

2.2.3. Retraites

Pas de dispositions particulières.

2.2.4. Avantages en nature

Il n'y en a pas.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

4. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Procédures de contrôle interne

1.1 Introduction

Dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie, le groupe est confronté à un certain nombre de risques et aléas internes et externes. Afin d'y faire face, il a mis en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs et de contribuer ainsi à conforter l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques.

Le contrôle interne se décline dans tous les métiers du groupe et dans toutes ses activités. Il traite prioritairement des objectifs suivants :

-la maîtrise des activités industrielles et commerciales sous les aspects qualité, coût et délais (QCD),

-la conformité aux lois et règlements en vigueur et aux règles de l'entreprise,

-la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information interne et externe, et notamment des informations financières et comptables,

-l'adaptation aux évolutions des normes environnementales,

-l'adéquation du niveau de risques aux objectifs et bénéfices attendus,

-le contrôle des risques que l'entreprise pourrait générer pour son personnel, ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires sociaux et sociétaux,

-la réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures de contrôle interne, le présent rapport aborde successivement :

-l'environnement général de contrôle,

- les procédures de contrôle spécifiques à chaque nature de risque actuellement en place,
- l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Par ailleurs, le rapport annuel sur le Groupe fournit des informations détaillées sur certains de ces thèmes dont seuls les éléments saillants sont repris ici.

1.2 L'environnement de contrôle

Cet environnement se caractérise par :

- une organisation générale du Groupe centrée sur la recherche de la performance opérationnelle dans le respect des principes de bonne gouvernance,
- un dispositif de reporting et de contrôle interne appliqué dans toutes les entités,
- une culture d'entreprise qui vise à mettre en place, à tous les niveaux et dans tous les métiers, des pratiques et des modes de fonctionnement associant un contrôle interne qui est de plus en plus strict,
- un corpus de normes internes de procédures de détection des fraudes et de règles en matière d'informations privilégiées et de prévention du délit d'initié.

1.2.1 L'organisation du groupe

Un système de pilotage matriciel

La qualité des procédures de contrôle interne est une condition essentielle d'une bonne gouvernance. Réciproquement, l'organisation de la gouvernance du Groupe est le premier pilier du dispositif de contrôle interne, à commencer par l'articulation des responsabilités entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Ainsi, les décisions stratégiques majeures sont définies en premier lieu par les membres du Directoire. Elles sont ensuite présentées au Conseil de Surveillance qui les examine. Elles sont déclinées en plan d'actions avec les différents responsables.

En complément de cette organisation fondée sur la ligne hiérarchique, le groupe travaille de préférence en équipes projet.

Enfin, le Groupe a mis en place des rattachements fonctionnels qui permettent aux directions supports d'animer transversalement leur fonction en définissant des politiques spécifiques (techniques, industrielle, qualité) ou des règles de fonctionnement (RH, Comptabilité, Contrôle de gestion,...) et en contrôlant la mise en œuvre.

Un domaine de responsabilité et de délégation défini

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégations contribuant à la maîtrise du déploiement des politiques du Groupe jusqu'aux opérations élémentaires. Ainsi, dans le cadre du système de définition de fonction, le processus de décision au sein de Groupe repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs du Président du directoire afin de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain,
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être facilement vérifiée par le Contrôleur de Gestion en charge de l'activité concernée.

1.2.2 Le dispositif de contrôle interne

Le Contrôle de Gestion

Dans son organisation et ses procédures, le schéma de gestion du groupe apporte une forte contribution à la maîtrise de ses opérations et à l'adéquation de l'allocation des ressources aux objectifs poursuivis. Il associe :

- l'attribution de responsabilités (depuis 2003 pour certains responsables) d'objectifs et de budgets (avec les reportings correspondants), à des responsables identifiés,
- un mode d'animation visant à assurer la cohérence,
- un schéma comptable de mesure des flux et de consolidation des résultats.

Il s'appuie sur une structure relais : la fonction contrôle de Gestion dont la mission est d'animer et mesurer la performance économique. Cette fonction continue à se déployer. Elle est 100% opérationnelle pour la partie revêtement de sol et à 75 % pour la partie meubles et négoce. Son rôle consiste en particulier à :

- décliner les objectifs économiques de l'entreprise,
- analyser sous l'angle économique les décisions de gestion proposées à tout niveau, en contrôler la cohérence avec les normes, plans et budgets,
- développer et animer un corps de procédures de gestion.

Le contrôle de gestion est ainsi chargé d'animer le processus de construction des prévisionnels. Le suivi est assuré trimestriellement.

Le reporting produit dans un délai court, juxtapose toujours le réel du mois et ceux des mois précédents.

1.2.3 Une culture d'entreprise et des pratiques de fonctionnement privilégiant le contrôle interne

Le Groupe est depuis toujours sensibilisé à disposer de codes et de normes identifiant les bonnes pratiques. A travers les différentes certifications et pratiques normatives (qualité, environnement, hygiène et sécurité,...), son inscription à l'EASDAQ, il a mis en place depuis plusieurs exercices une analyse des risques, et a émis des notes de procédures. La rédaction du manuel des procédures n'est pas achevée à ce jour mais fait partie du plan d'actions prioritaires du groupe en matière de contrôle interne.

Les procédures en vigueur dans le groupe reposent sur les principes de séparation des pouvoirs, mettent en place des circuits de validation et avis afin que les décisions soient prises au niveau adéquat, avec le bon niveau d'information et de concertation, et qu'on puisse en contrôler la mise en œuvre.

Par ailleurs, la nomination des cadres ayant pouvoir d'engager le groupe ou de contrôler son activité fait l'objet de décisions du directoire afin de garantir au mieux l'adéquation des compétences et de l'expérience nécessitées par le poste considéré. Le Groupe attache une attention particulière à la gestion des compétences et a mis en place des procédures pour optimiser la gestion prévisionnelle des postes sensibles (entretiens annuels,...).

2. La gestion des principaux risques

Les principaux risques et leur mode de gestion et de contrôle, décliné à partir des principes d'organisation, sont détaillés dans le rapport annuel d'activité du Groupe.

Les composantes de la stratégie amènent à suivre plus particulièrement les risques suivants :

- le risque Produit / Qualité / Concurrence et brevets,
- les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs.

3. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

L'élaboration des comptes consolidés du groupe résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir des systèmes opérationnels qui supportent les grands processus (achats, facturation, paye, gestion de production,...). Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures

d'autorisation et de délégation en vigueur. Les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de la totalité des transactions,
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables au Groupe. Un guide définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe,
- la revue périodique des actifs (stocks, immobilisations, créances, disponibilités,...).

Le groupe dispose d'un outil informatique robuste et éprouvé. Tout est mis en œuvre pour assurer la fiabilité et la cohérence de l'information traitée. Notamment, la définition précise des profils utilisateurs permet d'organiser le respect des règles de séparation des tâches.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en œuvre de délais les plus courts possibles de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes sont en vigueur : un plan de comptes opérationnel quasiment unique, la tenue des comptes selon les normes du groupe à l'exception d'EPI VOSTOK.

Les équipes comptables opèrent une révision des comptes, expliquent les évolutions du réel d'une période à l'autre et, en liaison avec le contrôleur de gestion pour toutes les unités du groupe, les écarts entre le budget et le réel. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction Contrôle de Gestion pour identifier les causes de ces anomalies.

Le patrimoine, actif, et hors-bilan, fait l'objet de procédure de contrôle et de révision, en liaison avec les conseils juridiques, financiers, et généraux du groupe. Pour les engagements hors-bilan, des notes d'instructions précises sont diffusées par le groupe et les engagements sont remontés à travers l'outil de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. Le Groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre.

4. Procédures de contrôle de la reconnaissance des revenus

Les ventes réalisées par EPI sont à la fois DDP et DDU suivant les destinations et les conditions imposées par les marchés visés. Ainsi le chiffre d'affaires inclut pour partie des frais de transport sur vente principalement pour l'activité revêtement de sol.

5. Procédures d'identification et de gestion des risques propres à l'entreprise

La procédure qui permet d'identifier et de gérer les risques propres à l'entreprise s'appuie sur des missions précises assurées par les cadres et principalement la hiérarchie. Ces missions conduisent à exécuter des tâches précises dont en particulier le recueil et le traitement des informations, leur croisement avec les consignes formulées par la direction et les niveaux de délégation accordée à chacun. Un système matriciel de recoupement des différentes situations prévisibles, impliquant les principaux cadres, permet l'anticipation ou la détection rapide de tous risques et de leurs traitements.

6. Procédures garantissant le respect des lois et de la réglementation

Le groupe s'appuie sur différents conseils externes, notamment en matière de procédures contentieuses nationales ou internationales.

7. Procédures garantissant la mise en sécurité des conditions de sa production ou de sa gestion

Des responsables sécurité sont en place dans les deux activités majeures.

Le développement du système de contrôle de gestion, qui est en cours d'affinage, et le recrutement au niveau d'EPI d'un cadre des services comptables ont été des décisions qui permettent d'améliorer les procédures garantissant la sécurité de la production de l'information financière comme l'a été le regroupement (conduit en 2005) sur un seul système informatique de 100 % des applications informatiques financières et comptables et 80% des autres applications.

Marlenheim, le 23 avril 2012

Le Président du Conseil de Surveillance

Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice 2011

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2011**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes viennent de vous être présentés.

Conformément à l'article L225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du Directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1) Observations du Conseil de surveillance

- Le rapport du Directoire

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Tels qu'ils vous ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

2) Les mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat ne vient à échéance.

Le conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

Marlenheim, le 23 avril 2012

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des commissaires aux comptes prévu par l'article L.225-235 dernier alinéa du Code de Commerce :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Espace Production International S.A et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Conclusions avec observations sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, appellent de notre part l'observation suivante :

Les paragraphes § 1.2.3 et § 3 de la deuxième partie de ce rapport font référence au manuel de procédures ainsi qu'au guide des normes communes de présentation et d'évaluation du groupe. La rédaction de ces documents reste à achever.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 29 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

ETIENNE HENRY

MAZARS

JEAN-BRICE DE TURCKHEIM

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION A LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 23/04/2012

Le comité de rémunération a, dans sa séance du 20/04/2012, a examiné les rémunérations des mandataires sociaux de la société à l'aune des recommandations Afep/Medef.

I - TRANSPARENCE ACCRUE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Le rapport annuel présenté à l'assemblée doit indiquer le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires durant l'exercice par la société et les sociétés contrôlées et contrôlantes, en décrivant :

- les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant, les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis,
- les engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise (« golden hello »), de la cessation (« golden parachute ») ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celles-ci.

Le rapport précise en outre les rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes.

Le projet de rapport annuel présenté par le directoire contient ces indications.

II - POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- Madame LANOUX ne détient plus de BSAAR.
- La société STRUB SA ne détient plus de BSAAR.

1. Conseil de surveillance

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'est rémunéré.

Cependant Madame LANOUX, Présidente, a perçu en 2011 une rémunération annuelle de 45.403 € qui lui est versée par la société STRUB, actionnaire majoritaire d'EPI, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration de STRUB.

Il a été versé, au titre de l'année 2011, 90 000 € de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.

2. Directoire

2.1. Gérard VOIRIN

Monsieur Gérard VOIRIN, président du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.

Sa rémunération est indirecte à savoir :

Les sociétés du groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par la société VOIRIN CONSULTANTS à Schiltigheim, dont Monsieur Gérard VOIRIN est président et directeur général.

GROUPE EPI

Au titre de l'exercice 2011, le montant global d'honoraires s'établissait à 156.500 € dont 35.300 € facturés à la société EPI SA au titre de l'exercice 2011.

Monsieur VOIRIN a vendu à la société les BSAAR qu'il détenait.

2.1 Antonio CLEMENTE

Monsieur Antonio CLEMENTE, membre du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.

Il a perçu en 2011 une rémunération brute annuelle de 196.602 € (dont 60.000 € de primes sur objectifs au titre de 2010) versée par ALSAPAN SAS dont il est directeur général délégué. ALSAPAN SAS est une filiale d'EPI SA.

Outre cette rémunération, il ne bénéficie plus d'aucun autres avantages. En effet Monsieur CLEMENTE a vendu à la société EPI SA les BSAAR qu'il détenait.

2.2 Généralités pour l'ensemble des membres du directoire

Les membres du Directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Ils ne bénéficient d'aucun régime complémentaire de retraite spécifique payé directement par EPI ou l'une de ses filiales.

Aucun engagement de quelque nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris.

Aucunes rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes n'ont été versés.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites ou de stock options au profit des mandataires.

2.3 Appréciations

Les rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société EPI directement ou indirectement, nous paraissent normales, eu égard aux services rendus et au temps consacré.

III - CONCLUSION

Nous constatons au vu des éléments en notre possession que la situation des mandataires sociaux d'EPI est conforme aux recommandations, et qu'il n'y a donc pas de mesures particulières à prendre.

Fait à Marlenheim,
Le 20/04/2012

Marie-Elisabeth LANOUX

Christian EBERHARDT

Albert B.THIELEN

16.4. Gouvernement d'entreprise

L'émetteur et l'ensemble du groupe se conforment en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées, notamment par la loi dite NRE et aux recommandations AFEP/MEDEF

17. SALARIES

17.1. Ressources humaines

1. Ventilation du personnel salarié du groupe consolidé

Au 31 décembre 2011, elle se présente comme suit :

SOCIETES	2011				2010	2009
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Total	Total
Société mère EPI	0	0	0	0	0	154
EPI FLOORING	32	31	95	158	156	0
ALSAPAN	34	67	480	581	567	550
EPI VOSTOK	3	9	16	28	26	27
DGS	0	7	0	7	8	7
SELFLOOR	0	0	0	0	1	13
TOTAL	69	114	591	774	758	751

2. Charges de personnel

En k€	2011	2010	2009
Salaires	19.826	18.328	21.417
Intéressement	0	482	471
Participation	0	1.088	384
Charges sociales	8.696	8.238	8.930
Provision IFC	407	267	- 87
Total	28.929	28.403	31.115

3. Droit individuel à la formation

Suivant la loi du 4 Mai 2004, le droit individuel à la formation (DIF) acquis au 07 Mai 2011, par les salariés du Groupe ayant au moins un an d'ancienneté à cette date, représente 79.462 heures. Toutes les heures demandées par les salariés ont été acceptées et les coûts correspondant figurent au compte de résultat ; seules 32 heures depuis l'origine du DIF ont fait l'objet d'un premier refus de l'entreprise. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

4. Conséquences sociales de l'activité de EPI

La situation de l'emploi au 31/12/2011 :

Compte tenu de l'apport partiel d'actif réalisé le 31 décembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, l'effectif d'EPI SA est « 0 »

17.2. Participations et options de souscription ou d'achats d'actions

Il n'existe plus de plan ou d'option au bénéfice des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant l'attribution ou la souscription d'actions relativement aux BSAAR qui ont été rachetées en 2011 dans le cadre de l'OPAS (cf. Note 15.1 page 90 & tableau 8 page 46).

17.3. Accords de participation des salariés du Groupe au capital de la Société

Il n'existe pas de plan prévoyant d'intéresser les salariés du Groupe au capital d'EPI.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital d'EPI

Les actionnaires du Groupe EPI à la date d'enregistrement du présent Document, figurent dans le tableau ci-dessous :

1. Actionnaires	31.12.11 nombre d'actions	2011 % capital	2011 droits de vote	31.12.10 nombre d'actions	2010 % capital	2010 droits de vote	31.12.09 nombre d'actions	2009 % Capital	2009 droits de vote
STRUB SA	1.752.978	66,20	66,20	1.899.076	58,44	58,44	1.869.871	57,54	57,54
Ulrich ZIEROLD	1			1			1		
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	18,07	18,07	478.493	14,73	14,73	478.493	14,73	14,73
MELAPLAST Verwal- tungs GmbH	309.365	11,69	11,69	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52
Gérard VOIRIN	41.872	1,58	1,58	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,38	0,38	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31
Divers nominatifs	2			146			146		
Public	55.036	2,08	2,08	510.366	15,71	15,71	539.571	16,61	16,61
TOTAL	2.647.882	100 %	100%	3.249.454	100 %	100%	3.249.454	100 %	100 %

Les seuils réglementaires d'actionnaires sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Néant	Néant
Détenant plus de 10%	MELAPLAST Verwaltung GmbH Hans-Böckler Strasse 12 D – 97424 SCHWEINFURT	MELAPLAST Verwaltung GmbH Hans-Böckler Strasse 12 D – 97424 SCHWEINFURT
Détenant plus de 15%	ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG Seitz Str. 6 a D – 80538 MUNCHEN	ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG Seitz Str. 6 a D – 80538 MUNCHEN
Détenant plus de 20%	Néant	Néant
Détenant plus de 25%	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50%	STRUB SA Rue Jean Prêcheur 67120 DUPPIGHEIM	STRUB SA Rue Jean Prêcheur 67120 DUPPIGHEIM
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant

L'évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années figure au § 21.1.7

18.2. Droit de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à une voix. Un droit de vote double peut être attribué aux actions de la Société dans les conditions décrites au § 21.2.3 du présent document de référence.

18.3. Contrôle de la Société

EPI est détenue à plus de 50% par STRUB SA. STRUB SA est contrôlée par la succession de M Jean-Jacques STRUB et par Mme Marie-Elisabeth LANOUX et ses enfants. Des informations complémentaires concernant STRUB SA sont données dans la note située sous le tableau de répartition du capital au §21.1.7.

Il n'existe pas de disposition spécifique prise pour éviter un contrôle abusif de la société ; néanmoins les organes de direction comprennent des membres indépendants, notamment MM EBERHARDT et THIELEN, membres du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

18.4. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte et autres engagements signés entre actionnaires.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées – Exercice 2011

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1. Abandon de créance au profit de la société EPI VOSTOK

- **Personne concernée :**

Société EPI S.A., actionnaire à 100% de la filiale EPI VOSTOK

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. a consenti un abandon de créance au profit de sa filiale, la société EPI VOSTOK.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 14 novembre 2011, a autorisé la société EPI S.A. à consentir à sa filiale, la société EPI VOSTOK, un abandon de créance des intérêts sur avances, dus par cette dernière au titre de 2011, soit un montant de 738 098,08 €.

Cet abandon de créances est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

2. Bail commercial avec EPI FLOORINGS.A.S.

- **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, Président de la société EPI FLOORING et président du directoire de la société EPI S.A.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société EPI FLOORING

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à louer à sa filiale, EPI FLOORING S.A.S., dans le cadre d'un bail commercial, 520m² d'aires de bureaux et archives situés au premier étage et au sous-sol du bâtiment répertorié « Bâtiment 1 » sis 1D, rue du Général de Gaulle à Dinsheim.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 29 août 2011, a autorisé la société EPI S.A. à consentir un bail à sa filiale pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2011 avec faculté de résiliation triennale. Le loyer est fixé à 2 600 €HT par mois, soit un loyer annuel de 31 200 €HT. Il est susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de construction publié trimestriellement par l'INSEE et peut être révisé tous les trois ans en fonction de la valeur locative des lieux loués.

Au cours de l'exercice 2011, le loyer ainsi facturé par la société EPI S.A. s'est élevé à 31 200 €HT.

3. Bail commercial au profit de la société ALSAPAN S.A.S.

- **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, Président du directoire de la société EPI S.A.
- Madame Elizabeth Lanoux, Présidente du conseil de surveillance de la société EPI S.A. et présidente de la société ALSAPAN S.A.S.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société ALSAPAN S.A.S.

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à louer à sa filiale, ALSAPAN S.A.S., dans le cadre d'un bail commercial, 280m² d'aires de bureaux et archives situés au premier étage et au sous-sol du bâtiment répertorié « Bâtiment 1 » sis 1D, rue du Général de Gaulle à Dinsheim.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 29 août 2011, a autorisé la société EPI S.A. à consentir un bail à sa filiale pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2011 avec faculté de résiliation triennale. Le loyer est fixé à 1400 € HT par mois, soit un loyer annuel de 16 800 €HT. Il est

susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de construction publié trimestriellement par l'INSEE et peut être révisé tous les trois ans en fonction de la valeur locative des lieux loués.

Au cours de l'exercice 2011, le loyer ainsi facturé par la société EPI S.A. s'est élevé à 16 800 €HT.

4. Sous location au second degré avec EPI FLOORING S.A.S.

- **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, Président de la société EPI FLOORING et président du directoire de la société EPI S.A.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société EPI FLOORING

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à louer à sa filiale, EPI FLOORING S.A.S., dans le cadre d'un bail commercial des bureaux et halls de production situés à Marlenheim, rue de l'Europe.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 29 août 2011, a autorisé la société EPI S.A. à consentir un bail de sous location à sa filiale pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2011 avec faculté de résiliation triennale. La sous location se fait au même prix que la location et est susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Au cours de l'exercice 2011, le loyer ainsi facturé par la société EPI S.A. s'est élevé à 505 069,14 €HT.

5. Sous location avec EPI FLOORING S.A.S.

- **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, Président de la société EPI FLOORING et président du directoire de la société EPI S.A.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société EPI FLOORING

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à louer à sa filiale, EPI FLOORING S.A.S., dans le cadre d'une sous location, des halls de production situés à Marlenheim, rue de l'Europe et 2a rue de Bruxelles.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 29 août 2011, a autorisé la société EPI S.A. à consentir un bail de sous location à sa filiale pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2011 avec faculté de résiliation triennale. La sous location se fait au même prix que la location et est susceptible de varier proportionnellement à l'indice du coût de construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Au cours de l'exercice 2011, le loyer ainsi facturé par la société EPI S.A. s'est élevé à 394 068,28 €HT.

6. Contrat de prestations de services avec EPI FLOORING S.A.S.

- **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, Président de la société EPI FLOORING et président du directoire de la société EPI S.A.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société EPI FLOORING

- **Nature et objet :**

La société EPI FLOORING S.A.S. s'est engagée à effectuer pour le compte de la société mère EPI S.A. les travaux administratifs, comptables et le suivi de la trésorerie.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 29 août 2011, a autorisé la société EPI S.A. à conclure avec sa filiale un contrat de prestations de services au terme duquel, EPI FLOORING S.A.S. rendra à EPI S.A. des prestations d'ordre administratif et comptable au prix de revient coûtant.

Au cours de l'exercice 2011, les prestations ainsi facturées par la société EPI FLOORING S.A.S. se sont élevées à 106 400,82 €HT.

7. Rachat de BSAAR

- **Personne concernée :**

- Madame Elisabeth Lanoux, Présidente du conseil de surveillance de la société EPI S.A. et présidente de la société ALSAPAN S.A.S.

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à acquérir auprès de Madame Lanoux 368 BSAAR moyennant un prix global de 3 422,40 €.

- **Modalités :**

Le conseil de surveillance, dans un procès-verbal du 14 novembre 2011, a autorisé la société EPI S.A. à acquérir auprès de Madame Lanoux 368 BSAAR moyennant un prix global de 3 422,40 €.

Cette convention est restée sans exécution sur l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Mise à disposition de personnel au profit de la société EPI VOSTOK

• **Personne concernée :**

Société EPI S.A., actionnaire à 100% de la filiale EPI VOSTOK

• **Nature et objet :**

La société EPI S.A. s'est engagée à mettre à disposition de la société EPI VOSTOK des spécialistes qualifiés pour exercer des fonctions au sein de la filiale.

• **Modalités :**

La rémunération correspondante a été facturée par la société EPI S.A. et comptabilisée en produits pour un montant de 150 000 €HT.

2. Sous-location au profit de la société ALSAPAN S.A.S.

• **Nature et objet :**

La société EPI S.A. a consenti à la société ALSAPAN S.A.S. dans le cadre d'un contrat de sous-location, des locaux à usage industriel et de stockage d'une contenance de 18 296 m² situés à Wasselone, 6 rue Industrielle et dont la société EPI S.A. a l'usage en qualité de preneur d'un contrat de crédit immobilier, pour une durée de 33 mois.

• **Modalités :**

Le loyer est facturé trimestriellement et payable d'avance. Au cours de l'exercice 2011, le montant ainsi facturé par la société EPI S.A. s'est élevé à 415 125 €HT.

3. Engagement par souscription d'une lettre de confort de la société EPI S.A.

• **Nature et objet :**

La société ALSAPAN S.A.S. avait souscrit, au courant de l'exercice 2009, un emprunt de 300 000€ sur une durée de 5 ans au taux de 2,3% l'an, auprès de la SOFIREM. L'obtention de cet emprunt était subordonnée à la souscription d'une lettre de confort.

• **Modalités :**

La société EPI S.A. a consenti à la société SOFIREM une lettre de confort, au terme de laquelle elle s'engageait, e, garantie de l'emprunt de 300 000€ souscrit par la société ALSAPAN S.A.S., à faire toutes diligences afin que la société ALSAPAN S.A.S. puisse honorer sa dette.

4. Rémunération des avances en comptes courants faites aux filiales

• **Nature et objet :**

La société EPI S.A. accorde des avances en comptes courants rémunérés, à ses filiales en fonction des besoins de ces dernières.

• **Modalités :**

Les avances en comptes courants consenties par la société EPI S.A. aux sociétés du groupe sont rémunérées aux taux Euribor 3 mois du dernier jour du mois + 1%.

Au cours de l'exercice 2011, les sommes en jeu et les intérêts facturés par la société EPI S.A. se sont élevés à :

Sociétés concernées	Solde des avances à l'ouverture de l'exercice En €	Solde des avances à la clôture de l'exercice, intérêts inclus En €	Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société EPI S.A. En €
ALSAPAN S.A.S.	2 337 786	4 147 745	23 600
SELFLOOR S.A.S.	1 110 491	1 080 159	24 223
LA CHAPELLE WENDELIN	831 089	880 302	33 788

5. Rémunération des avances en comptes courants consenties par les filiales

- **Personne concernée :**

Société EPI S.A., actionnaire à 100% de la filiale EPI FLOORING

- **Nature et objet :**

La société EPI FLOORING S.A.S. accorde une avance en compte courant rémunérée, à sa maison mère, la société EPI S.A. en fonction des besoins de cette dernière.

- **Modalités :**

Les avances en comptes courants consenties par la société EPI FLOORING S.A.S. à sa maison mère sont rémunérées aux taux Euribor 3 mois du dernier jour du mois + 1%.

Au cours de l'exercice 2011, les sommes en jeu et les intérêts facturés à la société EPI S.A. se sont élevés à :

Société concernée	Solde des avances à l'ouverture de l'exercice En €	Solde des avances à la clôture de l'exercice, intérêts inclus En €	Montant des intérêts comptabilisés en charges par la société EPI S.A. En €
EPI FLOORING S.A.S.	8 734 951	9 337 223	179 004

6. Avances en compte courant avec la société EPI VOSTOK

- **Nature et objet :**

La société EPI S.A. accorde des avances en comptes courants rémunérés à sa filiale EPI VOSTOK en fonction des besoins de la filiale.

- **Modalités :**

Ces avances sont en principe rémunérées au taux de 10% l'an. Comme l'exercice précédent, les intérêts de l'année sur ces avances ont fait l'objet d'un abandon de créances (voir convention nouvelle de l'exercice).

Au cours de l'exercice 2011, les sommes en jeu se sont élevés à :

Société concernée	Solde des avances à l'ouverture de l'exercice En €	Solde des avances à la clôture de l'exercice, intérêts inclus En €	Montant des intérêts comptabilisés en produits par la société EPI S.A. En €
EPI VOSTOK	7 449 058	8 228 749	738 098

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'abandon de créances au profit de la société SELFLOOR S.A.S.

• **Personnes concernées :**

- Monsieur Gérard Voirin, directeur général de la société SELFLOOR S.A.S. et président du directoire de la société EPI S.A.
- La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société SELFLOOR S.A.S.

• **Nature et objet :**

La société EPI S.A. a accordé en 2008 un abandon de créances au profit de sa filiale, la société SELFLOOR S.A.S. pour un montant de 700 000€, avec clause de retour à meilleure fortune, applicable sur une durée de 10 ans.

• **Modalités :**

Au cours de l'exercice 2011, les conditions de clause de retour à meilleure fortune n'ont pas été remplies.

2. Conventions d'abandons de créances au profit de la société EPI VOSTOK

• **Personnes concernées :**

La société EPI S.A., actionnaire à 100% de la société EPI VOSTOK

• **Nature et objet :**

La société EPI S.A. a consenti en 2010 un abandon de créances au profit de sa filiale, la société EPI VOSTOK pour un montant de 746 669, 95€, correspondant à la totalité des intérêts dus par cette dernière au titre de l'année 2010. Cet abandon de créances a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

• **Modalités :**

Au cours de l'exercice 2011, les conditions de clause de retour à meilleure fortune n'ont pas été remplies.

Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 30 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Etienne HENRY

MAZARS

Jean-Brice de TURCKHEIM

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Ces informations sont contenues dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : le 15 octobre 2010 sous le numéro D.10-0783 pour les informations relatives à l'exercice 2009 et le 14 juin 2011 sous le numéro D.11-0576 pour celles relatives à l'exercice 2010.

20.2. Vérification des informations financières historiques annuelles

Les rapports établis par les commissaires aux comptes de la Société sur les comptes consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 sont fournis à titre de déclaration attestant que les informations financières historiques ont bien été vérifiées.

Ces rapports sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 15 octobre 2010 sous le numéro D.10-0783 et le 14 juin 2011 sous le numéro D.11-0576.

20.3. Etats financiers

20.3.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

au 31 décembre 2011

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIFS	K€	31/12/2011	31/12/2010	Réf. Note
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill		4.519	4.519	Note 4 & 8
Immobilisations incorporelles		2.216	2.507	Note 4 & 8
Immobilisations corporelles		44.919	48.336	Note 5, 6 & 8
Immeubles de placement		238	235	Note 7
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		0	0	
Autres actifs financiers		348	454	Note 9
Impôts différés		317	655	Note 10
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		52.557	56.706	
ACTIFS COURANTS				
Stocks		27.648	25.068	Note 11
Clients		36.439	34.885	Note 12 & 23
Autres débiteurs		7.178	7.819	Note 13
Trésorerie & Equivalents trésorerie		32.245	63.118	Note 14
Actifs destinés à être cédés		480	530	
TOTAL ACTIFS COURANTS		103.990	131.420	
TOTAL DES ACTIFS		156.547	188.126	
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		49.581	77.994	Note 15
Résultat de l'exercice		1.943	3.034	
Intérêts minoritaires		- 2	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		51.522	81.028	
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts portant intérêts		18.217	26.960	Note 16
Provision pour pensions & avantages assimilés		2.086	1.679	Note 17
Autres provisions		2.321	2.370	Note 18
Impôts différés		5.276	7.978	Note 19
Autres dettes		0	0	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		27.900	38.987	
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs		11.185	9.941	Note 23
Part à court terme des emprunts portant intérêts		44.636	34.915	Note 16
Passif d'impôt exigible		0	80	
Autres créditeurs		16.915	18.318	Note 20
Autres provisions		4.389	4.857	Note 21
Autres passifs financiers		0	0	
Passifs destinés à être cédés		0	0	
TOTAL PASSIFS COURANTS		77.125	68.111	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		156.547	188.126	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

K€	31/12/2011	31/12/2010	Réf. Note
Chiffre d'affaires	213.612	186.453	
Autres produits de l'activité	349	2.490	
Total produits	213.961	188.943	100,00%
Achats consommés	145.052	114.652	
Charges du personnel	28.929	28.403	Note 29
Charges externes	31.292	29.075	
Impôts et taxes	1.792	2.900	
Dotations aux amortissements	7.322	7.869	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	- 1.109	- 2.320	
Autres charges d'exploitation	2.035	1.841	
Résultat opérationnel courant	- 1.352	6.523	- 0,63% 3,45%
Autres produits opérationnels	1.726	5.586	Note 25
Autres charges opérationnelles	1.833	8.895	Note 25
Résultat opérationnel	- 1.459	3.214	- 0,68% 1,70%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1.180	2.931	Note 26
Coût de l'endettement financier brut	1.330	1.913	Note 26
Coût de l'endettement financier net	150	- 1.018	0,07% - 0,54%
Autres produits financiers	788	1.020	Note 27
Autres charges financières	563	933	Note 27
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	
Charge d'impôts	- 3.327	1.285	Note 28
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1.943	3.034	0,91% 1,61%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	
Résultat net consolidé	1.943	3.034	0,91% 1,61%
Autres éléments du résultat global			
Ecarts de conversion	104	41	Note 2.2
Ecarts de change sur investissement net en Russie	- 196	301	Note 2.3.6
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	0	0	
Total des autres éléments du résultat global	- 92	342	
Résultat global	1.851	3.376	0,87% 1,79%
Résultat net consolidé attribuable :	1.943	3.034	
Aux propriétaires de la société mère	1.943	3.034	
Aux intérêts minoritaires	0	0	
Résultat de base par action €	0,73	0,93	Note 24
Résultat dilué par action €	0,73	0,60	Note 24
Résultat global attribuable :	1.851	3.376	
Aux propriétaires de la société mère	1.851	3.376	
Aux intérêts minoritaires	0	0	

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Renvoi	Capital	Primes	Réserves et résultats groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part de groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres IFRS au 31/12/2009		6.499	12.080	59.722	- 649	77.652	0	77.652
Résultat net consolidé	(1)			3.034		3.034	0	3.034
Ecarts de conversion	Note 2.2				41	41	0	41
Ecarts de change sur investissement net en Russie	Note 2.3.6				301	301	0	301
Sous total des autres éléments du résultat global	(2)				342	342	0	342
Résultat global	(1)+(2)			3.034	342	3.376	0	3.376
Variation de périmètre				0		0	0	0
Dividendes				0		0	0	0
Capitaux propres IFRS au 31/12/2010		6.499	12.080	62.756	- 307	81.028	0	81.028
Résultat net consolidé	(1)			1.943		1.943	0	1.943
Ecarts de conversion	Note 2.2				104	104	0	104
Ecarts de change sur investissement net en Russie	Note 2.3.6				- 196	- 196	0	- 196
Sous total des autres éléments du résultat global	(2)			0	- 92	- 92	0	- 92
Résultat global	(1)+(2)			1.943	- 92	1.851	0	1.851
Variation de périmètre				2		2	- 2	0
Dividendes				0		0	0	0
Rachat d'actions propres & annulation		- 1.203		- 11.430		- 12.633		- 12.633
Rachat des BSAAR & annulation				- 18.724		- 18.724		- 18.724
Capitaux propres IFRS au 31/12/2011		5.296	12.080	34.547	- 399	51.524	- 2	51.522

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

K€	31/12/2011	31/12/2010
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des sociétés intégrées	1.943	3.034
Amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs circulants)	6.555	10.816
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	- 1.766	1.421
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	6.732	15.271
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		
Stocks (Note 11)	- 2.580	- 2.793
Créances clients (Notes 12 & 20)	- 1.710	4.796
Fournisseurs et comptes rattachés	1.435	2.066
Impôt sur le résultat payé	1.469	- 3.220
Autres variations du BFR	- 2.418	- 2.176
Impact du changement de périmètre sur la variation du BFR	0	5
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2.928	13.949
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (Notes 4 & 5)	- 4.504	- 6.077
Produit de cession d'immobilisations corporelles	1.024	1.132
Acquisition d'immobilisations financières (Note 9)	0	0
Cession d'immobilisations financières (Note 9)	57	351
Impact du changement de périmètre sur la variation des opérations d'investissement	0	- 1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 3.423	- 4.595
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Rachat d'actions propres	- 12.633	0
Rachat des BSAAR	- 17.375	0
Nouveaux emprunts	11.000	0
Remboursements d'emprunts et dettes financières diverses (Note 16)	- 11.312	- 12.667
Variation des lignes de crédit (Note 16)	- 60	1.347
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Impact du changement de périmètre sur la variation des opérations de financement	0	11
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 30.380	-11.309
Variation de trésorerie	- 30.875	- 1.955
Impact des variations des taux de change	2	12
Trésorerie active à l'ouverture (Note 14)	63.118	8.957
Impact du changement de périmètre sur la variation de trésorerie	0	- 9
Reclassement Actifs non-courants de trésorerie en trésorerie	0	56.113
Trésorerie active à la clôture (Note 14)	32.245	63.118

20.3.2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe Epi sont préparés en application des normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Note 1_	Généralités	page	80
Note 2_	Référentiel comptable	page	80
Note 3_	Périmètre de consolidation	page	82
Note 4_	Immobilisations incorporelles	page	84
Note 5_	Immobilisations corporelles	page	84
Note 6_	Contrats de location financement	page	85
Note 7_	Immeuble de placement	page	86
Note 8_	Tests de valeur des actifs	page	86
Note 9_	Autres actifs financiers	page	88
Note 10_	Actifs d'impôts différés	page	88
Note 11_	Stocks	page	89
Note 12_	Créances Clients	page	89
Note 13_	Autres débiteurs	page	89
Note 14_	Trésorerie et équivalents de trésorerie	page	89
Note 15_	Capitaux propres	page	90
Note 16_	Emprunts	page	92
Note 17_	Provisions pour pensions et avantages assimilés	page	93
Note 18_	Autres provisions non courantes	page	93
Note 19_	Passifs d'impôts différés	page	94
Note 20_	Autres créditeurs	page	94
Note 21_	Autres provisions courantes	page	94
Note 22_	Créances & dettes libellées en devises étrangères	page	95
Note 23_	Actifs et passifs financiers impayés	page	95
Note 24_	Résultat par action	page	95
Note 25_	Autres produits et charges opérationnels	page	96
Note 26_	Coût de l'endettement financier net	page	96
Note 27_	Autres produits et charges financiers	page	96
Note 28_	Charges d'impôt	page	97
Note 29_	Informations sociales	page	97
Note 30_	Frais de recherche	page	98
Note 31_	Instruments financiers et produits dérivés	page	98
Note 32_	Engagements hors bilan	page	99
Note 33_	Transactions avec les parties liées	page	100
Note 34_	Secteurs opérationnels	page	102
Note 35_	Analyse des risques	page	106
Note 36_	Ventilation des instruments financiers	page	111
Note 37_	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	page	112

Note 1 – Généralités & déclaration de conformité

Epi SA a été créée le 19 mars 1993. Elle a la forme de société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance. Son siège social est situé 1, rue de l'Europe, 67521 Marlenheim Cedex.

Le Groupe EPI produit et commercialise des revêtements de sol mélaminés (RDS) et des pièces ou des meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés.

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2011 établis en milliers d'euros reflètent la situation comptable d'Epi SA et de ses filiales. Ils ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, et ont été arrêtés par le Directoire le 30/03/2012. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 18/06/2012.

Note 2 – Référentiel comptable

Pour la première application des IFRS, les options suivantes ont été retenues conformément à la norme IFRS 1 :

EXEMPTIONS	Appliquée	Non appliquée	N.A.
Regroupement d'entreprise	OUI		
Juste valeur utilisée comme coût présumé			X
Avantage au personnel			X
Ecart cumulés de change	OUI		
Instruments financiers composés			X
Décalages dans l'application des IFRS entre sociétés du Groupe			X
Classification des instruments financiers	OUI		
Paiement en actions			X
Contrats d'assurance			X
Coûts de démantèlement			X

Il est à noter qu'il n'y a pas d'éléments qui s'opposent au principe de continuité de l'exploitation, en cette période de crise à la fois financière et économique.

2.1. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en K€ sauf indications contraires. Ils sont préparés sur la base du coût historique ou à la juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Dans le respect d'IAS1R, les dotations aux provisions sont ventilées depuis 2010 selon la nature des charges, supprimant ainsi la ligne 'Dotation aux provisions' du compte de résultat

2.2. Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales, EPI FLOORING, SELFLOOR, ALSAPAN, HAUTECOEUR Paris Espana, DGS, EPI VOSTOK, LOCOFI et les SCI LA CHAPELLE WENDELIN et MERKEL.

Les comptes d'actifs et passifs de la société étrangère DGS, dont la comptabilité est tenue en US\$, ont été convertis selon la méthode du cours de clôture, soit 1,2939 au 31/12/2011. Pour la société EPI VOSTOK qui est tenue en RUB, le cours de clôture au 31/12/2011 est de 41,7650.

Dans le respect d'IAS 21.40, le compte de résultat de DGS a été converti selon un cours moyen de 1,40002 et celui d'EPI VOSTOK à un cours de 41,03869. Les cours de change n'ont pas trop varié et la variation est non significative au regard de l'ensemble des comptes du Groupe. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées de même que les résultats internes au Groupe (plus values, dividendes etc ...).

Les Goodwill sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs, des passifs identifiés, et des passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Conformément à l'IFRS3, ils ne sont plus amortis depuis le 01/01/2004.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts dans l'hypothèse du principe de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'établissement des comptes consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif. Ces estimations sont établies, sur la base d'une continuité d'exploitation, en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou si de nouvelles informations venaient modifier ou compléter celles-ci. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations effectuées par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent sur :

- Les hypothèses retenues pour l'évaluation de certaines provisions : Provisions pour litiges (cf. Notes 18 & 21), et départ en retraite (cf. Note 17).
- Les hypothèses retenues pour la constatation des impôts différés, (cf. Notes 10 & 19).
- L'appréciation des durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles (cf. Note 5).
- Les hypothèses et estimations utilisées pour la mise en œuvre des tests de dépréciation annuels sur les goodwill et autres actifs incorporels (cf. Note 8).
- L'estimation de la juste valeur des contrats d'échange de taux (cf. Note 31).

La nature et le montant de ces estimations sont présentés dans les notes détaillées des rubriques comptables correspondantes.

2.3.1. Retraitement des contrats de location-financement

Les biens immobiliers et mobiliers dont le Groupe supporte les risques et bénéficie des avantages par contrat de crédit-bail ou location financière sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail ou de location financière en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée réelle d'utilisation. Les annuités de crédit-bail ou location financière sont éliminées et remplacées :

- par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées.
- par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail et de location financière.

2.3.2. Actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS16, "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS36, "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Se reporter à la Note 8 'tests de valeur des actifs'.

Pour les goodwill dont la durée de vie n'est pas définie, le même test de dépréciation est réalisé chaque année. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée) ; pour les goodwill, la dépréciation constatée est irréversible.

La valeur des goodwill déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en IFRS s'agissant exclusivement de goodwill apparus à l'occasion d'opérations antérieures à la date de transition. En effet, conformément à l'exemption prévue par IFRS1 sur la norme IFRS3 relative au retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises, les valeurs attribuées en principes français aux actifs et passifs des sociétés acquises n'ont pas été remises en cause.

Les immobilisations représentatives de fonds de commerce en normes françaises ne répondant plus à la définition d'une immobilisation incorporelle, sont maintenant assimilées aux goodwill. Les normes IFRS imposent de ne plus amortir les goodwill. Avant le 1^{er} janvier 2004, ils étaient amortis linéairement sur une durée de 5 ou 10 ans selon les segments.

Comme indiqué ci-dessus, des tests de dépréciation sont mis en place, conformément à IAS36, au minimum une fois par an (généralement en fin d'année) au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté lors de l'acquisition.

La méthodologie est explicitée dans la Note 8 'tests de valeur des actifs'.

Pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles, se reporter aux Notes 4 et 5.

GROUPE EPI

2.3.3. Impôts différés :

L'impôt différé est comptabilisé en résultat sur les bases des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués au taux d'imposition dont l'application est attendue. En outre, le montant de cet impôt est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

2.3.4. Nouvelles normes et interprétations :

- Les normes et interprétations obligatoires au 31/12/2011 dont l'application est sans effets dans les comptes du Groupe sont : Amendement IAS32 – Classement des émissions de droits ; Amendements IFRIC14 – Paiement d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal ; IFRIC19 – Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

- les normes et interprétations dont l'application est possible mais pas obligatoire, ne sont pas appliquées par le Groupe. Au 31/12/2011, il s'agit de l'amendement IFRS7 – Instruments financiers : Informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers.

- l'application obligatoire d'IAS24R – Informations relatives aux parties liées, a conduit le groupe à revoir le contenu de la Note 33 'Transactions avec les parties liées'.

- Enfin, les effets des améliorations annuelles apportées aux normes applicables pour la première fois au 01/01/2011 sont pris en compte et n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice écoulé.

2.3.5. Changements de méthodes comptables :

Aucun changement de méthodes comptables n'est intervenu en 2011, à l'exception de l'application des nouvelles normes.

2.3.6. Investissement net à long terme en Russie :

La maison mère du Groupe a financé sous forme de prêts à long terme en \$ et en €, l'implantation de sa filiale détenue à 100% en Russie. Dans la mesure où le remboursement de la dette n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, l'IAS21.15 relative aux effets des variations des cours des monnaies étrangères est applicable. Nous avons ainsi retraité dans les autres éléments du résultat global la part des écarts de changes afférant à l'investissement à long terme, soit – 301 K€ en 2010 et + 196 K€ au titre de 2011.

2.3.7. C.E.T.

La taxe professionnelle a été remplacée au 01/01/2010, par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui se décompose en :

- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières.
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a conclu que ce changement fiscal consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. En effet la CET est calculée sur des bases qui ne répondent pas à la définition d'un résultat imposable au sens de l'IAS12. Ainsi, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, comme l'était la taxe professionnelle.

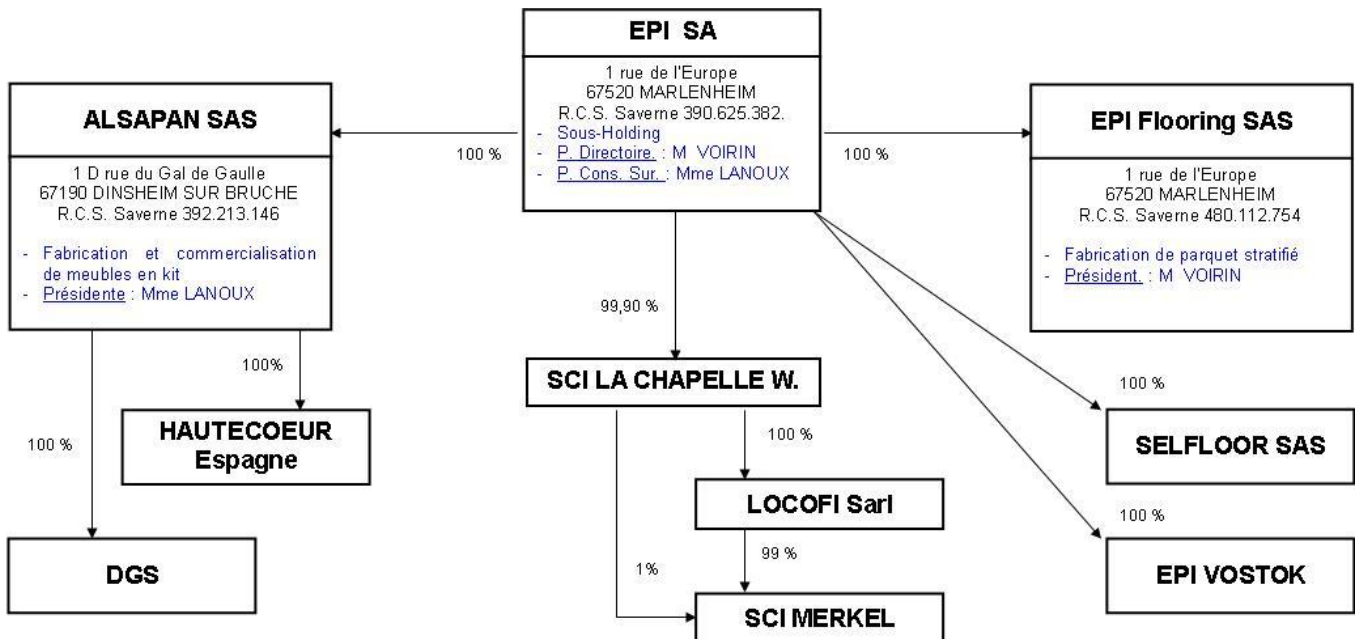
Note 3 – Périmètre de consolidation

Les filiales et participations placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Les variations de périmètre en 2010, concernent les sorties de FLOORIAN et FINALAM, sociétés dissoutes. Par ailleurs, HAUTE-France a fait l'objet d'une fusion avec ALSAPAN et les parts de la SCI Wendelin ont été remontées dans la HOLDING EPI SA, à l'exception d'une part cédée à STRUB SA. Enfin EPI SA a apporté son activité revêtement de sol à EPI FLOORING, filiale précédemment en sommeil. Aucune variation notable de périmètre n'est intervenue en 2011. Le tableau ci-dessous retrace les informations sur le périmètre de consolidation et les méthodes d'intégration :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Contrôle (%)	Méthode de Consolidation
EPI SA	Marlenheim (67)	390 625 382	100,00 %	100,00 %	IG
EPI FLOORING	Marlenheim (67)	480.112.754	100,00%	100,00%	IG
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	392 213 146	100,00 %	100,00 %	IG
SELFLOOR	Marlenheim (67)	443 600 754	100,00 %	100,00 %	IG
DGS	Hong – Kong		100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR Paris-Espana	Madrid €		100,00 %	100,00 %	IG
LOCOFI	Dinsheim s/Bruche (67)	479 851 388	99,90 %	100,00 %	IG
EPI VOSTOK	Noginsk (Russie)		100,00 %	100,00 %	IG
SCI LA CHAPELLE	Dinsheim s/Bruche (67)	491 975 918	99,90 %	100,00 %	IG
WENDELIN					
SCI MERKEL	Dinsheim s/Bruche(67)	378 743 140	99,90 %	100,00 %	IG

3.1. Organigramme du Groupe



Note 4 – Immobilisations incorporelles

4.1. Goodwill

Au 31/12/2011, le montant net figurant à l'actif du bilan s'élève à 4.519 K€

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
ALSAPAN	4.431	0	4.431	4.431	0	4.431
SCI MERKEL	88	0	88	88	0	88
	4.519	0	4.519	4.519	0	4.519

Des tests de valeur ont été effectués au 31/12/2011. Les critères retenus, sont décrits dans les Notes 2 et 8. Ces tests n'ont pas révélé le besoin de constater de dépréciation au 31/12/2011.

4.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont principalement composées de logiciels qui sont amortis selon leur durée d'utilité estimée à 10 ans, de brevets dont la durée d'utilité est de 5 ans et de droits de marques non amortissables à partir de 2005.

Des tests de valeur ont été effectués au 31/12/2011. Les critères retenus, sont décrits dans les Notes 2 et 8. Ces tests n'ont pas révélé le besoin de constater de dépréciation au 31/12/2011.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Brut	Amortissements & dépréciations	Net
Concessions, brevets, licences	4.043	2.161	1.882	4.156	1.983	2.173
Autres	441	107	334	441	107	334
TOTAL	4.484	2.268	2.216	4.597	2.090	2.507

Les mouvements relatifs à la variation des valeurs brutes de l'exercice sont les suivants :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions
Concessions, brevets, licences	176	289	240	24
Autres	0	0	5	5
TOTAL	176	289	245	29

Note 5 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition, augmenté de frais accessoires, pour un montant de 99.585 K€. Conformément à la réglementation comptable, les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

Les amortissements figurent au bilan pour un montant de 54.666 K€. Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité des biens.

POSTES	DUREE	MODE
Agencement terrains	25 ans	Linéaire
Constructions	10 à 45 ans	Linéaire
A.A.I des constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencement aménagement divers	10 à 15 ans	Linéaire
Installations techniques	10 à 20ans	Linéaire
Matériel de transport	5 à 12 ans	Linéaire
Matériel informatique	5 à 15 ans	Linéaire
Mobilier	15 ans	Linéaire

Des tests de valeur ont été effectués au 31/12/2011. Les critères retenus, sont décrits dans les Notes 2 et 8. Ces tests n'ont pas révélé le besoin de constater de dépréciation au 31/12/2011, autre que celle constatée sur EPI VOSTOK pour 1.505 K€ (cf. Note 8).

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Brut	Amortissements & dépréciations	Net
Terrains	3.042	225	2.817	3.687	278	3.409
Constructions	33.523	15.196	18.327	33.294	13.751	19.543
Installations techniques	58.629	37.838	20.791	56.302	33.961	22.341
Autres	3.540	1.327	2.213	3.563	1.452	2.111
En cours	851	80	771	1.154	222	932
TOTAL	99.585	54.666	44.919	98.000	49.664	48.336

Les mouvements relatifs à la variation des valeurs brutes de l'exercice sont les suivants :

	31/12/2011		31/12/2010	
	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions
Terrains	0	645	0	50
Constructions	688	459	149	938
Installations techniques	3.312	985	5.395	5.708
Autres	577	600	605	104
En cours	922	1.225	856	1.173
TOTAL	5.499	3.914	7.005	7.973

L'augmentation de la valeur brute est principalement due aux mises en service de matériels industriels chez Alsapan pour 3.059 K€. Les causes principales de diminution, sont des cessions et mises au rebut chez ALSAPAN pour 751 K€.

Note 6 – Contrats de location financement

Conformément à l'IAS17, les montants des biens inscrits dans les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement se décompose comme suit :

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Terrains & constructions	19.767	8.379	11.388	19.767	7.380	12.387
Installations techniques	13.959	11.070	2.889	13.959	9.986	3.973
TOTAL	33.726	19.449	14.277	33.726	17.366	16.360

Le total des loyers restant dus, leur valeur actualisée ainsi que leur échéancier se décomposent comme suit :

Total loyers	Au 31/12/2011		Au 31/12/2010	
	Loyers dus	Loyers Actualisés	Loyers dus	Loyers Actualisés
Terrains & constructions	7.002	6.506	8.730	7.976
Installations techniques	3.002	2.831	4.042	3.780
TOTAL	10.004	9.337	12.772	11.756

Echéancier loyers dus	Loyers dus au 31/12/2011			Loyers dus au 31/12/2010		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Terrains & constructions	1.523	5.084	395	1.679	6.138	913
Installations techniques	807	2.195	0	1.040	3.002	0
TOTAL	2.330	7.279	395	2.719	9.140	913

Echéancier loyers actualisés	Loyers actualisés au 31/12/2011			Loyers actualisés au 31/12/2010		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Terrains & constructions	1.504	4.672	330	1.644	5.570	762
Installations techniques	797	2.034	0	1.027	2.753	0
TOTAL	2.301	6.706	330	2.671	8.323	762

Le taux d'actualisation des loyers est de 3,36%, (TMO, taux moyen des obligations au second semestre 2011) ; il était de 3,17% au 31/12/2010.

Note 7 – Immeuble de placement

La SCI La Chapelle Wendelin a acquis une maison d'habitation pour un montant de 238 K€. Sa vocation est de louer cet immeuble à un tiers. Conformément à l'IAS40, ce bien, classé en immeuble de placement, n'est pas amorti, et est évalué à la juste valeur par résultat.

Note 8 – Tests de valeur des actifs

8.1 Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, aux passifs acquis et aux passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, des passifs, et des passifs éventuels identifiables représente le goodwill. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Si cet écart est négatif, il est inscrit immédiatement en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS3 et IAS36, « Dépréciation d'actifs ».

Les goodwill ne sont pas amortis, ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

8.2 Suivi de la valeur des immobilisations

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux financiers futurs attendus et actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée. Les flux de trésorerie prévisionnels sont fondés sur des prévisions d'exploitation raisonnablement envisageables. Ils sont estimés dans le cadre de la continuité de l'activité. Le Business Plan est établi et entériné par le directoire sur une période de cinq ans. La valeur terminale est basée sur l'extrapolation d'un exercice normatif. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital tenant compte d'un flux financier après impôt. Le taux d'actualisation de la valeur terminale tient également compte du taux de croissance normatif de l'UGT, qui est compris entre 2% (EPI FLOORING & EPI HOLDING) et 3% (ALSAPAN).

Pour le coût du capital, le taux sans risque est de 3,162% (TEC10), le coefficient Bêta de 1,14 (selon l'expert en évaluation) et le risque marché de 14% (selon l'expert en évaluation). Le coût du capital ressort à 15,52%. Pour le coût de la dette, le taux brut constaté dans le groupe est de 2,54% soit 1,69% après impôts. La structure de financement retenue dans le modèle est celle des comptes du groupe soit 45% capitaux propres et 55% endettement. Le WACC ressort à 7,92%. Il est retenu pour l'ensemble des UGT. Les marchés étant matures et relativement stables, il n'y a pas à prendre en compte de majoration du taux d'actualisation pour le calcul de la valeur terminale, partant du principe que le risque lié à la conjoncture économique est déjà pris en compte dans les taux retenus.

La valeur de marché des actifs immobiliers et matériels industriels, a été déterminée par un expert qui a effectué ses évaluations en se rendant sur les sites au cours du quatrième trimestre 2008. L'évaluation a été faite selon la méthode du 'CRNA' : coût de remplacement net d'amortissements. En l'absence d'indices de perte de valeur, ces valeurs ont été reconduites en 2011.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Les UGT définies dans le Groupe sont les suivantes :

GROUPE EPI

Pour l'activité « Revêtement de sol » :

- EPI FLOORING,
- EPI VOSTOK.

Pour l'activité « Meubles » :

- ALSAPAN, HAUTECOEUR Espagne et DGS.

Pour l'activité « Holding » :

- EPI HOLDING et la SCI MERKEL.

Conformément à l'IAS36, les tests de valeurs sont effectués au minimum une fois par an ou lorsque l'on détecte un indice de perte de valeur. Les seuls indices détectés sont la lenteur du démarrage de l'activité commerciale d'EPI Vostok et les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ce qui avait conduit le Directoire à revoir son business plan. Compte tenu de l'effet de change et des amortissements pratiqués, la valeur nette des actifs immobilisés d'EPI Vostok de 3.205 K€ a été ramenée après dépréciation de 1.505 K€ à 1.700K€ au 31/12/2011, soit au niveau de la juste valeur nette de frais de cession ; valeur de 1.700 K€, déjà retenu dans les comptes consolidés au 31/12/2010. Par expérience en matière de cession d'actifs mobiliers sur le marché international, au travers des presses et chaînes de fabrication de parquet de SELFLOOR sur les sites de Saint Florentin et Tonnerre la juste valeur « net vendeur » des matériels d'exploitation de EPI VOSTOK est estimée à 200 K€. L'expertise menée par le Président du Directoire, fixe la juste valeur « net vendeur » de l'immobilier de EPI VOSTOK à 1.500 K€.

Les tests de dépréciation effectués au titre de l'exercice 2011 ont abouti à la conclusion qu'aucun des actifs incorporels ou corporels affectés à l'une des UGT définies ci-dessus ne nécessitait la constatation d'une dépréciation autre que celle constatée pour EPI VOSTOK. L'analyse de sensibilité montre par ailleurs que l'augmentation d'un point du WACC a un impact négatif sur la valeur d'utilité de 24.044 K€.

ACTIFS	EPI FLOOR- ING	EPI VOSTOK	TOTAL RDS	Meuble : ALSAPAN ,Hauteceeur Espagne, DGS	Holding : EPI Holding, SCI MER- KEL	Actifs & Passifs Non Alloués	TOTAL Consolidé
au 31 Décembre 2011							
ACTIFS NON COURANTS							
Goodwill	0	0	0	4.431	88	0	4.519
Immobilisations incorporelles	578	0	578	1.638	0	0	2.216
Terrains	600	0	600	1.520	697	0	2.817
Constructions	3.494	1.500	4.994	12.234	1.099	0	18.327
Matériel industriel	2.996	200	3.196	17.600	- 5	0	20.791
Autres immobilisations corporelles	223	0	223	1.909	81	0	2.213
Immobilisations en cours	239	0	239	168	364	0	771
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	8.130	1.700	9.830	39.500	2.324	0	51.654

Constructions valeur d'expert	7.920	1.500	9.420	14.738	3.720		27.878
matériels industriels valeur d'expert	5.592	200	5.792	21.605	0		27.397
Juste Valeur Nette des Frais de Cession	13.512	1.700	15.212	36.343	3.720		55.275
Valeur d'Utilité	67.058	0	67.058	77.719	2.326		147.103
Valeur Actuelle	67.058	1.700	68.758	77.719	3.720		150.197
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0		0
Valeur d'Utilité sensibilité à une augmentation de 1% du WACC	57.093	0	57.093	63.991	1.975		123.059

Note 9 – Autres actifs financiers

Les valeurs nettes sont présentées dans le tableau suivant :

	31/12/2011	31/12/2010
Créances rattachées à des participations non consolidées	9	0
Fonds de garantie, dépôts et cautionnements	274	272
VMP (compte bloqué) (1) (2)	0	111
Prêts	41	49
Autres titres immobilisés	4	2
PHOENIX (1) (3)	20	20
TOTAL	348	454

Les valeurs mobilières de placement présentées en autres actifs financiers (1), sont celles qui ne répondent pas aux 4 critères de l'IAS7 (cf. Note N° 14). L'évaluation au dernier jour du marché est de 20 K€, identique à la valeur comptable nette.

(2) : Ce compte est bloqué car il est représentatif d'une caution donnée à l'administration fiscale suite à une demande de correction d'assiette de taxe professionnelle pour le site de Boulay.

(3) : Suite à la défaillance de l'organisme PHOENIX Kapitaldienst, une provision de 1.972 K€ avait été constituée en 2004. Cette provision a été maintenue au 31/12/2011, car le risque de non recouvrement subsiste.

Note 10 – Actifs d'impôts différés

Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Organic	115	132
IFC	695	724
Participation	0	382
Immobilisations	405	565
SWAPs de taux	113	270
Retraitement des crédits baux	308	593
Change	0	127
Déficit fiscal 2011 du groupe d'intégration fiscale	223	0
Autres	- 38	33
Compensation des actifs et des passifs d'impôts différés	- 1.504	- 2.171
Total	317	655

En France, le groupe fiscalement intégré (EPI, EPI Flooring, Alsapan & Selfloor) dégage une perte fiscale de 670 K€ en 2011. Compte tenu d'un business plan favorable dès 2012, l'impôt correspondant au taux de 33,33%, soit 223 K€ a été activé dans les comptes au 31/12/2011.

Compte tenu d'un historique de pertes récentes, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les déficits reportables des filiales étrangères. L'utilisation de ces déficits n'est pas limitée dans le temps. Les déficits fiscaux concernent les pertes fiscales cumulées au 31/12/2011 de Hautecoeur France pour 224 K€ et EPI VOSTOK pour un montant de 2.893 K€. L'impôt différé correspondant serait pour Hautecoeur France au taux de 30% de 67 K€ et pour EPI Vostok au taux de 20% de 579 K€

Les impôts différés actifs et passifs ont été compensés entité par entité. L'impact figure sur la ligne 'compensation des actifs et passifs d'impôts différés', cf. Note 19.

Note 11 – Stocks

Les matières premières et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et répartis de la façon suivante :

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	8.966	276	8.690	7.909	1.004	6.905
En cours de production	3.350	89	3.261	3.292	62	3.230
Produits intermédiaires & finis	13.302	744	12.558	12.080	530	11.550
Marchandises	3.448	309	3.139	3.799	416	3.383
TOTAUX	29.066	1.418	27.648	27.080	2.012	25.068

Note 12 – Créances clients

Les créances sont évaluées au coût amorti. Les créances libellées en devises ont été converties au taux de clôture. Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non-recouvrement. Des créances clients sont données en garantie des tirages du crédit revolving (cf. Note 35.4.1).

31/12/2011			31/12/2010		
Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
37.205	766	36.439	36.945	2.060	34.885

Note 13 – Autres débiteurs

	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes sur commandes	286	476
Fournisseurs	1.041	914
Personnel et comptes rattachés	33	35
Etat	5.210	5.676
Divers	49	0
Charges constatées d'avance	559	718
TOTAUX	7.178	7.819

Note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont composés de sicav et de contrats de capitalisation. Ils respectent les 4 critères d'IAS7 , à savoir :

- placement à court terme
- placement très liquide
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie
- placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur

L'évaluation au dernier jour de marché de 28.568 K€ est identique à la valeur comptable nette. Le risque de liquidité et la répartition de la trésorerie sont décrits Note 35.4.1

	31/12/2011	31/12/2010
Sicav monétaires	1.331	2.528
CIC – CM Gestion 365 3D	317	25
BP – Alsace CT	21	17
LCL – Monétaire L	668	2.486
LCL – Monétaire C	325	0
Contrats de capitalisation (*)	27.237	59.011
Dépôts à terme (**)	0	0
Disponibilités	3.677	1.579
TOTAL	32.245	63.118

(*) dont le dénouement prévu est à moins d'un an à la date de clôture des comptes.

(**) dont l'échéance est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

Note 15 –Capitaux propres

15.1. Capital social

Au 31/12/.2011, le capital social est de 5.295.764 €. Il est constitué de 2.647.882 actions, de même catégorie et d'une valeur nominale de 2 € chacune. Il est entièrement libéré et la société ne détient, directement, ou indirectement, aucun de ses propres titres.

La répartition du capital social est la suivante :

Actionnaires	31.12.2011 nombre d'actions	2011 % capital	2011 droits de vote	31.12.2010 nombre d'actions	2010 % capital	2010 droits de vote	31.12.09 nombre d'actions	2009 % capital	2009 droits de vote
STRUB SA	1.752.978	66,20	66,20	1.899.076	58,44	58,44	1.869.871	57,54	57,54
Ulrich ZIEROLD	1			1			1		
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	18,07	18,07	478.493	14,73	14,73	478.493	14,73	14,73
MELAPLAST Verwal- tungs GmbH	309.365	11,69	11,69	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52
Gérard VOIRIN	41.872	1,58	1,58	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,38	0,38	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31
Divers nominatif	2			146			146		
Public	55.036	2,08	2,08	510.366	15,71	15,71	539.571	16,61	16,61
TOTAL	2.647.882	100 %	100 %	3.249.454	100 %	100 %	3.249.454	100 %	100 %

Le capital de la société STRUB SA est lui-même détenu à hauteur de 50% par la succession de Monsieur Jean-Jacques Strub, décédé accidentellement le 23 avril 2010 et à hauteur de 50% par Madame Marie-Elisabeth Lanoux, président du conseil de surveillance, et ses enfants. La société STRUB SA a été créée en 1998 par la famille Strub. Elle exerce principalement une activité de holding. Son chiffre d'affaires 2011 est de 2,2 millions d'euros.

En 2008, EPI a lancé une émission de 79.984 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») d'une valeur nominale unitaire de 500 euros. Cette opération a été entièrement souscrite pour un montant total de 39,992 millions d'euros. Un rachat anticipé de 248 obligations est intervenu en Août 2008 à la demande d'un souscripteur.

GROUPE EPI

Les OBSAAR ont été souscrites à hauteur de 99,7% par un pool de banques composé de Fortis Banque France, de la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, du LCL, du Crédit Agricole Alsace Vosges et du CIC et pour le solde par le public.

En prenant en compte les OBSAAR souscrites par les actionnaires d'EPI ainsi que les BSAAR cédés aux actionnaires par les Etablissements Bancaires qui ne souhaitent pas conserver les BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites (23 BSAAR par Obligation), la répartition des 1.839.632 BSAAR a été faite de la manière suivante :

- 85,8 % ont été acquis par les actionnaires de référence d'EPI,
- 11,4 % par les managers du Groupe,
- 2,8 % par le public via demandes d'OBSAAR ou de BSAAR seul.

Le groupe a lancé fin juin 2011, une offre publique d'achat simplifiée (OPAS), accompagnée d'une offre publique de rachat d'actions (OPRA), au prix unitaire de 21,00€ ; ces offres ont permis de racheter 601.572 actions. Ces actions ont été annulées, traduisant une diminution de capital de 1.203.144€ (601.572 actions au nominal de 2€), et une diminution des réserves de 11.429.868€ (601.572 actions pour la différence de prix, soit 19,00€).

Dans le même temps, le groupe a lancé une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) des BSAAR. Elle a permis le rachat de l'intégralité des bons, soit 1.839.632 BSAAR rachetés à 9,30€, prix de l'offre. Ces rachats se traduisent par une diminution de réserves de 17.108.578€.

15.2. Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves part du groupe, se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Primes liées au capital	12.080	12.080
Réserve d'écart de conversion	- 399	- 307
Autres réserves	32.604	59.722
TOTAL	44.285	71.495

Il n'a pas été prévu de distribuer des dividendes

15.3. Information sur la gestion des capitaux propres

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, soit procéder à des rachats d'actions, soit émettre de nouvelles actions, soit émettre des titres donnant accès au capital.

Les programmes de rachat d'actions peuvent avoir pour objectif :

- la mise en France de tout plan d'options d'achat d'actions de la société mère du Groupe ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en France de tout plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution gratuite d'actions ;
- l'annulation de tout ou partie des titres rachetés ;
- l'animation du marché secondaire de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché ;
- ou tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence sur ses capitaux propres imposée par des tiers.

Le ratio d'endettement, correspondant à la dette financière nette sur le total des capitaux propres, est un indicateur financier utilisé par le management pour mesurer l'endettement net global de la société et gérer ses capitaux propres, des covenants concernant des crédits y font référence.

Les capitaux propres incluent les Capitaux Propres Part du Groupe et les Intérêts Minoritaires tels que présentés au bilan. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers en page 3.

GROUPE EPI

La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière à court terme et de la dette financière à long terme, diminuée du montant de la 'Trésorerie & Equivalents Trésorerie', et des valeurs mobilières de placement classées en 'Autres Actifs Financiers' selon IAS7. L'évolution de ce ratio est la suivante :

Ratio d'endettement K€	31/12/2011	31/12/2010
Dettes financières à long terme	18.217	26.960
Dettes financières à court terme	44.636	34.915
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 32.245	-63.118
Valeurs Mobilières de Placement classées en Autres Actifs Financiers selon IAS7 (Note 9)	- 20	- 131
Endettement financier net	30.588	- 1.374
Capitaux Propres	51.522	81.028
Endettement financier net / Capitaux Propres	0,59	- 0,02

La valeur maximale du ratio à ne pas dépasser a été fixée à 1,50 (cf. Note 32 § covenants).

Note 16 – Emprunts

Tous les emprunts sont en euros. L'échéancier des emprunts se résume comme suit :

	31/12/2011			31/12/2010		
	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Part à long terme des emprunts portant intérêts :						
Auprès d'établissements de crédit	15.838	574	16.412	23.984	1.258	25.242
Divers	1.805	0	1.805	1.718	0	1.718
Total	17.643	574	18.217	25.702	1.258	26.960
Part à court terme des emprunts portant intérêts :						
Auprès d'établissements de crédit			44.067			33.892
Divers			569			1.023
Total			44.636			34.915

Certaines dettes présentes dans cette note comportent des garanties (cf. Note 32).

La répartition des emprunts par taux est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Total en taux fixe	4.732	5.488
Total en taux variable (Euribor)	54.351	52.015
TOTAL	59.083	57.503

A titre indicatif, pour 2010 et 2011, le taux variable moyen est respectivement de 0,93 % et 1,67% et le taux fixe moyen de 3,30 %. Dans l'hypothèse où l'Euribor augmenterait de 1%, l'impact sur le compte de résultat serait, sur un exercice complet, de 544K€.

La composante dette de l'emprunt 'OBSAAR' d'un montant de 15.690 K€ figure dans les emprunts ci-dessus. Cet emprunt de nominal 39.992 K€ conclu le 15/02/2008 pour une durée de cinq ans, est amortissable par 1/5^{ème} le 15/02 de chaque année. Sa rémunération est variable en référence à l'EURIBOR 3 mois diminué de 0,87 point.

Au 31/12/2011, la maturité des emprunts selon leurs natures est la suivante :

Nature	Total	Echu à – d'1 an	Echu entre 1 et 5 ans	Echu à + de 5 ans
Emprunt Obligataire *	15.690	7.745	7.945	0
Autres emprunts bancaires	12.536	11.311	1.030	195
Lignes de crédit (CMCC * & découverts)	22.935	22.935	0	0
Location Financement	9.318	2.077	6.862	379
Autres Emprunts non-bancaires	2.374	568	1.806	0
TOTAL	62.853	44.636	17.643	574

* Les dettes relatives au crédit revolving (20.000 K€), sont en principe exigibles à la clôture, du fait du dépassement d'un des ratios financiers (cf. Note 32.1), mais demeurent présentées en fonction de leurs échéances, compte tenu de l'accord des banques de ne pas en demander le remboursement anticipé. Il en est de même pour l'emprunt obligataire (15.690 K€), l'assemblée des porteurs d'obligations ne s'étant pas réunie à la date de clôture des comptes.

Note 17 – Provision pour pensions et avantages assimilés

Les indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2011 ont été calculées, pour l'ensemble du personnel du Groupe, selon la méthode des unités de crédit projetées, avec un taux de rendement à 3,64 %, la table de mortalité INSEE 2007, et comme hypothèse un départ à la retraite à 67 ans et une inflation à 2,50%

Indemnités de Fin de Carrière	31/12/2011	31/12/2010
Actifs Financiers de couverture	0	0
Valeur début exercice		
Variation de périmètre		
Rendement des actifs		
Prestations payées		
Acquisitions / cessions		
Variation de change		
Valeur fin d'exercice	0	0
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	0	0
Juste valeur des actifs financiers	0	0
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	2.086	1.679
Gains/Pertes actuariels non encore reconnus		
Provision au bilan	2.086	1.679
Composantes de la charge annuelle		
Coût des services	127	110
Charge d'intérêt	35	43
Gains/Pertes actuariels reconnus dans l'année	251	114
Charge de l'exercice	413	267
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	1.679	1.412
Changement de périmètre	0	0
Décaissement	- 6	0
Charge de l'exercice	413	267
Provision à la clôture de l'exercice	2.086	1.679
Hypothèses actuarielles retenues :		
Taux d'actualisation $Ta = ((1+Tr) / (1+Ti)) - 1$	1,11%	2,00%
Taux de rendement des actifs financiers réf. TEC25 (Tr)	3,64%	3,84%
Taux d'inflation (Ti)	2,50%	1,80%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. La charge nette de l'exercice de 413 K€ se décompose en une dotation de 497 K€ et une reprise de 84 K€.

Sensibilité : une variation de 0,1 point d'inflation a un impact de 4% sur le montant global de la provision, soit environ 83 K€.

Note 18 – Autres provisions non courantes

Natures	31/12/2010	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	31/12/2011
« Association Défense »	1.170	0	0	0	1.170
Litige voisinage	1.094	0	0	0	1.094
Subventions	106	0	49	0	57
Total provisions non courantes	2.370	0	49	0	2.321

La provision « Association Défense » s'inscrit dans la suite de celles constituées par Mr et Mme WABARTHA qui font valoir devant le TGI un préjudice personnel causé par Alsapan.

Note 19 – Passifs d’impôts différés

	31/12/2011	31/12/2010
Amortissement des immobilisations	4.056	5.138
Retraitement des crédits baux	2.396	1.807
Provision pour hausse des prix	0	583
Retraitement des frais d’émission d’OBSAAR	86	182
Retraitement titres & créances de participations (1)	236	2.244
IFC	0	146
Autres	6	49
Compensation des actifs et des passifs d’impôts différés	- 1.504	- 2.171
Total	5.276	7.978

Les impôts différés actifs et passifs ont été compensés entité par entité. L’impact figure sur la ligne ‘compensation des actifs et passifs d’impôts différés’, cf. Note 10.

(1): L’impôt différé passif constaté en 2010 pour 1.979 K€ relatif à la neutralisation de la dépréciation de créance VOSTOK de 5.749 K€, a été repris en 2011, en raison de la persistance de résultats négatifs de la filiale. Aucune amélioration de la situation de la filiale, n’étant envisagée, l’économie d’impôt réalisée est considérée comme définitive.

Note 20 – Autres créiteurs

	31/12/2011	31/12/2010
Avances, acomptes reçus sur commandes	160	315
Dettes fiscales et sociales	7.644	9.416
Dettes sur immobilisations	117	428
Autres dettes	8.557	7.641
Produits constatés d’avance	437	518
Total	16.915	18.318

Note 21 – Autres provisions courantes

Natures	31/12/2010	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	31/12/2011
Subventions	50	49	49	0	50
Litiges sociaux	332	265	25	122	450
Litiges clients	2.127	662	261	150	2.378
Litiges fournisseurs	989	435	971	18	435
Etat	331	325	67	114	475
Brevet	300	224	0	300	224
Papiers secs	174	0	50	22	102
Risque financier	463	0	36	243	184
Autres	91	0	0	0	91
Total provisions courantes	4.857	1.960	1.459	969	4.389

- Les provisions pour litiges sociaux sont estimées sur la base des dossiers de réclamation.
- La provision ‘litiges clients’ se rapporte à notre obligation de garantie que nous avons auprès de nos clients. La provision ‘Nacospan’ de 1.350 K€ constituée en 2008 & 2009 a été maintenue, le litige étant pendant devant les tribunaux.
- La provision ‘fournisseurs’ reprend les notes de débit fournisseurs pour lesquelles les avoirs n’ont pas été reçus. La provision est constituée, d’une part, de la totalité des notes de débit de l’année précédente restant ouvertes et d’autre part, de celles de l’année, non régularisées par un avoir, proratisées selon un % défini statistiquement selon les données des années antérieures.
- La provision ‘Etat’ concerne des contrôles fiscaux non aboutis.
- La provision ‘Brevet’ concerne un procédé de fabrication utilisé par le groupe qui serait protégé.
- La provision ‘risque financier’ concerne le risque de taux sur des contrats de capitalisation en cas de liquidation anticipée.

Note 22 – Créances et dettes libellées en devises étrangères

Les actifs immobilisés et circulants libellés en devises étrangères (quasi-exclusivement en RUR et US\$) figurent à l'actif pour un montant de 6.817 K€. Les dettes libellées en devises étrangères (RUR et US\$) figurent au passif pour un montant de 1.264 K€. Ces actifs et passifs ont été convertis au taux de clôture. Il n'y a pas de contrat de couverture du risque de change des dettes et créances en devises, ni de couverture sur l'investissement net à l'étranger. Un point de variation du taux de change \$ / € aurait un impact de - 2 K€ en résultat de la période et il serait de 58 K€ pour le Rouble.

Note 23 – Actifs et passifs financiers impayés

L'analyse de l'âge des actifs financiers non dépréciés et en retard de paiement, ne concerne que l'encours clients. De même l'analyse des échéances des passifs financiers ne concerne que le poste fournisseurs.

23.1. Encours clients

L'analyse a porté sur l'encours clients des principales sociétés du Groupe : EPI FLOORING, ALSAPAN, SELFLOOR et HAUTECOEUR France. Il en ressort les informations suivantes :

	31/12/2011			31/12/2010
	Encours Brut	Dépréciation	Encours Net	Encours Net
Créances clients consolidées	37.205	766	36.439	34.885
Retard de paiements au 31/12/2011	6.112	417	5.695	5.333
Retard de paiements au 14/03/2012	3.507	417	3.090	3.075
Paiements entre 1 et 75 jours	2.605	0	2.605	2.258
Paiements entre 75 jours et 6 mois	3.090	0	3.090	3.075
Paiements à plus de 6 mois	417	417	0	0

23.2. Encours fournisseurs

L'analyse a porté sur l'encours fournisseurs des principales sociétés du Groupe : EPI FLOORING, ALSAPAN, SELFLOOR et HAUTECOEUR France. Il en ressort les informations suivantes :

Les dettes envers les fournisseurs de biens & services et les fournisseurs d'immobilisations échues et non soldées au 31/12/2011 se montent à 3.163 K€. Au 14/03/12 ces mêmes dettes sont de 652 K€.

Note 24 – Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS33. Le capital de la société EPI est composé de 2.647.882 actions.

Résultat par action	31/12/2011		31/12/2010	
Résultat attribuable à l'entité mère	1.943		3.034	
Résultat opérationnel courant		- 1.352		6.523
Nombre d'actions constituant le capital (milliers)	2.648	2.648	3.249	3.249
Résultat par action €	0,73	- 0,51	0,93	2,01
Nombre d'actions retenu pour le résultat dilué *	2.648	2.648	5.089	5.089
Résultat dilué par action €	0,73	- 0,51	0,60	1,28

*Le nombre d'action pour le résultat dilué tient compte en 2010 des 1.840 mille BSAAR (cf. Note 15).

25 – Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2011	31/12/2010
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles & financières	1.024	5.416
Provisions Dépréciations & risques / Filiale Russe	702	0
Autres produits opérationnels non-courants	0	170
Total autres produits opérationnels	1.726	5.586
Valeur comptables des immobilisations corporelles, incorporelles & financières cédées	1.683	5.495
Provision 'association défense'	0	170
Provisions Dépréciations & risques / Filiale Russe	150	3.230
Total autres charges opérationnelles	1.833	8.895

Note 26 – Coût de l'endettement financier net

	31/12/2011	31/12/2010
Revenus sur placements	965	2.910
Produit de cession de valeurs mobilières	215	21
Autres produits financiers	0	0
Produits de trésorerie et équivalents	1.180	2.931
Intérêts (*)	1.330	1.913
Charge nette / cession de VMP	0	0
Coût de l'endettement financier brut	1.330	1.913
Coût de l'endettement financier net	150	- 1.018

(*) y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des locations financements pour un montant de 297 K€ au 31/12/2011, contre 396 K€ au 31/12/2010. Y figure également l'ajustement de la juste valeur de SWAPs de taux variable / taux fixe pour – 445 K€ au 31/12/2011, contre -488 K€ au 31/12/2010 (cf. Note 31).

Note 27 – Autres produits et charges financiers

	31/12/2011	31/12/2010
Gain de change	510	721
Reprises de provisions financières	278	299
Autres produits financiers	788	1.020
Perte de change	563	470
Dotations de provisions financières	0	463
Perte sur créances	0	0
Autres charges financières	563	933

Les différences de change comprennent des produits latents pour un montant de 58 K€.

A fin Décembre 2010, le cours de la monnaie Russe était de 40,82 RUR / 1 € ; ce cours a ensuite légèrement progressé pour finir fin décembre 2011 à 41,765. Après retraitement dans les capitaux propres de 196 K€ de différences de change relatives à l'investissement net en Russie (cf. Note 2.3.6.), 451 K€ restent inscrits dans les gains de change et 570 K€ dans les pertes de change.

Note 28 – Charges d'impôt28.1. Impôts différés actif / passif

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt estimé de chaque entité fiscale consolidée corrigée des impôts différés. Les charges ou les produits d'impôts différés sont calculés par la variation de la créance d'impôts ou de la dette d'impôts d'un exercice à l'autre.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2011, les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, sur la base de l'impôt de 33,33%. Le taux était de 34,43 % pour l'exercice précédent.

Calcul du taux 2011 :	Impôt société au taux de droit commun	33,33 %
	Contribution sociale	0%
	Taux d'impôt différé 2011 :	33,33 %

Pour les sociétés étrangères, le taux d'impôt local a été utilisé. Les effets de l'application de la méthode du report variable aux impôts différés sont les suivants : Profit sur report variables de 255 K€ et pertes sur reports variables de 58 K€. Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Impôt courant	- 1.097	261
Impôts différés	- 2.230	1.024
Impôt sur les bénéfices	- 3.327	1.285

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt sur les bénéfices pour le Groupe EPI aurait été de 28 K€.

28.2. Preuve d'impôt :

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôt	- 1.384	4.319
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (34,43% au 31/12/2010 & 33,33% au 31/12/2011)	- 461	1.487
Crédits d'impôt	- 1.127	- 1.360
Changement de taux d'I.S. sur les impôts différés d'ouverture (1)	- 2.176	0
Corrections d'IS suite contrôles fiscaux	0	0
Différences permanentes sur Impôts	- 227	168
Correction de charge d'impôt théorique de filiales étrangères ayant un taux d'IS différent ou déficitaires	664	1.065
Impact du report en arrière de déficits fiscaux	0	- 50
Impact du taux de contribution sociale 3,3%	0	- 32
Impact du taux réduit de 15% dans les filiales françaises	0	7
Charge d'impôt effective	- 3.327	1.285

(1) : dont - 1.979 K€ de reprise d'impôt différé passif relatif à VOSTOK (cf. Note 19).

Note 29 – Informations sociales29.1. La ventilation du personnel salarié du Groupe consolidé

Au 31 décembre 2011, elle se présente comme suit :

GROUPE EPI

SOCIETES	31/12/2011				31/12/2010
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Total
EPI FLOORING	32	31	95	158	156
ALSAPAN	34	67	480	581	567
EPI VOSTOK	3	9	16	28	26
DGS	0	7	0	7	8
SELFLOOR	0	0	0	0	1
TOTAL	69	114	591	774	758

29.2. Charges de personnel

	31/12/2011	31/12/2010
Salaires	19.826	18.328
Intéressement	0	482
Participation	0	1.088
Charges sociales	8.696	8.238
Provision IFC	407	267
Total	28.929	28.403

29.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Suivant la loi du 4 Mai 2004, le droit individuel à la formation (DIF) acquis au 07 Mai 2011, par les salariés du Groupe ayant au moins un an d'ancienneté à cette date, représente 79.462 heures.

Toutes les heures demandées par les salariés ont été acceptées et les coûts correspondant figurent au compte de résultat ; seules 32 Heures depuis l'origine du DIF ont fait l'objet d'un premier refus de l'entreprise. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 30 – Frais de recherche

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges. Elles figurent dans le compte de résultat pour un montant en 2011 de 3.478 K€ (2.964 K€ en 2010) et se ventilent de la manière suivante :

Nature	Revêtement de sol		Pièces de meubles et meubles en kit	
	2011	2010	2011	2010
Personnel	566	532	1.167	943
Amortissement	204	86	251	208
Frais généraux	455	438	835	757
Total	1.225	1.056	2.253	1.908

Note 31 – Instruments financiers et produits dérivés

Contrats d'échange de taux d'intérêts :

En 2008 (Avril et Août) la maison mère a souscrit des contrats de couverture de taux pour se prémunir contre le risque de hausse des taux variables. Ces contrats sont destinés à couvrir le risque sur les emprunts à taux variable et notamment l'emprunt OBSAAR. L'analyse montre qu'une comptabilité de couverture n'est pas possible au regard de la désignation de la relation de couverture selon l'IAS 39 :

GROUPE EPI

- L'efficacité de la couverture, n'est pas suffisante.
- Les échéances des instruments de couverture et des emprunts ne sont pas homogènes.
- La désignation formelle de la relation de couverture et sa documentation, à l'origine de la couverture, n'ont pu être établies.

Ces opérations sont dès lors qualifiées de spéculatives et doivent être évaluées à leur juste valeur par le résultat à chaque arrêté comptable. Un modèle prévisionnel des flux financiers concernant ces contrats de couverture a été mis en place en interne. Il calcule les flux futurs en fonction des estimations d'évolution de l'EURIBOR 3 mois fournies par les banques partenaires dans ces opérations. Ces flux futurs sont ensuite actualisés en fonction de l'OAT à 10 ans (TEC 10) soit 3,162%. Il en résulte un gain financier de 445 K€ au 31/12/2011 représentatif de la variation de la juste valeur de ces SWAPs de taux. Ce produit a été enregistré en résultat dans les comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, au titre de 2011 une perte financière de 518 K€ a été enregistrée au titre de ces couvertures de taux.

La juste valeur des SWAPs fondée sur le modèle élaboré en interne est de 340 K€. Cette évaluation est faite dans l'optique d'un dénouement des SWAPs à leurs termes respectifs, et ne tient par conséquent pas compte de pénalités éventuelles en cas de sortie anticipée. La direction a retenu cette hypothèse car il n'entre pas dans son intention de dénouer les positions avant leurs termes. Une variation d'un point de l'EURIBOR aurait un impact de 123 K€ sur le résultat et la variation d'un point d'OAT serait non significative sur l'actualisation du flux.

Note 32 – Engagements hors bilan

32.1. Engagements sur emprunts

Bénéficiaires	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010	Garanties réelles	Cautionnement donné par EPI
BECM	860	1.075	Promesse d'hypothèque	
CREDIT AGRICOLE	0	160	Nantissement sur titres	
BANQUE POPULAIRE	640	718	Promesse d'hypothèque	
BANQUE POPULAIRE	35	247	Nantissement sur titres	
SOCIETE GENERALE	0	160	Nantissement sur titres	
LCL 'OBSAAR'	15.690	22.044	Nantissement sur titres	
CIC	11.000	0	Nantissement sur VMP	
TOTAL	28.225	24.404		

Engagements donnés :

Société EPI :

Au 31 décembre 2011, le nantissement des actions EPI consenti en garantie du remboursement de prêts représente un total de 0 K€ contre 520 K€ au 31/12/2010 et celui des parts sociales de la SCI Merkel, un montant de 35 K€, contre 47 K€ au 31/12/2010. Par ailleurs, les titres d'ALSAPAN sont donnés en garantie de l'emprunt 'OBSAAR' dont le nominal est de 39.992 K€. L'emprunt CIC court terme de 11.000 K€ est garanti par le nantissement de valeurs mobilières souscrites auprès de ODDO Asset Management & GENERALI.

Covenants :

Par convention, le Groupe s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Les ratios utilisés sont du type 'endettement net consolidé / fonds propres consolidés' et 'endettement net consolidé / EBITDA consolidé'. Le Groupe n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir. Les covenants concernent la société EPI pour un montant de 15.948 K€ contre 23.921 K€ à fin 2010, relativement à l'emprunt obligataire 'OBSAAR' d'un montant nominal de 39.992 K€. Ils concernent également le crédit revolving de 20.000 K€ (cf. § autres engagements ci-après).

GROUPE EPI

Les ratios sont les suivant :

	Valeur plafond	31/12/2011	31/12/2010
Résultat opérationnel		- 1.459	3.214
Dotation aux amortissements		7.322	7.869
Dotation aux provisions		- 1.805	2.345
EBITDA consolidé		4.058	13.428
Fonds propres consolidés (voir Note 15.3)		51.522	81.028
Endettement net consolidé (voir Note 15.3)		30.588	- 1.374
Endettement net consolidé / EBITDA consolidé	4,0	7,54	- 0,10
Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés	1,5	0,59	- 0,02

Relativement au ratio d'endettement net / EBITDA de 7,54 , le ratio d'endettement Net / Marge Brute d'Autofinancement est de 4,54 (30.588 / 6.732) cf. tableau de flux page 4.

Autres engagements :

Parallèlement à l'émission de l'emprunt obligataire 'OBSAAR', le Groupe a souscrit à une facilité de crédit (crédit revolving) à concurrence de 20 Millions d'Euros. Par clause 'pari passu' ce crédit revolving bénéficie du nantissement des titres ALSAPAN et EPI FLOORING, à égalité de rang avec l'emprunt obligataire 'OBSAAR'.

Au 31/12/2011, ce crédit revolving a été tiré à hauteur de 20,0 M€ : 10.580 K€ pour EPI FLOORING & 9.420 K€ pour ALSAPAN. De plus EPI s'est porté caution pour ses filiales sur les sommes dues.

EPI FLOORING a par ailleurs souscrit une convention de cession de créances commerciales en garantie des sommes dues au titre du contrat de crédit revolving. Enfin, toujours dans le cadre des sûretés accordées au titre du crédit revolving, le bénéfice de délégations des polices d'assurance COFACE souscrites respectivement par EPI, ALSAPAN et EPI FLOORING a été accordé aux établissements bancaires.

32.2. Engagements de locations simples

Ce sont les contrats de location d'une durée supérieure à 6 mois. Il s'agit de locations de bureaux, d'espaces de stockage, de matériels de transport, de matériels de bureaux et d'outillage. Le Groupe considère que l'engagement de location simple est représentatif du paiement minimum qui devrait être effectué. Il n'y a pas d'engagements à plus de cinq ans.

Engagements de locations	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2010
Loyers à moins d'un an	301	377
Loyers à plus d'un an et moins de cinq ans	442	370
TOTAL	743	747

32.3. Passifs éventuels

Il n'y a pas de passif en dehors de ceux ayant fait l'objet d'une provision et mentionnés ci-dessus.

Note 33 – Transactions avec les parties liées

33.1. Société-mère :

La société mère consolidant les comptes du Groupe EPI est la société STRUB SA ayant son siège social à Duppigheim, Avenue Jean Prêcheur.

33.2. Eléments concernant les entreprises ayant un lien de participation

Les transactions avec les parties liées, hors opérations intra-groupe éliminées en consolidation, sont les suivantes :

GROUPE EPI

STRUB SA	31/12/2011				31/12/2010			
	Charges	Produits	Créances	Dettes	Charges	Produits	Créances	Dettes
Prestations de service	660	43			587	20		
Charges locatives	285				282			
Clients			13				14	
Fournisseurs			13	199			11	103
Autres	34	15	1		49	2	37	
TOTAL	979	58	27	199	918	22	62	103

Voltec Solar, société détenue en 2011 à quasi 100% par Strub SA, est une société sœur d'EPI. En application d'IAS24R, les transactions entre cette société et les sociétés du groupe EPI sont présentées ci-dessous. Les transactions au 31/12/2010 sont mentionnées afin d'assurer la comparabilité.

VOLTEC SOLAR SAS	31/12/2011				31/12/2010			
	Charges	Produits	Créances	Dettes	Charges	Produits	Créances	Dettes
Prestations de service	99	67				408		
Charges locatives								
Clients			146				56	
Fournisseurs								
Autres		219	352	7				
TOTAL	99	286	498	7	0	408	56	0

33.3. Rémunérations et avantages en nature des organes d'administration et de direction

33.3.1. Conseil de surveillance :

Le président du conseil de surveillance ne perçoit pas de rémunération mensuelle. Les frais exposés dans l'exercice des fonctions et en vue d'assister aux réunions du conseil sont remboursés aux membres, sur présentation de justificatifs. Il n'y a pas eu de rémunération versée aux membres du conseil de surveillance en 2010 ni en 2011.

33.3.2. Jetons de présence :

En 2010 et 2011, 90 K€ de jetons de présence ont été distribués aux membres du conseil de surveillance conformément à une décision de l'AG du 29/06/2009.

33.3.3. Directoire :

Monsieur Gérard VOIRIN, Président du Directoire, n'est pas rémunéré directement. Les sociétés du Groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par d'autres sociétés dans lesquelles Monsieur VOIRIN est intéressé. Ces prestations s'élèvent à 156 K€ en 2011 contre 141 K€ en 2010.

Les membres du directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Au 31/12/2011 Mr. Antonio Clément, Directeur général a perçu une rémunération brute de 197 K€ contre 156 K€ au titre de l'année 2010. L'engagement de retraite des membres du directoire percevant une rémunération est de 28 K€ au 31/12/2011.

33.3.4 Managers & dirigeants :

Dans le cadre des OPAS & OPRA, 197.554 BSAAR et 14.282 actions EPI ont été rachetés aux Managers et dirigeants ce qui représente un montant de 2.137 K€.

L'information présentée dans la Note 33.3 (§ 1 à 4) est exhaustive ; il n'y a pas d'autres avantages au sens de l'IAS 24.16.

GROUPE EPI

Note 34 – Secteurs opérationnels

Suite aux opérations de restructuration de 2010, l'information sectorielle a été refondue afin de coller à l'organisation actuelle (cf. Note 3 & 3.1) : Le secteur Holding regroupe les activités de EPI, SCI La Chapelle, SCI Merkel & LOCOFI ; le secteur Meuble celles de ALSAPAN, Hautecoeur Espagne & DGS ; le secteur RDS celles de EPI Flooring, Selfoor & EPI Vostok.

34.1. Situation au 31/12/2011

34.1.1. Actif et passif au 31/12/2011

	HOLDING	MEUBLE	RDS	TOTAL SEC-TORIELS	Rapprochement	TOTAL CONSOLIDES
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Goodwill	88	4.431	0	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	0	1.638	578	2.216	0	2.216
Immobilisations corporelles	2.236	33.431	9.252	44.919	0	44.919
Immeubles de placement	238	0	0	238	0	238
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0		0	0	0
Autres actifs financiers	190	137	21	348	0	348
Impôts différés	1.025	0	301	1.326	- 1.009	317
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	3.777	39.637	10.152	53.566	- 1.009	52.557
ACTIFS COURANTS						
Stocks	0	17.672	9.976	27.648	0	27.648
Clients	190	17.679	18.570	36.439	0	36.439
Autres débiteurs	3.073	2.129	1.976	7.178	0	7.178
Trésorerie & Equivalents trésorerie	27.686	2.523	2.036	32.245	0	32.245
Actifs destinés à être cédés	0	0	480	480	0	480
TOTAL ACTIFS COURANTS	30.949	40.003	33.038	103.990	0	103.990
TOTAL DES ACTIFS	34.726	79.640	43.190	157.556	- 1.009	156.547
PASSIFS						
CAPITAUX PROPRES						
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	28.202	24.652	- 3.273	49.581	0	49.581
Résultat de l'exercice	2.145	175	- 377	1.943	0	1.943
Intérêts minoritaires	- 2	0	0	- 2	0	- 2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30.345	24.827	- 3.650	51.522	0	51.522
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts portant intérêts	9.407	6.863	1.947	18.217	0	18.217
Provision pour pensions & avantages assimilés	0	1.408	678	2.086	0	2.086
Autres provisions	1.170	57	1.094	2.321	0	2.321
Impôts différés	868	4.514	903	6.285	- 1.009	5.276
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	11.445	12.842	4.622	28.909	- 1.009	27.900
PASSIFS COURANTS						
Fournisseurs	496	6.060	4.629	11.185	0	11.185
Part à court terme des emprunts portant intérêts	20.155	12.704	11.777	44.636	0	44.636
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0
Autres créditeurs	135	8.132	8.648	16.915	0	16.915
Autres provisions	184	1.039	3.166	4.389	0	4.389
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	20.970	27.935	28.220	77.125	0	77.125
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	62.760	65.604	29.192	157.556	- 1.009	156.547

GROUPE EPI

34.1.2. Compte de résultat au 31/12/2011

	HOLDING		MEUBLE		RDS		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.516		136.095		79.745		- 5.744	213.612
Autres produits de l'activité	107		125		117		0	349
Total produits	3.623	100,00%	136.220	100,00%	79.862	100,00%	- 5.744	213.961
Achats consommés	0		88.885		58.220		- 2.053	145.052
Charges du personnel	0		21.864		7.065		0	28.929
Charges externes	3.235		19.625		12.638		- 4.206	31.292
Impôts et taxes	44		1.163		701		- 116	1.792
Dotations aux amortissements	231		5.035		2.056		0	7.322
Variation de stocks –prod.finis& en cours	0		685		- 1.794		0	- 1.109
Autres charges d'exploitation	90		- 317		2.262		0	2.035
Résultat opérationnel courant	23	0,63%	- 720	- 0,53%	- 1.286	- 1,61%	631	- 1.352
Autres produits opérationnels	394		692		1.997		- 1.357	1.726
Autres charges opérationnelles	252		1.102		479		0	1.833
Résultat opérationnel	165	4,55%	- 1.130	- 0,83%	232	0,29%	- 726	- 1.459
Résultat financier	737	20,34%	- 442	- 0,32%	- 946	- 1,18%	726	75
Résultat avant impôts	902	24,90%	- 1.572	- 1,15%	- 714	- 0,89%	0	- 1.384
Charge d'impôt	- 1.243	- 34,31%	- 1.747	- 1,28%	- 337	- 0,42%	0	- 3.327
Résultat consolidé	2.145	59,21%	175	0,13%	- 377	- 0,47%	0	1.943

	France	Export	Interco	Total
Chiffre d'affaires	126.077	93.279	- 5.744	213.612

34.1.3 Actifs géographique au 31/12/2011

Il s'agit de la répartition géographique des actifs non courants autres que les instruments financiers et des actifs d'impôts différés selon IFRS8.

	France	Etranger	Consolidé
Goodwill	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	2.216	0	2.216
Immobilisations corporelles	43.219	1.700	44.919
Immeubles de placement	238	0	238
Total	50.192	1.700	51.892

GROUPE EPI

34.2. Situation au 31/12/2010

34.2.1. Actif et passif au 31/12/2010

	HOLDING	MEUBLE	RDS	TOTAL SEC-TORIELS	Rapprochement	TOTAL CONSOLIDES
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Goodwill	88	4.431	0	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	0	1.729	778	2.507	0	2.507
Immobilisations corporelles	2.139	35.717	10.480	48.336	0	48.336
Immeubles de placement	235	0	0	235	0	235
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	193	235	26	454	0	454
Impôts différés	70	0	585	655	0	655
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	2.725	42.112	11.869	56.706	0	56.706
ACTIFS COURANTS						
Stocks	0	18.203	6.865	25.068	0	25.068
Clients	166	17.031	17.688	34.885	0	34.885
Autres débiteurs	2.635	3.246	1.938	7.819	0	7.819
Trésorerie & Equivalents trésorerie	56.481	4.433	2.204	63.118	0	63.118
Actifs destinés à être cédés	0	0	530	530	0	530
TOTAL ACTIFS COURANTS	59.282	42.913	29.225	131.420	0	131.420
TOTAL DES ACTIFS	62.007	85.025	41.094	188.126	0	188.126
PASSIFS						
CAPITAUX PROPRES						
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	58.407	21.039	- 1.452	77.994	0	77.994
Résultat de l'exercice	1.635	3.288	- 1.889	3.034	0	3.034
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	60.042	24.327	- 3.341	81.028	0	81.028
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts portant intérêts	16.342	8.300	2.318	26.960	0	26.960
Provision pour pensions & avantages assimilés	0	1.152	527	1.679	0	1.679
Autres provisions	1.170	106	1.094	2.370	0	2.370
Impôts différés	2.566	5.335	77	7.978	0	7.978
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	20.078	14.893	4.016	38.987	0	38.987
PASSIFS COURANTS						
Fournisseurs	780	4.497	4.664	9.941	0	9.941
Part à court terme des emprunts portant intérêts	10.677	14.739	9.499	34.915	0	34.915
Passif d'impôt exigible	80	0	0	80	0	80
Autres créditeurs	827	10.959	6.532	18.318	0	18.318
Autres provisions	636	951	3.270	4.857	0	4.857
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	13.000	31.146	23.965	68.111	0	68.111
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	93.120	70.366	24.640	188.126	0	188.126

GROUPE EPI

34.2.2. Compte de résultat au 31/12/2010

	HOLDING		MEUBLE		RDS		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	2.401		117.608		70.472		- 4.028	186.453
Autres produits de l'activité	958		2.017		175		- 660	2.490
Total produits	3.359	100,00%	119.625	100,00%	70.647	100,00%	- 4.688	188.943
Achats consommés	0		71.252		44.284		- 884	114.652
Charges du personnel	0		21.081		7.322		0	28.403
Charges externes	2.533		18.763		11.337		- 3.558	29.075
Impôts et taxes	256		2.242		650		- 248	2.900
Dotations aux amortissements	249		5.153		2.467		0	7.869
Variation de stocks –prod.finis& en cours	0		- 3.673		1.353		0	- 2.320
Autres charges d'exploitation	90		- 546		2.297		0	1.841
Résultat opérationnel courant	231	6,88%	5.353	4,47%	937	1,33%	2	6.523
Autres produits opérationnels	1.783		644		1.406		1.753	5.586
Autres charges opérationnelles	3.980		- 243		2.658		2.500	8.895
Résultat opérationnel	- 1.966	- 58,53%	6.240	5,22%	- 315	- 0,45%	- 745	3.214
Résultat financier	1.618	48,17%	- 368	- 0,31%	- 890	- 1,26%	745	1.105
Résultat avant impôts	- 348	- 10,36%	5.872	4,91%	- 1.205	- 1,71%	0	4.319
Charge d'impôt	- 1.983	- 59,04%	2.584	2,16%	684	0,97%	0	1.285
Résultat consolidé	1.635	48,68%	3.288	2,75%	- 1.889	- 2,67%	0	3.034

	France	Export	Interco	Total
Chiffre d'affaires	111.177	79.304	- 4.028	186.453

34.2.3 Actifs géographique au 31/12/2010

Il s'agit de la répartition géographique des actifs non courants autres que les instruments financiers et des actifs d'impôts différés selon IFRS8.

	France	Etranger	Consolidé
Goodwill	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	2.507	0	2.507
Immobilisations corporelles	46.636	1.700	48.336
Immeubles de placement	235	0	235
Total	53.897	1.700	55.597

Note 35 – Analyse des risques

35.1. Degré d'exposition des sociétés du Groupe aux risques du marché

Les différentes entreprises du Groupe sont exposées dans des conditions différentes aux risques du marché.

EPI FLOORING, pour son activité revêtement de sol, est exposée à une grande diversité de risques :

- La part relative élevée de certains clients rend vulnérable l'entreprise en cas de départ de l'un d'eux, tant pour le marché domestique que sur les marchés à l'exportation.
- La restructuration de l'offre des fournisseurs de panneau : regroupement, augmentation des prix, rend EPI dépendante. Les hausses de prix de la matière première subies dès le second semestre 2010 ont été constamment appliquées en 2011 et ont été au-delà des prévisions ayant servi à construire le budget initial de l'exercice 2011.
- La réduction des prix de vente aux clients est liée, tant aux surcapacités de production au niveau mondial, qu'à l'entrée de tous les fournisseurs de panneau sur le marché du revêtement de sol. Ils s'adressent directement la distribution.
- L'importance prise par les concurrents de nouveaux pays en capacité de produire : Asie, Turquie, ..., est également de nature à faire baisser les prix.
- Les marchés nord-américains sont traités en dollar US et l'évolution des cours de l'euro et du dollar a des incidences sur les marges nettes des opérations traitées sur ces marchés.
- La filiale russe, EPI VOSTOK tient sa comptabilité en rouble et l'incidence des cours de l'euro ou du dollar par rapport au rouble peut avoir des conséquences financières importantes dans les comptes d'EPI FLOORING qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.
- Le site de Marlenheim est largement surcapacitaire.
- L'entreprise a été contrainte de signer un nouveau contrat de licence pour l'assemblage du petit coté de certaines de ses lames, ce qui augmente ses coûts de revient.

SELFLOOR, produisait et vendait du revêtement de sol stratifié :

- Le transfert de son activité industrielle au sein de la société EPI à Marlenheim est réalisé depuis début 2010. Les derniers matériels de production ont été vendus et exportés vers des industriels du Moyen Orient.
- 480 K€ ont été transférés des immobilisations vers le poste 'actifs destinés à être cédés' (valeur nette au 31/12/2011). Il s'agit de la cession potentielle des immeubles, pour lesquels une promesse de vente a été signée le 22/11/2011, et qui devrait se concrétiser d'ici la fin du premier semestre 2012 ; le financement de ces opérations restant à être réalisé par les preneurs.

EPI VOSTOK, produit et vend du revêtement de sol stratifié :

- Depuis la fin de l'exercice 2009, EPI VOSTOK vend des produits fabriqués en Russie dans son usine et aussi des produits importés de France.
- La montée en puissance de l'activité a été freinée par le manque de matière et de plus la clientèle est très concentrée.
- L'entreprise ne produit qu'à 25% de sa capacité.
- Le constat de l'ensemble des entreprises étrangères en Russie est qu'elles pâtissent d'une bureaucratie grandissante qui retarde les déploiements industriels.

ALSAPAN fabricant de meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou finish foil :

- Est très dépendante de son principal client. Cette situation n'est pas nouvelle. ALSAPAN dispose d'une force commerciale et d'un bureau d'études dimensionné à ses besoins actuels. Elle n'a pas les moyens de, très rapidement, conquérir de nombreux nouveaux clients.
- Comme EPI FLOORING, ALSAPAN est très dépendante des fournisseurs de matières premières. A la forte décline des prix enregistrée en 2008 et 2009 s'est substituée une hausse continue depuis le second semestre 2010. La fermeture d'usines de production de matières premières (le panneau), fin 2010, a accentué ces hausses qui n'ont pu être que partiellement répercutées sur les prix de vente aux clients qu'en fin d'année pour une application en 2012.
- Confirmation des changements de stratégie, en 2010 un major international a cédé une usine de production de panneaux à une filiale du principal client d'ALSAPAN, le groupe auquel appartient ce client est devenu le premier fournisseur de matière première de l'un de ses propres fournisseurs. La marge sur matière est difficilement négociable dans ces conditions.
- Pour ses marchés actuels, ALSAPAN traite quasi exclusivement en euro.
- Les commandes pour les plans de travail dans l'unité de Wasselonne n'atteignent toujours pas le niveau escompté, la pénétration du marché de la GSB se révèle plus difficile que prévu.
- Quasiment toutes les capacités des sites de production ont de la réserve à exploiter, mais les deux sites hors-Alsace restent nettement surcapacitaires.

GROUPE EPI

DGS conception et commercialisation de meubles en kit produits en Asie :

- DGS est une équipe délocalisée en Chine, ce pays commence à durcir les conditions. Ainsi de nouvelles charges sociales ont été imposées à compter de 09/2011.
- DGS continue son métier de sourcing que les grandes centrales d'achat ont tendance à intégrer ou à court-circuiter. Le modèle DGS a subi toutes les conséquences de la crise et se trouve concurrencé par des officines qui ont établi des bases logistiques fortes en Asie.

Difficultés rencontrées : les principales difficultés rencontrées par les entreprises du Groupe sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins. Les marchés adressés par les différentes unités du Groupe sont matures et les évolutions se font à la marge. Chaque entité du Groupe a la possibilité de construire une offre attrayante et de se démarquer de ses concurrents mais chaque entité doit passer d'une culture : volume / prix à un concept niche/créativité/service. La contraction économique actuelle ne favorise pas le développement de ce concept et la pratique historique est très difficile à faire évoluer. Par ailleurs la tendance de la distribution est de faire porter sur le fournisseur la gestion de ses rayons. La part traitée à l'exportation (43%) demeure relativement faible et le groupe n'a pas encore de modèle stabilisé pour conquérir efficacement ce type de marché.

La gestion des filiales étrangères demeure difficile, elle n'est pas construite sur un modèle éprouvé.

35.2. Risques propres au Groupe et à son organisation

Le Groupe ne présente pas, en tant que structure, de risque particulier.

Le décès de Jean Jacques STRUB en avril 2010 continue à avoir des conséquences importantes. Néanmoins le groupe n'a pas enregistré de démission remettant en cause son organisation.

Pour compenser le manque de liquidité du titre, une OPAS complétée par une OPRA a été proposée aux actionnaires ayant acquis leur titre sur le marché. Dans le même esprit il a été proposé une OPAS aux détenteurs de BSAAR. Ces opérations ont été lancées dans la deuxième moitié du mois de juin pour prendre fin le 18/07/2011. Ces opérations ont connu un certain succès (cf. note n°15 'Capitaux propres'), toutefois le groupe demeure coté.

35.3. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe

Le secteur du revêtement de sol et de la fabrication de meubles est parvenu ces dernières années à maturité. La crise économique qui a débuté au dernier trimestre 2008 est particulièrement ressentie par ces deux secteurs d'activité. La concurrence sur tous les marchés est plus forte et le Groupe doit faire face à une mondialisation des acteurs. Un nouveau modèle économique s'impose, l'intégration verticale. Ainsi certains concurrents sont aussi des producteurs de panneaux ce qui leur octroie une plus grande maîtrise des approvisionnements et de leurs coûts de production, ce qui n'est pas le cas du groupe EPI, d'autant que la tendance est à la concentration des producteurs de panneaux. Ce modèle se confirme par l'entrée en jeu d'un client majeur de l'entreprise qui devient fournisseur de matière première consommée par le groupe.

La maîtrise des approvisionnements reste une condition sine qua non de la compétitivité du Groupe et de ses activités. Après l'accalmie en 2009, les prix de la matière première sont repartis fortement à la hausse entre 2010 et 2011. Les coûts de production augmentent aussi et les clients ont fini par accepter une augmentation des prix de vente mais les surcapacités de production par rapport à la demande menacent l'équilibre actuel.

Les marchés à l'export ont pâti de la parité euro/dollar et la variation des cours des devises impacte nécessairement le résultat.

L'environnement concurrentiel très fort conduit le Groupe à investir dans des axes de recherche et de nouveaux produits en permanence. Le produit « finish foil », perce difficilement dans une économie peu active. EPI VOSTOK est un investissement qui nécessite de qualifier en permanence les matières premières d'origine locale. L'usine de VOSTOK est très dépendante des fournisseurs locaux quant à ses approvisionnements en matière première. Dans ce contexte défavorable, les résultats ne sont pas au niveau attendu. En conséquence les actifs ont été dépréciés en fonction de leur valeur recouvrable estimée à 1.700 K€.

Le Groupe reste sensible à tout nouveau produit et prend toute mesure pour rester à la pointe dans ses secteurs d'activités et tente de rechercher en permanence des gains de productivité tout en se préoccupant des problèmes de santé, ceux liés aux produits et à la production de ces mêmes produits. Toutefois ces derniers mois, il n'a pas mis sur le marché de nouveautés lui garantissant une avance sur ses concurrents.

Les normes environnementales de plus en plus draconiennes imposent au Groupe une veille de tous les instants. Ces normes, en adéquation avec les préoccupations légitimes tant des populations que des clients et de tous les personnels du Groupe, présentent deux risques principaux :

GROUPE EPI

- Un facteur de déséquilibre concurrentiel avec les producteurs d'autres régions du monde, causé par l'impact économique de ces normes.
- Les activités du Groupe sont exercées dans des établissements classés soumis à autorisation préalable. Or la tendance forte au renforcement des normes environnementales d'année en année ne permet pas d'avoir de certitude sur l'obtention des autorisations indispensables dans le futur.
- Les associations de consommateurs ont en point de mire les C.O.V et formaldéhydes qui sont en partie liés à certaine matière première utilisée par le groupe.

Afin de prévenir tout risque environnemental le Groupe a mis en place une politique de suivi et de prévention de ce risque et procède régulièrement à la mise aux normes de ses installations. Les investissements correspondants sont engagés. Ces derniers ne sont pas significatifs et sont inclus dans les coûts de maintenance annuels, soit un budget annuel de l'ordre de 500.000 euros pour le Groupe. Dans ce budget ne sont pas inclus les renouvellements de matériel qui doivent être remplacés du fait de leur âge, vétusté et usure. France sont inclus dans le plan d'investissements généraux (ex : les chaudières).

Le Groupe met en œuvre ses moyens et ses ressources pour respecter les conditions d'exploitation qui lui sont prescrites par les différents organismes de contrôle.

Les risques technologiques liés à l'activité sont faibles. Les installations de Marlenheim, Erstein et Boulay sont sprinklées. Pour la plupart des sites, un système agréé de détection et d'extinction des étincelles a été mis en place. Une partie des locaux de stockage de La Courtine a été déclarée inutilisable pour des raisons de sécurité vis-à-vis du voisinage ; cela est sans conséquences sur la production, mais réduit les surfaces de stockage.

Le Groupe a souscrit les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile France des biens et des personnes du fait de ses activités et de l'exploitation de ses installations. Ces polices d'assurances couvrent aussi les risques environnementaux. Des polices d'assurance multirisques couvrent ses installations et sites.

Le montant des primes d'assurances versées en 2011 est de 705 K€. Cela concerne principalement l'assurance multirisques (501 K€), l'assurance clients (116 K€) ainsi que la responsabilité civile (36 K€). Il devrait pouvoir être maintenu à ce niveau en 2012.

Le montant des capitaux assurés se décompose comme suit :

-Responsabilité Civile :

Exploitation 8.000 K€.

Pollution accidentelle 1.500 K€ par sinistre et par an.

-Multirisques dommages aux biens :

Dommages matériels (bâtiments, matériels, marchandises) 248.759 K€.

Pertes d'exploitation (marge brute) 59.400 K€.

35.4. Risques financiers

35.4.1. Risque de liquidité

Des facilités de caisse sont négociées annuellement avec les partenaires bancaires au sein de chaque entité du Groupe.

Le Groupe EPI est principalement financé par l'emprunt obligataire de la maison mère, des emprunts bancaires classiques et des locations financements contractés au niveau de chacune de ses filiales opérationnelles.

Les quatre premières échéances annuelles de l'emprunt obligataire d'une durée de cinq ans ont été honorées sans difficultés.

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante : Voir Notes 16

Au 31/12/2011, la trésorerie du Groupe s'élève à 32.245K€ contre 63.118 K€ au 31/12/2010. La société dispose également de valeurs mobilières de placement (classées en autres actifs financiers selon IAS 7 et décrites dans la Note 9) pour un montant de 20 K€ et a mobilisé son compte client qui s'élève à 36.439 K€ au 31 décembre 2011, à concurrence de 24 M€ au travers d'une ligne de crédit revolving confirmée de 20 Millions d'Euros. Le Groupe EPI a mis en œuvre une gestion centralisée des comptes de trésorerie de l'ensemble de ses filiales. Au regard des soldes journaliers de chacune des entités, le Groupe décide de la souscription de sicav, de la mise en place d'autorisations de découvert ou finalement de virements de trésorerie de la maison-mère par le biais de compte-courants.

Au 31/12/2011, la trésorerie du Groupe se répartit de la manière suivante entre les principales filiales :

- EPI Holding :	27.253 K€
- EPI Flooring :	1.987 K€
- Alsapan :	2.274 K€
- Autres :	731 K€

GROUPE EPI

Il existe cependant un risque potentiel de liquidité en cas de non-respect de covenants (cf. Note 32.1). La société considère ne pas être en risque de liquidité à ce titre, compte tenu de l'accord des banques de ne pas demander le remboursement anticipé du crédit revolving et ce, malgré un ratio d'endettement net / EBITDA en dépassement à la clôture. Il en est de même pour l'emprunt obligataire, soumis aux mêmes ratios, l'assemblée des porteurs d'obligations ne s'étant pas réunie à la date d'arrêtés des comptes.

35.4.2. Risque actions

Les risques sur actions concernent les valeurs mobilières de placement dont le détail figure dans la Note 9 'Autres actifs financiers' & Note 14 'trésorerie et équivalents de trésorerie'.

Le risque concerne des SICAV classées dans ce poste selon les critères de l'IAS7. Il s'agit plus d'un risque sur la valeur, que sur la liquidité, celle-ci étant généralement limitée à une semaine.

Le risque concerne pour une autre partie des contrats de capitalisation qui répondent aux quatre critères de l'IAS7. Il s'agit d'un risque sur la valeur, le porteur des contrats est coté AA chez Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

Les SICAV monétaires ne présentent aucun risque de liquidité.

35.4.3. Risque de taux : Cf. Note 16.

35.4.4. Risque de change : Cf. Note 22.

35.5. Risques juridiques

En prenant une licence pour les revêtements de sol dits « sans colle » auprès de UNILIN, EPI FLOORING peut produire et vendre sans restriction sur tous les marchés sans risque et en toute sécurité, y compris en Amérique du Nord.

Un conflit de voisinage opposant EPI FLOORING à un particulier sur le site de Marlenheim est pendant devant les tribunaux. Ce voisin se plaint de nuisances acoustiques, le tribunal a ordonné une expertise judiciaire. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un conflit de voisinage opposant EPI SA venant aux droits d'ALSAPAN, à un couple de particuliers sur le site de Dinsheim est pendant devant les tribunaux. Ces voisins se plaignent de nuisances diverses. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un litige opposant EPI FLOORING à une société de recyclage de poussière de bois (NACOSPAN) est pendant devant les tribunaux belges. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un litige pendant devant le tribunal de commerce de Versailles oppose un dirigeant de SERIBO à EPI SA : La société SERIBO a cédé le 24 février 2004 la société Alsapan à Alsafinances. Alsapan et Alsafinances ont par la suite été absorbées par EPI.

Un membre du conseil de surveillance de SERIBO a demandé la nullité de la cession de la société Alsapan et exigé des anciens dirigeants de SERIBO et d'Alsapan (aujourd'hui EPI) le versement de dommages et intérêts. La demande de dommages et intérêts s'est élevée à 6.985 K€.

EPI SA considère qu'il est peu probable que la nullité de la cession d'Alsapan soit prononcée. De même, le risque qu'EPI SA soit condamnée à verser des dommages et intérêts à ce titre est qualifié de faible.

Ce litige n'a pas fait l'objet d'une provision.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux risques provisionnés sont les suivants :

- Le litige opposant EPI FLOORING à un voisin à Marlenheim, évoqué ci-dessus, a fait l'objet d'une provision pour un montant de 1.094K€.
- Un autre litige opposant EPI HOLDING venant aux droits d'ALSAPAN, à un couple de riverains de Dinsheim sur Bruche a été provisionné pour 1.170 K€. Au travers d'une « association de défense » Mr et Mme WABARTHA font valoir un préjudice personnel et sollicitent 500 K€ de dommages et intérêts par époux.
- Un litige oppose une société de recyclage belge à EPI FLOORING devant le tribunal de Courtrai pour un différend concernant la fourniture de poussière de bois provisionné pour 1.350 K€.

GROUPE EPI

35.6. Risques d'approvisionnement

Les matières premières, utilisées par les différentes entités du Groupe, sont commercialisées par plusieurs fournisseurs dont le nombre se réduit et dont un site est aussi filiale d'un client du Groupe. Les panneaux peuvent être approvisionnés auprès de moins d'une dizaine de fabricants européens. Il n'est pas exclu que des regroupements se poursuivent dans ce secteur d'activité. Le Groupe est dépendant des fournisseurs extérieurs pour ses approvisionnements en panneaux. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

L'activité revêtement de sol subit les conséquences des surcapacités de production du secteur, ainsi que la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous, à présent, des unités de production de revêtement de sol stratifié. Ceux-ci bénéficient par conséquent d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution. Le coût des transports est un facteur qui rend de moins en moins compétitifs les fabricants non intégrés. Une voie existe néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté. EPI VOSTOK a clairement des problèmes liés à la disponibilité de ses matières premières et l'usine peut être arrêtée pour manque de matières. Elle fonctionne partiellement en une, voire deux équipes, alors qu'elle a été construite pour en employer trois. Le prix de la matière est rediscutable tous les mois.

Les décors en papier mélaminé peuvent être fournis par au moins cinq fournisseurs différents. Certains de ces fournisseurs possèdent des décors exclusifs. Le Groupe travaille principalement avec quatre fournisseurs. Le Groupe est totalement dépendant des fournisseurs extérieurs pour les approvisionnements de ce composant. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

Dans le domaine du panneau mélaminé la contractualisation est peu pratiquée. Par usage, les fournisseurs répercutent les évolutions des prix de leurs matières premières sur le prix de leurs produits. Les cours du bois ont une influence sur les prix ; la consommation de bois pour le chauffage en Europe, conduit à des évolutions chaotiques. Les cours du pétrole et du dollar impactent directement les prix des panneaux, de la mélamine et des papiers décors. Les importantes fluctuations des derniers mois ont influé sensiblement.

Une augmentation de 1% du prix des matières premières consommées par le Groupe réduirait la marge opérationnelle de 0,5% (0,3% pour les panneaux et de 0,2% pour les autres matières premières). De même une baisse des prix conduirait à une hausse de la marge dans les mêmes proportions sauf si les concurrents répercutent directement ces baisses.

35.7. Risques clients/distributeurs

La distribution a fortement évolué ces dernières années et les entreprises du Groupe ont comme client des groupes de plus en plus puissants et concentrés. Les différentes entités du Groupe ont des clients majeurs qui prennent de plus en plus d'importance, ce qui au regard du marché n'est pas anormal en soi.

Le risque le plus élevé est au niveau d'ALSAPAN dont le client le plus important a représenté 59% de son chiffre d'affaires en 2011. La fidélité et la qualité relationnelle et commerciale entretenue entre ALSAPAN et ce client peut la placer dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé avec celui-ci. Cette situation n'est cependant pas nouvelle. La nouveauté est que ce client a une filiale qui est devenue le principal fournisseur de panneaux.

EPI FLOORING est lui aussi exposé à ce même type de risque du fait de la croissance de la part de marché de son principal client qui concourt à 53% de son CA.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte d'un des principaux clients de chaque entité du Groupe pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

35.8. Actifs dépréciés

- Les stocks sont dépréciés à hauteur de 1.418 K€ (cf. Note 11)
- Les clients sont dépréciés à hauteur de 766 K€ (cf. Note 12)
- Des actifs financiers (PHOENIX) pour 1.992 K€ sont dépréciés à quasi 100% (cf. Note 9).
- Les actifs immobilisés de la filiale Russe EPI VOSTOK ont été dépréciés de 1.505 K€ afin de tenir compte de la valeur de marché (cf. Note 8).

Concernant la gestion du risque client, le groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit. La couverture lorsqu'elle est mise en place, doit permettre de couvrir environ trois mois de chiffre d'affaires ainsi que le portefeuille de commandes du client. L'analyse est faite au cas par cas par le crédit manager puis validée par la direction commerciale.

Il n'y a pas d'autres catégories d'actifs dépréciés (cf. Note 8 relative aux tests de valeur des actifs).

Note 36 – Ventilation des instruments financiers

36.1. Actifs et Passifs financiers

Selon IFRS 7 § 8 les actifs et passifs financiers doivent être présentés par catégorie :

- Actifs à la juste valeur par résultat
- Placements détenus jusqu'à l'échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Passifs à la juste valeur par résultat
- Passifs au coût amorti

En voici la synthèse :

Postes du bilan	Valeur au bilan	Juste valeur	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs & Passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts Créances & Dettes	Passifs au coût amorti
Autres titres immobilisés	4	4			4		
Prêts	41	41				41	
Fonds de garantie, dépôts & cautionnement	274	274				274	
Créances / participations non consolidées	9	9				9	
Valeurs mobilières de placement classées en autres actifs financiers	20	20				20	
Créances clients	36.439	36.439				36.439	
Fournisseurs acomptes versés	286	286				286	
Fournisseurs avoirs à recevoir	1.041	1.041				1.041	
Personnel & comptes rattachés	33	33				33	
Débiteurs divers	49	49				49	
Sicav monétaires	28.568	28.568		28.568			
Trésorerie	3.677	3.677		3.677			
Total des instruments financiers à l'Actif	70.441	70.441	0	32.245	4	38.192	0
Emprunts portant intérêts inscrit en passifs non courants	18.217	18.217		1.314			16.903
Part à court terme des emprunts portants intérêts	44.636	44.636		330			44.306
Dettes fournisseurs d'exploitation	11.185	11.185				11.185	
Clients acomptes versés	160	160				160	
Dettes fiscales & sociales	7.644	7.644				7.644	
Dettes fournisseurs d'immobilisation	117	117				117	
Clients avoirs à établir	8.557	8.557				8.557	
Total des instruments financiers au Passif	90.516	90.516	0	1.644	0	27.663	61.209

Les actifs financiers en juste valeur par le résultat sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction conformément à l'IAS39.

36.2. Compte de résultat

Selon IFRS 7 § 20 doivent être mentionnés les profits et pertes sur :

- Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat
- Les placements détenus jusqu'à l'échéance
- les prêts et créances
- Les passifs financiers au coût amorti
- Les actifs disponibles à la vente

En voici la synthèse :

Contrepartie	Produits de trésorerie & équivalents trésorerie			Coût de l'endettement brut		
	Produits de cession de VMP	Autres intérêts & produits assimilés	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Charges d'instruments de couverture de taux	Intérêts des dettes au coût amorti
Dépôts à terme		910				
Autres Créances		55				
Sicav monétaires	77		138			
Trésorerie					- 518	
Emprunts portant intérêts inscrits en passifs non courants				151		- 1.202
Part à court terme des emprunts portants intérêts				239		
Total	77	965	138	390	- 518	- 1.202

Note 37 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le remboursement de l'emprunt CIC de 11.000 K€ en Février 2012 entraine la mainlevée du nantissement sur VMP, (cf. Note 32.1).

Aucun autre événement significatif risquant de modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31/12/2011 et la date du Directoire ayant arrêté ces comptes le 30/03/2012.

20.4 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées par nos commissaires aux comptes est le 31 décembre 2011

Les dernières informations intermédiaires publiées concernent le premier semestre 2011. Celles-ci ont également été vérifiées par nos commissaires aux comptes.

20.5 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

GROUPE EPI

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 32.1 « Engagements sur emprunts » et la note 35.4. « Risque de liquidité » développent la situation du groupe au regard des ratios financiers auxquels il est actuellement soumis ;
- la note 2.3.4 « Nouvelles normes et interprétations » détaille l'incidence des nouvelles normes et interprétations ;
- la note 8.2 « Suivi de la valeur des immobilisations » précise les modalités de détermination de la valeur nette comptable de 1 700 K€ retenue pour les actifs immobilisés détenus par la filiale russe EPI Vostok ;
- la note 19 « Passifs d'impôts différés » expose le traitement retenu au titre de la neutralisation de la dépréciation de la créance de la filiale russe EPI Vostok qui se traduit dans les comptes consolidés par une économie d'impôt de 1 979 K€ ;
- la note 34 « Secteurs opérationnels » précise les modifications intervenues en matière de découpage sectoriel des entités qui composent le groupe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

GROUPE EPI

Règles et principes comptables

La note 10 « Actifs d'impôts différés » et la note 19 « Passifs d'impôts différés » exposent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que des hypothèses de base utilisées pour leur évaluation.

Estimations comptables

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 8 « Tests de valeur des actifs ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation.

Comme indiqué dans la note 18 « Autres provisions non courantes », dans la note 21 « Autres provisions courantes » et dans la note 35.5 « Risques juridiques », votre société constitue des provisions pour couvrir les risques qu'elle encourt.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, décrites dans les notes citées ci-dessus, sur la base des éléments disponibles.

Présentation d'ensemble des comptes consolidés

La note 34 « Secteurs opérationnels » expose la refonte de l'information sectorielle suite aux opérations de restructuration intervenues en 2010. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié du découpage sectoriel opéré, à examiner la pertinence des principes retenus en matière de présentation et le correct retraitement de l'information financière comparative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 29 mai 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

ETIENNE HENRY

JEAN-BRICE DE TURCKHEIM

20.5.1 Les commissaires aux comptes ont établi :

Un rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne qui figure au § 16.3 du présent document de référence.

Un rapport sur les conventions réglementées conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui figure au § 19 du présent document de référence

20.6. Politique de distribution de dividendes

EPI n'a pas distribué de dividendes au cours de l'exercice écoulé (ni en 2006, ni en 2007, ni en 2008, ni en 2009, ni en 2010).

Cependant il est distribué des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance depuis l'exercice 2009 et pour les cinq prochains, soit 90.000 euro par exercice -voir rapport du Président du Conseil de Surveillance supra § 16.3-

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis un litige de voisinage à Marlenheim et un à Dinsheim en cours, EPI n'est pas actuellement impliquée dans des litiges susceptibles d'affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats. (Cf. § 4.4)

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Rappel : Au premier trimestre 2008, EPI a émis avec succès un emprunt obligataire d'un montant de 39.992 millions d'euros afin de restructurer et rationaliser sa dette (émission d'OBSAAR). Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2008 (Cf. Note 15.1 page 90)

Il faut rappeler le début de la commercialisation du revêtement de sol produit en Russie au cours du second semestre 2008.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit – catégorie d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de EPI s'élève à 5.295.764 € et est réparti en 2.647.882 actions de deux (2) euros de valeur nominale par action.

Toutes les actions sont intégralement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.3. Titres auto détenus – Autocontrôle

Au jour de publication du présent document de référence, la société EPI, ni aucune de ses filiales ne détient d'actions émises par elle. Aucune action de la société EPI n'est détenue par un tiers pour son compte.

Par ailleurs, la société ne détient, ni n'a acquis ou cédé de participation croisée.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription

EPI n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital en 2007. Début 2008, EPI a émis avec succès des OBSAAR –voir note d'opération déposée à l'AMF le 17 janvier 2008-.

GROUPE EPI

21.1.5. Capital autorisé

Il n'y a aucune délégation de compétence en matière d'augmentation de capital et ce à quel titre que ce soit.

21.1.6. Capital faisant l'objet d'une option

Néant.

21.1.7. Evolution historique du capital

Le tableau suivant présente les opérations intervenues sur le capital de EPI depuis 1993 :

Date	Nature de l'opération	Montant des variations			Capital après opération		
		Valeur nominale par action	Prime	Nombre D'actions Créés ou supprimés	Valeur nominale par action	Montant du capital	Nombre total D'actions
19/03/1993	Apport initial	100F soit 15,24€	-	3.000	100F soit 15,24€	300.000F soit 45.734 €	3.000
14/03/1995	Augmentation en numéraire	100F soit 15,24€	-	97.000	100F soit 15,24€	10.000.000F soit 1.524.490 €	100.000
30/04/1997	Augmentation par incorporation de réserves	100F soit 15,24€	-	110.000	100F soit 15,24€	21.000.000F soit 3.201.429€	210.000
30/04/1997	Division du nominal	10F soit 1,52€	-	1.890.000	10F soit 1,52€	21.000.000F soit 3.201.429€	2.100.000
25/09/1997	Augmentation du capital par appel public à l'épargne	10F soit 1,52€	100F soit 15,24€	636.364	10F soit 1,52€	27.363.640F soit 4.171.560€	2.736.364
04/09/1998	Augmentation de capital – paiement de dividendes en actions	10F soit 1,52€	91,97F soit 14,02€	32.846	10F soit 1,52€	27.363.640F soit 4.171.560€	2.769.210
23/04/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte 'prime d'émission montant du capital'	2€	-	-	2€	5.538.420€	2.769.210
30/10/1999	Augmentation de capital – paiement de dividendes en actions	2€	10,93€	57.844	2€	5.654.108€	2.827.054
28/09/2004	Augmentation de capital suite fusion	2€	9,837€	422.400	2€	6.498.908€	3.249.454
08/08/2011	Réduction de capital suite OPRA-OPAS	2€	19,00€	-601.572	2€	5.295.764€	2.647.882

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du capital par actionnaire.

2. Actionnaires	31.12.11 nombre d'actions	2011 % capital	2011 droits de vote	31.12.10 nombre d'actions	2010 % capital	2010 droits de vote	31.12.09 nombre d'actions	2009 % Capital	2009 droits de vote
STRUB SA	1.752.978	66,20	66,20	1.899.076	58,44	58,44	1.869.871	57,54	57,54
Ulrich ZIEROLD	1			1			1		
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	18,07	18,07	478.493	14,73	14,73	478.493	14,73	14,73
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	11,69	11,69	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52
Gérard VOIRIN	41.872	1,58	1,58	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,38	0,38	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31
Divers nominatifs	2			146			146		
Public	55.036	2,08	2,08	510.366	15,71	15,71	539.571	16,61	16,61
TOTAL	2.647.882	100 %	100%	3.249.454	100 %	100%	3.249.454	100 %	100 %

Le capital de la société STRUB SA est lui-même détenu à hauteur de 50% par la Succession de Monsieur Jean-Jacques STRUB et à hauteur de 50% par Madame Marie-Elisabeth LANOUX, Présidente du Conseil de Surveillance et ses enfants. La société STRUB SA a été créée en 1988 par la famille STRUB, elle exerçait principalement une activité de négoce de bois et panneaux, étant précisé qu'elle a recueilli, par voie d'apport partiel en 1990, le fonds de menuiserie, scierie et commerce de bois précédemment exploité par la Société d'Exploitation des Etablissements STRUB, entreprise familiale également. A effet du 1^{er} janvier 2009, STRUB SA loue son fonds de commerce à la société STRUB Bois et ne conserve donc qu'une activité de holding. Son chiffre d'affaires moyen annuel est de l'ordre de 2,2 millions d'euros.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts de EPI est rédigé comme suit :

« La société a pour objet :

- La constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, la participation au capital de toutes sociétés commerciales ou civiles ou par voie de souscription, d'achat, d'échange et plus généralement l'acquisition et la gestion de tous titres négociables pouvant être émis tant en France qu'à l'étranger ;
- L'assistance administrative, financière et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;
- Et plus généralement de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. »

21.2.2. Dispositions importantes des statuts de l'émetteur concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance

Directoire (extraits des articles correspondants des statuts)

Un Directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder un nombre de cinq. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du Directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre années qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions.

Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Les réunions du Directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux, disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante. Les pro-

GROUPE EPI

cès-verbaux des délibérations du Directoire, lorsqu'ils sont dressés, sont établis sur un registre spécial et signés du Président et d'un autre membre. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou un directeur général.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de directeur général.

Conseil de Surveillance (extraits des articles correspondants des statuts)

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de vingt quatre au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de vingt quatre peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Le nombre d'actions nominatives dont chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire, conformément aux prescriptions légales, est fixé à un.

Les membres du Conseil sont nommés pour quatre années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Lorsque l'âge limite est atteint, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques.

Le Conseil de Surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

21.2.3. Droits attachés aux actions existantes

Droits et obligations attachés aux actions – Extraits des statuts

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les assemblées et au droit de communication conféré aux actionnaires, les actions sont indivises à l'égard de la société, de sorte que

GROUPE EPI

les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné par justice en cas de désaccord.

Conditions d'exercice du droit de vote – Extraits des statuts

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions de la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas ou conditions fixés par la loi.

Lorsque la propriété des actions est démembrée, le droit de vote attaché à ces actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Répartition statutaire des bénéfices – Extrait des statuts

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital. L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.4. Modification du droit des actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que ne le prévoit la loi. Toute modification se fait dans le cadre de la loi.

21.2.5. Assemblées d'actionnaires - Extraits des statuts

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements (publications au BALO et dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social) et par voie de presse. Elles sont qualifiées d'extraordinaire lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans les autres cas.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits pour son compte en application du septième alinéa de l'article L 228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

Le Directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

21.2.6. Disposition statutaire pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

21.2.7. Obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévue par celle ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale, qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0.5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'au seuil de 4.5 % inclus, est tenue d'informer la société dans un délai de 10 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

Les franchissements de seuils donnant lieu à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les sociétés actionnaires à plus de 50 % , directement ou indirectement, de la société déclarante, par les sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 % , directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que par les sociétés dont plus de 50 % du capital est détenu, directement ou indirectement par une société détenant elle-même, directement ou indirectement plus de 50 % du capital de la société déclarante.

En cas de non respect des obligations statutaires des 1^{er} et 2^{ème} alinéas, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas de contrat important hors ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents)

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis, par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement;
- les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas du groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

peuvent être consultés, sur support physique au siège de EPI SA ou par voie électronique : www.epi.fr

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

L'émetteur ne détient aucune autre participation que celles présentées dans les organigrammes figurant au § 7.

26. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2011

Aucun évènement significatif risquant de modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31/12/2011 et la date du Directoire ayant arrêté ces compte le 30/03/2012.